

Nouvelle série

N° 140

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

Année 2001

ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

2001

*BUREAU DE L'ACADÉMIE
pour le 1^{er} trimestre 2001*

Président d'honneur : M. Michel GAUDIN, préfet du département du Gard.

Président : M. Charly-Sam JALLATTE.

Vice-président : M. le docteur Paul TEMPIER

Secrétaire perpétuel : M. le bâtonnier Jean MENARD.

Secrétaire adjoint : M. le docteur Paul MAUBON.

Trésorier : M. André COSTABEL.

Bibliothécaire : M. Charly-Sam JALLATTE.

Archiviste : M^{me} Christiane LASSALLE-GUICHARD.

Tous les envois de fonds doivent être faits au compte courant postal : Montpellier 136-63, Académie de Nimes, 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

Les revues et publications doivent être adressées au siège de l'Académie : 16, rue Dorée, 30000 Nimes.

© by Académie de Nimes - 2001

ISSN 0755-8805

SOMMAIRE

FAITS ACADÉMIQUES

Une minute de silence est observée à la suite du décès de M. Louis Leprince-Ringuet, membre de notre Compagnie.	5
Lettres de remerciement de MM. Poulon et Jean Agulhon, à la suite de leur élection au sein de notre Compagnie	6
5 janvier : Election du président pour l'année 2001 : M. Charly-Sam Jallatte est élu, M. le docteur Paul Tempier est nommé vice-président.	6
Institut Séguier - M. Jean Goujon est confirmé dans son poste de président.	6
Décès de M. Jacques Le Berger Carrière, de la Capelle Masmolène.	7
19 janvier : Passation des pouvoirs entre M. Jean Goujon et M. Charly-Sam Jallatte.	10
Lettre de remerciements de M ^{me} Leroy, élue membre non résidant.	10
Présentation par notre confrère Jean-Marc Roger de la candidature de notre confrère Henri Hugues au fauteuil de M. le docteur Jean Lauret.	24
Démission de notre confrère M. le docteur Jean Simon. .	24
16 février : Présentation par M. Robert Debant de l'ouvrage de notre confrère Aimé Bonifas, Les Huguenots à Berlin et en Brandebourg de Louis XIV à Hitler. . .	27
2 mars : Election de M. Henri Hugues au fauteuil de M. Jean Lauret.	41
2 mars : Déclaration de vacance de siège : fauteuils de M. le docteur Jean Simon et de M. le pasteur Château. . .	41
16 mars : Election de correspondants : M. Colas, M ^{me} Cuille Kusel, M. Jean-Claude Gaussent, M. Pierre-Yves Kirschleger, M ^{me} Monique Kuntz, M. Georges Pons, M ^e Jean Jacques Roux, M ^{me} Nicole Vray. . . .	53

30 mars : Lettre de remerciements de M. René Remond	58
Notre confrère Daniel J. Valade est élu au poste d'adjoint à la Culture.	58

HOMMAGES

M. Pierre Mazier, correspondant et Aimé Vielzeuf, membre résidant La Cévenne.	7
M. Michel Boyer, Silésie 1943, un ancien du S.T.O. raconte	7
M. Guy Dugas, Québec, Acadie - Israël, rêve d'une terre nouvelle - La littérature judéo-maghrébine d'expression française.	25
M. Raymond Martin, L'An quarante.	53
M. et M ^{me} Jean Charles Lheureux, Histoires de Pimpette.	53
M. Alain Maurand, « L'idée de gémellité dans la légende des origines de Rome ».	53

COMMUNICATIONS

5 janvier, M. Guy Dugas, correspondant : « Judaï-cités maghrébines et francophonie »	7
10 janvier, M. Jacques Hours, correspondant, Cimetières familiaux protestants en Cévennes.	11
2 février, M. Alain Gas, correspondant, Du pays au paysage. Du voir au savoir.	25
16 février, M. le docteur Claude Vermeil, correspondant, Épidémiologie parasitaire outre-mer.	28
2 mars, M ^{me} Benel Coutelou, correspondante, Strabon et le chant des colosses de Memnon.	42
16 mars, M. Noël Cannat, membre résidant, Victor, le sauvage de l'Aveyron	53
30 mars, M ^{sr} Jean Thomas, membre non résidant, Le cardinal Pacca, secrétaire d'état de Pie VII, assigné à résidence à Uzès en 1814.	58

SOMMAIRE

FAITS ACADÉMIQUES

- 4 mai 2001 : Réception de nouveaux correspondants :
M. Pierre Yves Kirschleger, M^{me} Françoise Kusel,
M^{me} Monique Kuntz, M. Jean-Claude Gausset,
M. Georges Pons, M. Jean-Jacques Roux, M^{me}
Nicole Vray et M. Emile Colas 105
- 18 mai 2001 : Séance administrative 126
- 20 juin 2001 : Visite du site du Pont du Gard sur invi-
tation de la C.C.I. de Nimes et du Gard. 129
- 8 juin 2001 : Réception d'un membre résidant : M. le
préfet Hugues au fauteuil du docteur Lauret décédé. 130
- 15 juin 2001 : Présentation par M. le pasteur Aimé
Bonifas de la candidature du pasteur Galtier au
fauteuil du pasteur Château. 159
- Réception de notre confrère M. Philippe Sénart,
membre non résidant. 159
- 29 juin 2001 : Présentation par M. Robert Debant de la
candidature de M. Levy au fauteuil de M. le doc-
teur Lucien Simon. 174
- M. le docteur Paul Maubon informe notre Compagnie
de la date de notre sortie annuelle, soit le dimanche
21 octobre à Saint-Rémy-de-Provence sous la
direction de notre confrère M^{me} Leroy. 174

HOMMAGES ET DONS

- M^{me} Kuntz fait don à la bibliothèque de deux ouvrages
Lettres d'Italie des cahiers de Valéry Larbaud et
Souvenirs et correspondances de jeunesse d' Emile
Male. 174

COMMUNICATIONS

- 6 avril 2001 : M. le pasteur Roger Grossi, Charles Gide entre en coopération - 1886-1932 78
- 20 avril 2001 : M. Gabriel Jandot, correspondant, Projet et espoir pour une future université Nimoise 83
- 4 mai 2001 : Réception de nouveaux correspondants . 105
- 4 mai 2001 : Communication de M. Georges Pons . . 115
- 18 mai 2001 : M. Thierry Martin, correspondant, Autour de l'orgue romantique de l'église Saint-Paul de Nimes 126
- 15 juin 2001 : M. Philippe Sénart, membre non résident, Madame Adrienne Durand-Tullou 159
- 29 juin 2001 : M. Edmond Reboul, membre non résident, Le poète, l'ordinateur et l'internet 175

SOMMAIRE

FAITS ACADÉMIQUES

- 5 Octobre : Élection de Mr Lévy au fauteuil du Dr Simon. Allocution du président Jallatte à l'occasion de la reprise de nos travaux après les congés..... 183
- 19 Octobre : Concerts organisés par notre confrère Dervieux au théâtre de Nîmes les 10 et 13 Octobre. 190
- Décès de notre confrère Mr Frainaud, du père François Durteste, frère de notre confrère ainsi que celui de Mme Galtier. Notre confrère Valade a perdu son père..... 191
- 21 Octobre : Sortie de notre compagnie et visite des monuments de St-Rémy sous la conduite de Mr et Mme Leroy..... 191
- 23 Novembre : Compte rendu d'ouvrage par Mme Deronne : *Souvenirs et correspondance de jeunesse d'Emile Mâle*. 201
- 30 Novembre : Accueil de Mr Michel Déon de l'Académie Française..... 205
- 14 Décembre : Compte rendu par le président de l'assemblée générale des Académies de Province..... 209

HOMMAGES

- L'Histoire de Beaucaire en image*, de notre confrère Contestin..... 198

L'association Maurice Aliger (Président Jean-Marc Roger) remet le dernier ouvrage paru sur la Vaunage.....	198
Le pasteur Grossi fait don d'un exemplaire de la 6 ^o édition de <u><i>l'Histoire des doctrines économiques</i></u> de Charles Gide.	199
Notre confrère Guilhem Fabre remet une savante brochure sur le Causse de Blandas et les gorges de la Vis, fruit d'un travail collectif.	199

COMMUNICATIONS

- 5 Octobre : Mr Audisio, membre résidant, <u><i>L'Université franco-allemande</i></u>	186
- 19 Octobre : Mme Anny Hermann, correspondant, <u><i>L'institution consulaire et la démocratie locale aux XVI^o et XVII^o siècles</i></u> , à partir de l'étude des délibérations des consuls de quelques communautés rurales proches de Nîmes.	192
- 9 Novembre : Mr Robert Sauzet, membre non résidant, <u><i>Les Cévennes Catholiques</i></u>	198
- 23 Novembre : Mr Pierre-Marie Michel, correspondant, <u><i>Les monnaies de nécessité</i></u>	201
- 7 Décembre : Mr Maurice Agulhon, membre non résidant, <u><i>La République française et ses symboles</i></u>	206

Nouvelle série

N° 140

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

1^{er} trimestre 2001

ACADÉMIE DE NIMES

16, rue Dorée

NIMES

2001

SEANCE DU VENDREDI 5 JANVIER 2001

Cette séance est présidée par M. Jean Goujon.

Sont présents : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M. Roger Debant, M^{me} Hélène Deronne, M. le docteur Pascal Gouget, M. le pasteur Roger Grossi, M. Charly-Sam Jallatte, M^{me} Christiane Lassalle, M. Christian Liger, M. le docteur Paul Maubon, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Christian Salenson, M. Georges Sapède, M. le docteur Lucien Simon, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M. Aimé Vielzeuf, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Fernand Lamarque, M. le bâtonnier Jean Menard.

Sont excusés : M^{gr} Robert Dalverny, M^{me} Catherine Marès, M^{lle} Marcelle Viala.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Intervention du Président

M. le bâtonnier Jean Goujon rappelant le décès récent de M. Leprince-Ringuet, académicien et membre de notre Compagnie demande qu'une pensée soit adressée à sa mémoire ; des condoléances seront transmises à la famille.

Correspondance

– Le secrétaire perpétuel donne connaissance des vœux reçus : M. Combes, de Seguin, plusieurs élus municipaux : M. Moreau, le Conseil général, etc... M. le pasteur Grossi, Jean-Marc Roger...

– Conférence : Samedi 6 janvier à Carré d'art du pasteur Jean Boulton à 16 heures.

– Lettre de remerciements de M. Guy Poulon et de M. Agulhon, à la suite de leur élection au sein de notre Compagnie, en qualité de membre non résidant.

Informations

– Invitation de la ville d'Alès à la visite de la médiathèque les 13 et 14 janvier

– Programme de l'Académie de Versailles.

– M. Gabriel Audisio fait état de la lettre reçue du Maire relative à la création d'un emploi jeune et à l'informatisation de notre bibliothèque.

Elections

– Après lecture des statuts par le Secrétaire perpétuel, l'élection du président l'année 2001 doit avoir lieu.

Un seul candidat s'est manifesté, il s'agit de notre confrère Charly-Sam Jallatte.

Résultat du vote : votants 22, pour 21, blanc 1.

M. le docteur Paul Maubon, ex vice-président, propose à ce poste M. le docteur Paul Tempier ; après un nouveau vote, le docteur Paul Tempier est élu à l'unanimité vice-président.

Présidence de l'institut Séguier : M. Jean Goujon est confirmé dans son poste de Président.

Décès

M. Jacques le Berger-Carrière, La Capelle Masmolène.

Communication

Le Président accueille notre orateur. C'est notre confrère M. Guy Dugas qui va traiter le sujet suivant : « Judaïcités maghrébines et francophonie ».

Ayant écrit de nombreux ouvrages sur ce sujet, M. Guy Dugas est un spécialiste de ces problèmes. Il traite son sujet avec clarté, apportant de nombreux renseignements sur la situation des Juifs dans le Maghreb.

Communication suivie avec une grande attention. Notre orateur est vivement applaudi et félicité par le président qui ouvre le débat ; vont intervenir M. le docteur Lucien Simon, M. Robert Debant, M. Gabriel Audisio, M. A. Martin, M. le pasteur Aimé Bonifas.

La séance est levée à 17 h 50.

Résumé

La francophonie des judaïcités maghrébines, à laquelle a prélué une francophilie née du siècle des Lumières, peut être considérée comme une conséquence de la colonisation, sans négliger le rôle pionnier de l'Alliance israélite universelle.

De ce fait, et malgré leur enracinement millénaire en Afrique du Nord, il n'est pas surprenant que les Juifs maghrébins, dans leur immense majorité, aient dû, au moment des décolonisations, subir le même sort que les autres minorités, sans bénéficier pour autant de terre de rapatriement – sinon la terre de Sion – que fort peu, en définitive, choisiront (autre conséquence de leur francisation).

Reste que c'est en grande partie du fait de ses Juifs maghrébins qu'Israël, revendiquant 25% de francophonie, vise une place parmi les Etats francophones.

SEANCE DU VENDREDI 19 JANVIER 2001

Cette séance est présidée par M. le bâtonnier Jean Goujon.

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M. Robert Debant, Mme Hélène Deronne, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Fernand Lamarque, Mme Christiane Lassalle, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Maubon, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Georges Sapède, M. le docteur Lucien Simon, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M. Aimé Vielzeuf.

Sont excusés : M. Gabriel Audisio, M. Gilles Dervieux, M. l'abbé Christian Salenson, M^{lle} Marcelle Viala.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Invitations

- au colloque organisé par le Comité de l'art chrétien le samedi 27 janvier, à Carré d'Art
 - à la conférence donnée par Constant Kaimakis à Vauban, le 16 janvier à 19 heures.
- Programme de l'Académie d'Angers.

Correspondance

- Vœux : de notre confrère Jacques Hours au nom de la Société littéraire de la Poste ;
- de la Société des Amis du Vieux Toulon ;
 - des Académies d'Arles et de Lascours ;
 - de M^{me} Chateauminois directrice des affaires culturelles de la Ville de Nîmes
 - de M. Fournier
 - de notre confrère Gilles Dervieux ;
 - du général René Méjean ;
 - de notre confrère M. l'abbé Christian Salenson ;
 - M. Pierre Chilet.
- Programme des rencontres nationales des associations le 20 janvier à Carré d'Art
- Du 3^e festival de la biographie les 2, 3 et 4 février aux arènes de Nîmes.
 - Lettre de M. Roux beau-père de notre confrère M. le pasteur Château.
 - Lettre de remerciements de M^{me} Leroy après son élection en qualité de membre non résidant.

Passation des pouvoirs

Allocution du Président Jean Goujon qui va céder ses pouvoirs de Président à notre confrère M. Charly-Sam Jallatte récemment élu.

Réponse du nouveau Président.

Notre confrère Jacques Hours a choisi pour sujet de son intervention : « Cimetières protestants en Cévennes ».

Cette causerie est agrémentée de projection de nombreuses photographies qui permettent à l'orateur de développer son sujet en lui donnant encore plus de relief.

M. Jacques Hours montre comment les protestants ont dû pendant de nombreuses années ensevelir les membres de leur famille en se cachant. Le Président remercie M. Jacques Hours. Pour la première fois c'est notre nouveau Président notre confrère M. Charly-Sam Jallatte qui a la charge et l'agréable mission de féliciter notre confrère.

Le Président M. Charly-Sam Jallatte ouvre les débats : ont successivement intervenu, M^{gr} Robert Dalverny, M. André Costabel, M. le docteur Paul Maubon, M^{me} Hélène Deronne, M. Daniel-J. Valade, M. Fernand Lamarque et M. Charles Puech.

Selon la tradition, tous nos amis sont conviés au 1^{er} étage de nos locaux afin de lever ensemble le verre marquant la nouvelle présidence.

La séance est levée à 18 h 20.

PASSATION DES POUVOIRS
ALLOCUTION DU PRÉSIDENT SORTANT

Monsieur le Président,

Il m'est agréable d'être le premier à vous donner votre titre... et de vous remercier, au nom de tous, j'en suis certain, d'avoir bien voulu accepter cette charge parfois un peu lourde si passionnante et enrichissante.

Au cours de ces derniers mois j'ai beaucoup appris, vérifiant la justesse de la réflexion que me fit un jour un de nos prédécesseurs, qu'on ne connaît vraiment l'Académie que lorsqu'on a été appelé à l'honneur de la présider.

A dire vrai vous êtes beaucoup mieux armé que je ne l'étais moi-même retenu par d'autres tâches, souvent lointaines.

Depuis déjà plusieurs années vous étiez un de ces hiérarques, chefs de département ou de discastères, secondant dans un domaine particulier notre perpétuel et dès lors associé au gouvernement de cette maison.

On vous avait confié la garde du trésor de nos livres. Vous y avez excellé. Certes vous y avez goûté un plaisir d'esthète et d'érudit, mais cela n'ôte rien à vos mérites.

Et au moment de vous remettre des pouvoirs bien modestes statutairement, mais élargis par l'usage, je ne souhaite que célébrer brièvement les qualités que nous avons observées depuis votre réception en 1992 à la succession de notre ami Jean-Charles Lheureux sans répéter ce qui a été ce jour-là excellemment dit de votre réussite professionnelle et de vos autres activités (je note seulement que vous portez chance

à vos prédécesseurs, espérant que comme pour M. Jean-Charles Lheureux je recevrais un brevet de longévité).

Limitant donc mon propos aux qualités dont vous avez témoignées depuis 1992, je vois d'abord en vous un homme de caractère, vertu que j'estime au plus haut point... Devenue bien rare mais tellement enviable que les plus frileux la célèbrent eux-mêmes parfois avec une nuance péjorative discrète.

Homme de caractère et aussi homme de culture nourrie par l'amour des livres.

Mais aussi homme de conscience, homme de conviction tout autant qu'homme de courtoisie, de contact, de communication, de convivialité.

La richesse de la langue française en mots commençant par la lettre « c » est inépuisable, tout comme mon amitié.

J'ajouterai seulement « homme de confiance » et c'est pourquoi je vais vous remettre ces clefs parfaitement symboliques. Vous allez faire plus ample connaissance avec vos confrères comme avec l'institution qu'on ne peut se flatter d'avoir totalement découverte dans son ample manteau séculaire.

Y règne la tolérance, cette autre vertu sans laquelle on n'entre pas dans cette maison... Où l'on n'y reste guère ! Elle concerne les idées et le comportement des hommes. Mais l'élection à la présidence révèle d'autres exigences encore plus grandes : je n'aurai pas l'outrecuidance de vous laisser un testament ou de vous délivrer un message, un guide.

Même pas de vous livrer le fruit d'une expérience. On a dit que l'expérience est une lanterne qui n'éclaire que les pas de celui qui la porte. Je vous confierai seulement... d'un méditatif à un autre le secret d'une méditation. Un président doit sans cesse approfondir sa connaissance des confrères, surtout des plus discrets, les plus timides. Ils recèlent des trésors de dévouement et de générosité. Il doit aussi témoigner patience et indulgence à ceux qui, tour à tour, sont atteints par les

méfais de l'âge ou de la maladie. C'est là, l'intelligence du cœur ? Encore la lettre "c" et vous en êtes bien pourvu.

Ainsi avec l'aide de Jean Ménard, s'ouvre une belle et bonne année. Elle s'agrémentera de la présence à vos côtés d'une First Lady que je salue.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,

En une telle circonstance, il est d'usage et bienséant d'introduire par un « topo » d'humilité l'allocution de remerciements aux gens de mérite qui vous honorent et, tout particulièrement, au Président sortant qui semble s'être donné pour mission de vous accabler de fleurs y compris celles de la rhétorique.

Je vais donc m'y plier (quand je dis plier c'est peut-être préjuger de mes possibilités vertébrales) ce sera alors : m'y prêter.

Or donc, merci monsieur le Président et cher ami.

Il fallait toute votre éloquence d'ancien bâtonnier pour prononcer le panégyrique de celui qui n'est qu'infimus inter dignos. En effet, lorsque mon regard se porte sur cet aréopage, ô ciel ! combien je me sens indigne de lui.

Mais à y bien réfléchir, pourtant, cette position d'infimus n'est pas pour me déplaire. Elle a l'avantage de me permettre d'imaginer qu'il me sera plus facile de gagner une place que d'en perdre la moindre.

Certes je ne parviendrai pas à briller de votre éclat. « Quand le soleil s'éclipse, on en voit la grandeur » a écrit Sénèque et nous regretterons tous l'astre que vous fûtes en cette fin de millénaire. Heureusement il restera pour me guider cette auréole de feu qui couronne votre présidence et évite ainsi au froid que vous redoutiez tant de nous pénétrer sournoisement.

Pour me guider ai-je dit ?

Oui j'en ai grand besoin, car je sais que je vais devoir affronter dans la charge que vous me confiez des courants quelquefois violents et contraires qui risqueraient de rendre la navigation hasardeuse, si je perdais de vue la route que chaque président a, depuis tant d'années, tracée pour le plus grand éclat de notre compagnie.

En dépit du flou entretenu par nos statuts c'est une triple mission que doit accomplir le président

- Animer
- Concilier
- Représenter

Animer :

C'est formuler des propositions.

C'est répartir les responsabilités au sein de commissions légères et dynamiques afin que chaque membre soit acteur de nos avancées pour un rayonnement toujours plus grand de l'Académie.

C'est impulser, peut-être, la mise en œuvre de travaux en commun dont la publication favoriserait ce rayonnement à l'image de ce que l'association Maurice Aliger réalise avec tant d'éclat sous la direction de notre confrère J.M. Roger.

C'est soutenir les initiatives de nos confrères, telles celle lancée sous l'impulsion de M. Gabriel Audisio pour la modernisation de notre bibliothèque.

Concilier

Sans aucun doute la tâche la plus délicate.

Concilier c'est d'abord savoir écouter.

C'est ensuite admettre que chacun d'entre nous est en droit de proposer, de critiquer, de se plaindre. Nos personnalités sont riches de leurs différences dont le Président doit faire la synthèse.

Vous avez tous pu remarquer mon caractère quelque peu mordant. Je vais m'efforcer pendant un an d'arrondir mes angles épineux (j'ai déjà commencé avec l'aide de mon épouse un régime à base de carottes). Je tâcherai aussi de ne pas oublier ce précepte inculqué par des parents généreux et tolérants : « exige plus de toi que des autres ».

Représenter : Ce sera là ma plus grande faiblesse.

L'aisance à m'exprimer en public n'est pas mon fort.

Notre confrère Pradel aurait pu vous dire, pour me flatter, qu'il m'a connu autrefois un certain talent de comédien acquis au conservatoire de notre ville. C'est possible, mais les textes n'étaient pas de moi !

Je demande donc à celui dont la plume glisse sur le papier comme les patins de Candeloro sur la glace de me venir en aide pour les discours protocolaires. Peut-être n'aurez-vous, alors, pas trop à rougir de moi dans le rôle de coryphée de notre Compagnie.

Plus sérieusement, représenter ce sera affirmer notre présence au sein de l'Institut Séguier dont Me Jean Goujon assurera cette année la présidence après avoir participé activement avec madame Lassalle à son organisation. Ce sera donc nous ouvrir davantage vers les associations culturelles de la ville.

Mesdames, Messieurs, si vous pensez que je peux assumer quelques-unes de ces tâches et si vous persistez dans votre décision de me confier ces missions, alors je ne puis me récuser et accepte cette clé pour ouvrir et fermer je ne sais quelle porte et cette cloche, vénérable par sa vétérance, pour vous convier deux fois par mois à la grand-messe de l'esprit.

Merci, monsieur le Président,

Merci monsieur le Secrétaire perpétuel, vous qui ne serez jamais assez honoré et remercié pour l'immense travail que vous assumez sans défaillance ;

Merci à toutes et à tous, mes confrères, mes amis.

Je sais que vous aurez à cœur de m'aider au cours de cette année qui je l'espère pour vous et, à travers vous pour notre Compagnie ne sera pas, par ma faute, l'Annus Horribilis du XXI^e siècle.

Soyez patients, douze mois seront vite écoulés.

UNE APPROCHE DES CIMETIÈRES FAMILIAUX PROTESTANTS EN CEVENNES

(Résumé)

par Jacques HOURS

Fasciné par cette façon particulière des protestants cévenols de « vivre leur mort », j'ai consacré la première partie à l'analyse de quelques traits de leur comportement face à la mort.

Une question s'impose : pourquoi ces cimetières et depuis quand ? La deuxième partie est donc un bref aperçu historique des sépultures protestantes, notamment en Cévennes.

Enfin, pour clore mon propos, j'ai voulu tenter, à l'aide de quelques diapositives, une approche plus sociologique des cimetières familiaux cévenols.

Quelques traits de comportement du protestant cévenol face à la mort

L'homme protestant est une réalité sociologique. Il est confiant, car il possède une foi qui l'enveloppe, une foi tout autant nécessaire pour vivre que pour mourir. Pour tout protestant, la mort est avant tout une « affaire entre Dieu et lui ». C'est cette confiance extrême en Dieu qui dimensionne son courage face à la mort, qui justifie son acceptation, qui le conditionne dans son comportement et qui l'exalte.

Le comportement de l'homme protestant face à la mort est caractéristique de son état d'esprit et de sa culture religieuse.

Des sépultures protestantes en Cévennes

La Réforme a généré bien malgré elle une nouvelle catégorie d'exclus : les protestants ! De 1598 (Édit de Nantes) à 1685 (Édit de Fontainebleau), les protestants français vivent une existence inquiète, tant la tolérance dont ils font l'objet est fragile et révocable.

Louis XIV révoque l'Édit de Nantes pour rétablir l'unicité de la foi et faire disparaître la minorité huguenote. Les protestants qui restent en France et qui ne souhaitent pas renier leur foi doivent se cacher, n'ayant plus de droits ni d'existence légale. Conséquences terribles : interdiction de l'enterrement des protestants et suppression de leurs cimetières. Les protestants sont donc contraints d'enterrer leurs morts clandestinement, dans des caves, des jardins ou des terrains vagues, et dans leurs propriétés privées le cas échéant.

Il faudra attendre 1776 pour que des dispositions aillent dans le sens d'une véritable « prise de conscience de la vie des protestants », un texte autorisant en effet « les réformés à se faire enterrer dans un lieu convenable ». L'édit de Tolérance du 27 novembre 1787 – article 27 – impose aux autorités de réserver une sépulture aux protestants et d'enregistrer les décès. Mais c'est véritablement la Révolution de 1789 qui accorde aux protestants le titre de « citoyen français » à part entière.

Quelques aspects des cimetières privés familiaux de la vallée du Galeizon. Une approche sociologique

Un texte du 2 décembre 1793, décrète que « tous les citoyens ont le droit d'être enterrés dans les cimetières

publics, quelles que soient leurs opinions religieuses ». Ce que confirment les lois de 1802 et de 1804, déléguant aux communes la responsabilité de pouvoir aux inhumations et de consacrer un lieu à cet effet et autorisant également la pratique de l'inhumation dans les lieux privés.

Présentation, avec quelques diapositives à l'appui, de quelques traits apparemment communs aux cimetières privés de la vallée du Galeizon, à savoir :

1 - Le maintien du rite ;

2 - L'intégration des cimetières au paysage : en Cévennes, la mort est présente partout, « on la voit dans le paysage ». Il est à noter que la pérennité du cimetière familial et privé dans le paysage contemporain est maintenue grâce à la loi : une sépulture privée se trouve affectée à perpétuité à cet usage et ce droit ne peut être vendu. Les sépultures sont insaisissables ;

3 - La vie avec les morts : en Cévennes, la mort est présente partout, « elle fait partie de la vie ». En fait, la mort confirme et conforte l'union des vivants, pour consolider une « chaîne » issue des profondeurs du Temps ;

4 - L'emplacement des cimetières : ils sont toujours situés près des mas – pour pouvoir exercer une surveillance rapprochée, de nuit comme de jour et pour les protéger donc – ou bien, au contraire, très loin des mas, pour cacher les sépultures ;

5 - L'aménagement et l'entretien des cimetières : les premiers protestants reniaient tout signe extérieur personnalisant l'endroit de leur sépulture. Il semble bien que l'attention apportée aux cimetières privés et familiaux soit le reflet d'un comportement et d'une sensibilité plus récentes.

Avec le temps, tout cela est-il condamné à disparaître un jour ? C'est une crainte qui malheureusement est bien fondée car les Cévennes se dépeuplent lentement...

Conclusion

Les traces des ancêtres sont inscrites dans la terre cévenole depuis déjà trop longtemps pour imaginer que ce rituel funéraire puisse être abandonné un jour... à moins, bien sûr, qu'il ne reste plus personne pour maintenir cette coutume. Une coutume qui est devenue, avec le temps, l'un des éléments caractéristiques du fait culturel cévenol, sans doute le plus visible et donc le plus marquant.

C'est, en tous cas, la preuve tangible de cet engagement protestant, pour le meilleur et pour le pire. A travers ce qu'elle a inscrit dans le paysage et à travers ce qu'elle représente, cette tradition, née d'une exceptionnelle contrainte, participe à l'évidence à la définition d'une identité cévenole forte.

SÉANCE DU VENDREDI 2 FÉVRIER 2001

Cette séance est présidée par M. le docteur Charly-Sam Jallatte.

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. Robert Debant, M. Dervieux, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Fernand Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Maubon, M. Jean-Marc Roger, M. l'abbé Christian Salenson, M. Georges Sapède, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M. Aimé Vielzeuf, M^{me} Hélène Deronne, M. le bâtonnier Jean Ménard.

Sont excusés : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Château, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M. Charles Puech, M. Louis Durteste, M. Christian Liger, M. le docteur Lucien Simon, M^{lle} Marcelle Viala.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité

Information

— Conférence à Carré d'Art organisée par la société d'histoire du protestantisme donnée par M. et M^{me} Deyon, le 3 février à 16 h sur « Henri de Rohan ».

- Conférence de M^{me} Claire Paulhan le 8 février à 18 h à Carré d'Art.
- Conférence de M. Aimé Bonifas le 5 février à 18 h 30 à Boissières.
- Programme de l'Académie d'Angers et de celle de Franche-Comté.
- Invitation au 3^e Festival de la biographie aux arènes de Nîmes les 2, 3 et 4 février.
- Invitation au vernissage de l'exposition « Muses et Citations » le 3 février à 11 h 30 à la Chapelle des Jésuites.

Correspondances

- Lettre de M. Jean-Yves Launay.
- Lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Candidature

Notre confrère M. Jean-Marc Roger présente la candidature de M. Hugues, correspondant de notre Compagnie, au fauteuil de M. le docteur Jean Lauret décédé. Cette candidature a déjà été approuvée par le bureau et le groupe des anciens présidents. Le vote interviendra le 2 mars prochain.

Le Secrétaire perpétuel donne connaissance à la Compagnie de la lettre de M. Georges Roux, gendre de M. le pasteur Château.

Un débat s'instaure : interviennent M^{me} Hélène Deronne, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le pasteur Roger Grossi et M. le docteur Bernard Cavalier.

La décision est renvoyée lors d'un nouvel examen.

Lettre de M. le docteur Lucien Simon donnant sa démission. Après débats, une solution est adoptée. Le Président interviendra auprès de notre confrère afin qu'il accepte de rester parmi nous.

Remises de documents

Notre confrère M. Pierre-Marie Michel fait don de diverses communications données à l'Académie de Lascours par M. Pierre Favre et par lui-même.

Don de M. Guy Dugas :

Québec Acadie. Israël rêve d'une terre nouvelle. Présence francophone. La littérature judéo-maghrébine d'expression française.

Communications

Elle est présentée par M. Alain Gas, avec pour sujet : « Du pays au paysage. Du voir au savoir ».

C'est tout d'abord un voyage à travers les montagnes cévenoles auquel nous convie l'orateur.

Par la suite, après avoir traversé le Rhône, ce sont les paysages ensoleillés du Luberon et du Mont-Ventoux qui ont tenté l'objectif de notre confrère.

Le rapprochement qu'il fait avec les peintres attirés par cette lumière est particulièrement précis, et peut donner le désir de se rendre sur les lieux pour apprécier les beautés du site.

De chaleureux applaudissements, sont adressés à notre confrère, le Président notant le fait qu'il s'agit d'un travail tout à fait personnel qui démontre les qualités de photographe mais aussi de poète de M. Alain Gas.

La séance est levée à 18 h 10.

Présentation et résumé de la communication faite à
l'Académie de Nîmes le 2 février 2001

DU VOIR AU SAVOIR

Parcours de montagne...

à courir après un fantasme

ou sur les traces de Pétrarque et de Cézanne

Il s'agit d'aborder le processus qui relie le « voir », le « savoir » et, par-delà, le « concevoir ». Processus complexe – et fréquemment pervers – qui est au fondement de la dynamique humaine et de la culture occidentale.

Successivement ou conjointement photographe, historien et écrivain, M. Alain Gas se propose d'illustrer cette dialectique par trois expériences ayant valeur d'exemples. Leur trait commun étant d'avoir eu pour cadre une des montagnes « totémiques » du midi de la France. Montagnes qui ouvrent les yeux sur les vastes horizons ; reliefs où se fortifient les caractères et se prennent les résolutions :

– Le propre parcours d'Alain Gas à travers les Cévennes et l'interprétation subjective qu'il développa aux confins du Mont-Lozère, à la vue de l'énigmatique champs des Bondons.

– L'ascension du Mont-Ventoux qu'aurait effectuée Pétrarque le 26 avril 1336... et la signification stimulante que dévoile l'étude documentée de ce récit fameux.

– La relation de Paul Cézanne avec la montagne Sainte-Victoire, sorte de testament à l'histoire de l'art occidental et/ou prélude à l'art du XX^e siècle.

A l'aube inquiète du troisième millénaire, M. Alain Gas dégage de ces deux derniers périple un message d'optimiste. Dont il s'est plu à deviner les prémices au petit matin ensoleillé d'un « arrière-pays » tel que l'a récemment défini le poète Yves Bonnefoy.

SEANCE DU VENDREDI 16 FEVRIER 2001

Cette séance est présidée M. Charly-Sam Jallatte.

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. Robert Debant, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le docteur Pascal Goujet, M. le pasteur Roger Grossi, M. Fernand Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Georges Sapède, M. le docteur Lucien Simon, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala et M. Aimé Vielzeuf.

Sont excusés : M. le bâtonnier Jean Ménard, M. Gabriel Audisio, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Tempier et M^{me} Hélène Deronne.

Communications

M. Robert Debant, membre résidant, présente l'ouvrage de M. le pasteur Bonifas, écrit en collaboration avec Mme Horsta Krum, « Les Huguenots à Berlin et en Brandebourg de Louis XIV à Hitler » (édition de Paris, Max Chaleil).

Après une analyse précise et détaillée de l'ouvrage, M. Debant a apporté des compléments personnels en évoquant l'héritages des philosophes dont a pu bénéficier la culture germanique par l'entreprise des divers flux de huguenots que cette terre de refuge a accueilli au cours des XVII^e et XVIII^e siècle.

A l'invitation du Président, M. le pasteur Aimé Bonifas a fourni quelques précisions et salué surtout les apports de M. Robert Debant.

Des applaudissements nourris ont montré tout l'intérêt de cette présentation de M. Robert Debant et la qualité de l'ouvrage de M. le pasteur Aimé Bonifas.

La communication de M. le docteur Claude Vermeil, correspondant, a porté sur « l'épidémiologie parasitaire outre-mer ».

Avec le concours de nombreuses diapositives, le docteur Vermeil professeur honoraire de la Faculté de médecine de Nantes, nous a décrit ses recherches sur les acariens parasites des rongeurs et oiseaux en Tunisie, Mauritanie, Sénégal et Maroc et fait état des résultats de ses missions ; d'abord la détermination d'une nouvelle espèce de phlébotirus ; ensuite l'identification d'une nouvelle espèce de tique. *Ornithodoros cheiki*.

Des applaudissements ont salué l'intérêt de la communication. Un débat s'est instauré ; y ont participé M. le pasteur Roger Grossi et M. le docteur Paul Maubon

La séance est levée à 18 h 15.

COMMUNICATION :
EPIDEMIOLOGIE PARASITAIRE OUTRE-MER

(Résumé)

Le docteur Claude Vermeil, professeur honoraire de la Faculté de médecine de Nantes, correspondant de l'Académie de Nîmes, relate, à la demande de M^{lle} Marcelle Viala, les voyages qu'il a accomplis avec son épouse et collaboratrice, à la recherche d'acariens parasites de rongeurs et d'oiseaux de mer. Cette enquête s'est déroulée successivement en Tunisie, Mauritanie, Sénégal et Maroc.

Ces acariens de la famille des Argasidés étaient adressés, après détermination, à divers services de virologie pour isolement éventuel d'arbovirus.

Il était ainsi, à partir de la tique *Argas reflexus hermanni*, isolé une nouvelle espèce de phlebovirus par le professeur Chastel de Brest. En Mauritanie, puis au Sénégal, le professeur Vermeil identifiait une nouvelle espèce de tique *Ornithodoros cheikhi* dont la description était publiée dans le Bulletin de la société des sciences naturelles de Nîmes et du Gard. Mais cette dernière espèce ne s'étendait pas au Maroc.

Ces deux résultats apportaient une contribution au vaste domaine de l'épidémiologie exotique. Les quatre missions, non commanditées, ont été menées sur le terrain, dans un esprit de témoignage et d'information auprès des scientifiques locaux qui ont reçu et aidé les deux chercheurs au cours de leurs pérégrinations.

Aimé BONIFAS et Horsta KRUM
LES HUGUENOTS A BERLIN
ET EN BRANDEBOURG
DE LOUIS XIV A HITLER

Compte-rendu par M. Robert DEBANT

L'exil vers l'Allemagne d'un gros contingent de protestants français à la suite de la Révocation et l'histoire de leur descendance sont à la fois d'une grande notoriété et très mal connus, même par beaucoup de personnes cultivées et qui partagent la foi des réfugiés.

Le sujet ne laisse certes pas indifférent. Le doute qu'ont très vite éprouvé ces hommes sur leur réelle appartenance culturelle éveille encore d'assez nombreuses curiosités, tout comme l'attitude qu'ils ont choisie envers le pays de leur origine et celui de leur adoption au cours des trois siècles où les Gaulois et les Germains ne devaient guère cesser de s'affronter. L'idée que l'on se fait en général de leur destinée reste cependant fort vague et même auréolée de plusieurs mystères : à ces derniers, le légendaire des deux Guerres Mondiales fournit périodiquement de copieuses moissons et, d'autre part, les deux principales œuvres littéraires où les rares personnes averties décèlent l'influence du Refuge appartiennent au domaine de la fiction ou du surréel : les Contes enfantins et familiaux des frères Grimm et l'histoire d'un de ces Elementargeister, de ces esprits élémentaires créés par des théories de la Renaissance, la merveilleuse Ondine (Undine).

Peut-être aussi, mais nous n'émettons ici qu'une hypothèse tout à fait personnelle, ces impressions ont-elles été fortifiées par des rapprochements plus ou moins conscients avec certain des thèmes fondamentaux de la mentalité allemande que reflètent, parmi tant d'autres, des écrivains comme Goethe,

Schiller, Hölderlin ou Tieck : ceux de l'errance, de l'immense voyage vers la liberté, die Wanderung, ou de la nostalgie du pays natal, die Heimat.

Sur cette tranche d'histoire, on dispose pourtant d'une assez ample documentation, et en partie sérielle, qui a permis depuis une quarantaine d'années l'élaboration d'une recherche digne de ce nom. Celle-ci est arrivée notamment à nous fournir enfin des données quantitatives grâce à l'exploitation informatique des sources démographiques ou comptables les plus riches et, d'un autre côté, des historiens de la philosophie et de la théologie, à la fois rompus à l'exercice de la critique érudite et au maniement des idées, ont su dépasser le stade de l'analyse individuelle des ouvrages écrits par les réfugiés pour découvrir dans leur groupe la floraison de plusieurs courants de pensée spécifiques. Nous disposons ainsi d'une abondante bibliographie, dans laquelle se sont distingués en Allemagne, parmi tant d'esprits remarquables dont le zèle pour la réconciliation avec les Welches n'a pas altéré l'objectivité, le professeur Rudolf von Thadden, de Göttingen, et ses disciples.

Comme la majorité de ces publications reste d'un accès difficile, M. le pasteur Bonifas vient de publier avec raison non certes un manuel cursif de vulgarisation, mais une très suggestive initiation, pleine de remarques originales et de haut niveau, qui se penche ainsi sur la province allemande où le Refuge a offert le plus d'éclat. Pour cela, il s'est acquis le concours d'une familière de notre culture, M^{me} Horsta Krum, qui desservit longtemps l'église française de Berlin et qui, sans être une historienne de métier, a enrichi l'œuvre grâce à sa connaissance des rapports du christianisme avec le pouvoir politique depuis 1933 et à la rare intelligence du cœur qu'elle manifeste envers les protestants de notre pays.

Le livre débute en rappelant comment une foule de huguenots s'est établie à Berlin et dans quelques localités du Brandebourg, et l'organisation civile et religieuse qu'elle a été

autorisée à se donner. On sait que la Révocation avait amené beaucoup de protestants – sans doute près de 140 000 – à chercher refuge en Suisse, mais que ce petit pays s'avérant incapable d'accueillir honorablement un tel concours d'immigrés, les plus nombreux répondirent aussitôt à l'invitation des princes allemands de confession réformée, et pour environ 20.000 personnes à celle de l'Electeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume de Hohenzollern.

La forte personnalité que la postérité devait très vite appeler le Grand Electeur, fils d'un luthérien converti au calvinisme, se trouvait à la tête d'un pays ravagé par la guerre de Trente Ans dont les victimes représentaient en pourcentage un total quinze fois plus élevé que celui de la Deuxième Guerre mondiale. Contraint de disposer d'urgence d'une main-d'œuvre abondante pour prévenir le désastre de ses Etats, il promulgua le 29 octobre 1685, trois semaines après l'édit de Fontainebleau, celui de Potsdam, abondamment propagé par des envoyés spéciaux auprès des agglomérations de protestants, qui offrait aux huguenots des concessions de terres à mettre en valeur ou de quartiers à bâtir à l'aide de subventions et d'avantages fiscaux.

Depuis plus d'une centaine d'années, les historiens ont attribué des motifs essentiellement politiques à cette démarche et l'on ne saurait oublier à l'appui de leur thèse qu'en 1673 le prince avait accueilli cinquante familles juives expulsées de Vienne, mais que son geste s'était limité aux plus riches. M. Bonifas et M^{me} Krum estiment cependant que des raisons de solidarité religieuse et de compassion étaient seules en mesure d'insuffler au Brandebourgeois l'audace de défier le Roi Soleil.

Après avoir souligné les progrès techniques donnés par les réfugiés à l'économie du Brandebourg et leur contribution à l'immense essor de sa capitale, sans omettre cependant les légères nuances que la plupart des chercheurs modernes appor-

tent aux descriptions idylliques si fréquemment brossées depuis Voltaire, les auteurs font ressortir avec quelle habileté les souverains leur permirent de garder la Discipline des Eglises de leur pays et de pratiquer le culte dans leur langue, ainsi que de posséder leurs administrations et leurs juridictions propres.

C'est bien à cet égard que l'édit de Potsdam représente sans doute une vraie coupure dans l'histoire du droit public et, pourrions-nous ajouter, dans celle de la psychologie des peuples au sens d'André Siegfried : « il offre une nouvelle patrie à des étrangers », relève en effet M. Bonifas, « sans leur demander de renier leur identité ».

Le livre se poursuit par un chapitre qui s'intitule « De la résistance à l'intégration ». Dans une première phase, qui dure environ cent ans, les huguenots se montrent sinon déchirés, du moins quelque peu tiraillés entre la reconnaissance affectueuse pour les électeurs et l'attachement à la culture française. Sans doute, et d'une manière assez étrange, ces anciens résistants à une monarchie absolue s'accommodent-ils du pouvoir non moins rigide des Hohenzollern en feignant de croire que le second représente l'idéal de l'autorité éclairée. Leurs institutions religieuses, notamment le Consistoire de Berlin, n'en défendent pourtant qu'avec plus de vigueur la cause de la langue maternelle, qui restera d'ailleurs fort prisée à la cour et dans les milieux cultivés, même lorsque la littérature allemande aura entamé son véritable essor au milieu du XVIII^e siècle.

C'est au début du XIX^e que les descendants des réfugiés commencent leur marche vers une assimilation presque totale. Après avoir dédaigné les facilités que la Constituante leur avait offertes en 1790 pour rentrer en France, le sentiment de leur identité prussienne se trouve grandement renforcé en contrecoup de l'humiliation d'Iéna et des charges de l'occupation napoléonienne. Plusieurs écrivains issus de leur groupe s'attachent même à glorifier le patrimoine légendaire et historique de l'Allemagne, et à inviter les hommes à communiquer

avec son âme à travers l'amour de ses paysages : ainsi, Wilhelm Häring, le rejeton d'une famille Harenc, alias Willibald Alexix (1798-1871).

Le statut des colonies est aboli entre 1809 et 1811 par les réformes « modernes » de Stein et de Hardenberg, l'usage de notre langue disparaît de la prédication vers 1830 et si un regain d'intérêt pour la connaissance de l'héritage français se manifeste à partir des années 1880 avec la création de la Société des huguenots allemands, leur fierté d'être devenus sujets de l'Empire éclate à l'unisson de la boursouflure wilhelmienne et leur vaut d'échapper au mépris qu'éprouvent la majorité des Prussiens pour la légèreté et la vanité françaises. Les trois guerres franco-allemandes feront ressortir encore plus brutalement la rupture définitive entre les enfants adoptifs de la Prusse et leurs « cousins », notamment par le zèle et parfois la morgue qu'afficheront très souvent d'authentiques membres de la caste militaire prussienne aux noms pourtant si évocateurs de l'ancienne noblesse française, comme le général de la Chevalerie ou le commandant Arnaud de la Perrière.

Au cours de la dernière guerre, on verra poindre cependant chez les nazis d'étranges tentatives pour explorer le patrimoine huguenot et tenter de s'en emparer. Une mission de la S.S. à Paris, dirigée par un historien descendant de réfugiés, Kurt Steundtner, et soutenue par un autre singulier « huguenot », le S.S. Reichsführer Heinrich Himmler en personne, le protagoniste de la « solution finale » de la question juive, se livre à des recherches dans les fonds d'archives offrant le plus grand intérêt pour la connaissance de notre Eglise du Désert, en particulier à la rue des Saints-Pères et même aux Archives du Gard, et y opère des prélèvements qu'elle adresse à la direction S.S. de la Race et des Populations. Les motifs que l'on a pu avancer pour expliquer cette entreprise, et que M^{me} Krum ne rejette pas tous d'emblée, nous paraissent appartenir au domai-

ne de la rêverie et d'ailleurs, selon toutes vraisemblances, ne pourront jamais êtres ni confirmés ni infirmés.

M. Bonifas et M^{me} Krum consacrent le dernier et sans doute le plus original de leurs chapitres à l'attitude ondoyante et diverse des bergers de l'Eglise française de Berlin sous le III^e Reich. Si plusieurs d'entre eux tentèrent certes de freiner l'application des lois raciales par la force d'inertie, ainsi qu'on le fit au collège français, et si d'autres suivirent les exemples héroïques de la Bekenntniskirche, de l'Eglise confessante de Dietrich Bonhoeffer et de Niemöller, la majorité s'accommoda du régime, à l'image du protestantisme d'outre-Rhin, soit par crainte, soit avec la vieille conviction allemande, héritée de Luther, que la religion et la politique sont entièrement séparées, soit enfin avec la certitude que l'hitlérisme s'avérait le meilleur rempart contre le communisme.

On décida dès 1934 de retirer l'invocation « Ecoute Israël » des dix commandements dont la lecture à haute voix est prescrite par la liturgie du culte dominical, et le 250^e anniversaire de l'édit de Potsdam permit au pasteur Richard Lagrange de témoigner la reconnaissance du Consistoire envers le Führer, protecteur de la foi et de la liberté religieuse, et pour lequel, tenait-il à ajouter, « il ne devait exister dans le pays aucun amour plus grand que celui de sa paroisse ». La découverte horrifiée dans les archives de l'Eglise de ces marques de servilité ou d'inconscience a amené M^{me} Krum à rechercher comment s'étaient comportés les protestants français sous l'occupation et à réunir l'ensemble un peu disparate de ses enquêtes sous le titre de *Frankreich am Kreuz* (La France crucifiée, 1993).

Nous avons tenu à réserver pour la fin, en raison de leur portée générale, les observations des auteurs sur l'influence culturelle des huguenots et les développements auxquels elles semblent pouvoir nous inviter. Pour la littérature pure, ils consacrent à juste titre quelques lignes à Théodor Fontane (1819-1898), le grand romancier réaliste dont le chef-d'œuvre

empreint de bovarysme, Effi Briest, autorise tout naturellement des comparaisons avec Flaubert. Son père descendait d'une famille protestante de la Saintonge, et non du Languedoc comme on l'a souvent écrit, bien qu'il comptât en vérité un ancêtre nimois. Si un certain humour léger à la française traverse assurément beaucoup de poèmes et de nouvelles de ce Prussien fervent, les meilleurs et les plus récents spécialistes de son œuvre, comme MM. Peter Demetz et Helmuth Nürnberger, ont toutefois démontré, et selon nous à bon escient, que son ouverture vers l'étranger avait accordé la part la plus vaste à la littérature anglaise. M. Bonifas et M^{me} Krum ont jugé pertinent de mentionner aussitôt après lui un poète et romancier du troisième romantisme- celui de Berlin, une âme déchirée entre ses deux patries comme le suggère son œuvre principale, Adalbert von Chamisso, de son vrai nom Louis de Chamisso de Boncourt (1781-1838), l'auteur de *Peter Schlemihls wundersame Geschichte* (L'étrange histoire de Peter Schlemihl), qui était le fils d'un émigré champenois de la Révolution.

Le rapprochement, singulier en apparence, des deux écrivains peut se justifier si l'on songe à la prédilection courageuse que le second finit par accorder lui aussi à la Prusse : en 1801, alors que le Consulat autorisait ses parents à rentrer en France, il choisit en effet de demeurer à Berlin, où il poursuivit quelque temps une carrière militaire. Le livre que nous recensons ne s'attarde pas davantage sur les lettres, et à nos yeux d'une manière fort compréhensible. Il nous paraît en effet bien aléatoire de déceler chez les écrivains d'outre-Rhin des traces authentiques d'un protestantisme français et à plus forte raison de réunir des écoles ou des groupes sous sa rubrique. Peut-être est-il permis toutefois de relever dans l'essor du récit fantastique, celui de Hoffmann et d'Achim von Arnim, la place tenue à côté de Chamisso par un autre grand descendant de réfugiés normands, Friedrich de la Motte-Fouqué (1777-1843), l'auteur d'immenses romans de chevalerie, ainsi du

reste que celui d'Undine, dont on connaît l'inspiration qu'elle a fournie à Mérimée et à Giraudoux.

On peut aussi, mais sans excès d'illusion, tenter d'analyser dans une semblable optique, et bien que ces auteurs ne fussent pas Prussiens, les sources de deux grandes figures abandonnées par nature à de nombreux désordres de l'imagination et de la sensibilité, mais sans cesse occupées à les dominer par la force de leurs aspirations spirituelles ou sociales, celles de l'énigmatique Clemens Brentano et de sa généreuse mais fantasque sœur Bettina (ou Bettine) von Arnim, dont le père était catholique mais dont le grand-père maternel, Franck Lichtenfels, possédait des origines huguenotes, et dont l'enfance avait été profondément marquée par la riche personnalité de leur grand-mère, la romancière et essayiste protestante Sophie von la Roche, une amie de Wieland et de Goethe ; leur insertion dans un milieu « français » s'était du reste trouvée renforcée en 1804 par le mariage de leur sœur Gunda avec Friedrich von Savigny, le futur historien du droit et ministre prussien.

Nous aimerions enfin noter ici à toutes fins utiles la présence simultanée de Clemens Brentano et de la Motte-Fouqué dans le mouvement de conversion au catholicisme ou tout au moins d'immersion dans le mysticisme qui, autour de 1810, commença à toucher plusieurs romantiques allemands tel Friedrich Schlegel, pour répondre en général à leur besoin de paix religieuse. Cette évolution paraît d'autant plus significative chez le premier qu'il se présentait, selon le mot d'Eichendorff, comme une sorte de Protée insaisissable, partagé entre la sensualité et la piété avant d'entrer dans la familiarité de Görres et de Katherina Emmerich, et qu'il portait avec sa sœur dans l'héritage de leur grand-père Lichtenfels des *Lettres sur le fanatisme monastique* dont la publication avait jadis valu à l'auteur sa place de conseiller de l'Electeur de Trêves. On retrouvera beaucoup plus tard, avec la vague qui

devait marquer l'entre-deux-guerres, le passage à l'Eglise de Rome d'une remarquable descendante de réfugiés savoyards longtemps restée dans l'orbite d'Ernst Troeltsch, Gertrud von Le Fort, dont un bouleversant éloge de la grâce, *Die Letzte am Schafott* (1931) suggérera à Bernanos le *Dialogue des Carmélites*. Il ne faut cependant pas oublier à ce sujet que chez les romantiques allemands, beaucoup de catholiques et de protestants attachaient une importance relative à la spécificité des confessions et, comme l'écrit Marcel Brion, restaient « unis dans la religiosité qui leur (était) commune : le culte de la poésie et de l'art » (*L'Allemagne romantique*, t. I, Paris, 1962 (p. 120).

Les précisions données par les auteurs sur les spécialistes de la philosophie, des sciences religieuses et de l'histoire nous permettent d'approcher les fortes tendances communes que l'on décèle dans les milieux huguenots au moins aussi longtemps qu'ils garderont une certaine cohésion, c'est-à-dire jusque vers 1750, et nous amènent à les résumer dans les termes suivants. Placés au carrefour de l'orthodoxie réformée et de l'*Aufklärung*, c'est-à-dire des Lumières allemandes, et aidés par de solides institutions, comme l'Académie fondée dans le sillage « œcuménique » de Leibniz avec le concours du pasteur nimois Etienne Chauvin, nos réfugiés se consacreront d'abord à la polémique contre les « Hollandais » groupés autour de Bayle.

Puis, l'élaboration des controverses ayant amené beaucoup de théologiens à chercher une partie de leur argumentation dans l'histoire religieuse érudite, la seconde génération du Refuge sera poussée à servir cette discipline par des travaux novateurs comme la *Chronologie de l'histoire sainte*, du pasteur Alphonse des Vignolles, d'Aubais (1738), et à édifier de nombreux monuments de l'exégèse et des disciplines juridiques qui meubleront l'arsenal où viendront puiser un Voltaire ou un Rousseau, un d'Alembert ou un Diderot, bien que la plupart des auteurs, tout en prêchant l'appui réciproque de la théologie et de la philosophie, fussent restés attachés à

l'esprit religieux. Si peu de huguenots seront de vrais créateurs, beaucoup d'entre eux se révéleront ainsi d'utiles vulgarisateurs et des médiateurs des Lumières. Vers 1730, le dogmatisme initial des Français cédera en grande partie la place à l'influence de Christian Wolff, le créateur de la terminologie philosophique allemande, qui souhaitait réconcilier de son mieux la raison et la révélation.

Dans le même esprit qu'au paragraphe précédent, nous ajouterons que Wilhelm von Humboldt, le plus grand apôtre de la pensée libérale et de l'Etat humaniste dans la Prusse du début du XIX^e siècle, l'un des pères fondateurs de la linguistique, le créateur de l'Université de Berlin (1810) et le frère d'Alexandre, l'illustre encyclopédiste, avait une mère de souche provençale et protestante, et qui, devenue prématurément veuve, eut soin de confier la formation de ses fils à deux précepteurs d'élite, Campe et Kunthe.

L'ouvrage note en conclusion que l'héritage huguenot, comme il est normal, s'est aujourd'hui dilué à l'extrême, sauf dans l'onomastique et peut-être dans le jargon de Berlin. M. Bonifas suggère toutefois que la tolérance dont les réfugiés ont bénéficié de la part de l'Etat, vertu sans doute typiquement protestante et indispensable à la prospérité des nations, a permis l'exemplaire rayonnement d'une minorité sur le pays qui l'englobe et tempéré quelque peu le chauvinisme dominant à l'intérieur de la Prusse en ouvrant des perspectives européennes dans le loyalisme de ses enfants adoptifs. Nous nous permettrons de glisser que nous ne partageons sans doute pas entièrement l'ampleur de cette remarque, mais que notre restriction est le meilleur éloge possible d'un ouvrage d'histoire qui s'avère capable de poser de vastes interrogations de philosophie politique et par conséquent de s'élever au-dessus de lui-même.

SEANCE DU VENDREDI 2 MARS 2001

Cette séance est présidée par M. Charly Sam Jallatte.

Sont présents : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M. Robert Debant, M^{me} Hélène Deronne, M. Gilles Dervieux, M. le docteur Pascal Goujet, M. le pasteur Roger Grossi, M. Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Christian Salenson, M. Georges Sapède, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala, M. le bâtonnier Jean Ménard.

Sont excusés : M. le bâtonnier Jean Goujon, M. Christian Liger et M. Aimé Vielzeuf.

Informations

– Lettre du secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres regrettant de n'avoir pu venir le 4 février.

– Invitation le 11 février de l'Académie d'Arles lors de sa séance solennelle, notre Compagnie était représentée par M. le docteur Jallatte.

– Le club Richelieu International nous invite au dîner débat avec M. Maltais « Le Canada et les autochtones », 22 février, Hôtel Vatel.

– Programme de l'Académie d'Angers.

- 20 février 18 h, Carré d'Art : Société des sciences naturelles : conférence de M. Marchal sur l'Histoire de l'homme.
- 1^{er} mars, Carré d'Art, la collection « repères et inédits » 18 h 30.
- 2 mars, 18 h 30, à Vauvert : inauguration de la résidence d'auteurs.
- 3 mars, 16 h, Société d'histoire du protestantisme, Carré d'Art, conférence du pasteur Faba « Une rencontre entre le mouvement du Réveil et Christianisme social »
- Invitation de la confrérie des bâtisseurs en pierre sèche, le 8 mars à 18 h, cloître des Jésuites.

Correspondance

- Lettre du Cadir - La distribution des prix de la résistance aura lieu le 30 mai à 15 h, à l'hôtel Atria.
- Remerciements aux condoléances adressées aux familles de M. de David Bauregard, M. Larmat, M. Leprince Ringuet.
- M^{me} Hélène Boissy d'Anglas nous informe de la parution d'un ouvrage sur François Antoine de Boissy d'Anglas.
- L'église de Nîmes nous invite à participer à la célébration eucharistique au cours de laquelle sera ordonné évêque le père Robert Wattebled.

Election d'un membre résidant

La candidature de M. Henri Hugues est présentée par notre confrère M. Jean-Marc Roger.

Ce dossier a déjà été examiné par le bureau et les anciens Présidents ; avis favorable a été donné.

Un vote intervient : votants 25, Hugues 24 voix, un bulletin blanc.

Déclaration de vacance de siège

Il s'agit des fauteuils de M. le pasteur Château et de M. le docteur Simon. Un premier examen a été effectué de cette question lors d'une précédente séance. Soumis au vote par le Président, un accord est donné à la vacance du siège du pasteur Château, moins deux voix contre ; et c'est à l'unanimité que la vacance est décidée en ce qui concerne le fauteuil de M. le docteur Simon.

Nos deux confrères sont immédiatement élus académiciens honoraires.

Communications

C'est M^{me} Benel, correspondant, qui est chargé à ce jour de présenter sa communication. Le sujet choisi est : « Strabon, géographe grec d'époque romaine et le chant des colosses de Memnon. »

Agrémentée de nombreuses diapositives, cette communication est suivie avec grand intérêt par l'auditoire. Nombreux sont les académiciens nimois ayant eu l'occasion de visiter les lieux décrits.

Les applaudissements sont très chaleureux et le Président félicite M^{me} Benel pour le travail accompli. Un débat s'instaure au cours duquel vont intervenir M. Yvon Pradel, M^{me} Catherine Marès et M. le docteur Bernard Cavalier.

La séance est levée à 18 h 15.

STABON ET LE CHANT DES COLOSSES
DE MEMNON

par

M^{me} Marie BENEL-COUTELOU

(correspondant)

Par quel hasard un nom de la mythologie grecque est-il associé à deux statues égyptiennes du Nouvel Empire ? Essayons de confronter les textes et les recherches archéologiques pour retrouver l'origine d'une telle confusion et essayer de mieux comprendre.

Strabon n'est pas le seul écrivain à nous parler de l'Égypte. Nous avons d'autres exemples : Hérodote : au V^e siècle av. J.-C., Diodore de Sicile à la fin du I^{er} siècle av. J.-C., Strabon, géographe gréco-romain, au Livre XVII de sa Géographie décrit son voyage en Égypte de 25 avant J.C. Sa Géographie se veut universelle. « L'Égypte est entre l'Asie et la Libye ». Si son propos est un peu réducteur et s'il reste grave, il va sur le terrain pour vérifier ses dires. Il ne verse ni dans l'exotisme, ni ne fait part de ses étonnements personnels. A un seul moment il utilisera l'adjectif *thaumastos* – étonnant, admirable, afin de donner une valeur subjective à son regard froid de scientifique à propos du lac de Moëris une des merveilles racontées par Hérodote. Diodore de Sicile et Strabon sont des romains, mais d'origine, de culture et de langue grecque qui décrivent une Égypte hellénisée depuis plusieurs siècles. Au Moyen Âge, les copistes bien qu'ayant élagué les textes antiques ont gardé tout ce qui avait rapport avec

l'Égypte. En fait, avant la campagne de Bonaparte, ses découvertes archéologiques et les travaux de Champollion, on ne possédait que les textes de ces auteurs antiques.

Mais qui est Strabon ? un philosophe stoïcien fréquentant les archives d'Alexandrie. Il possède l'esprit de synthèse, l'exigence scientifique, le sérieux, le goût de l'exactitude. Son chapitre sur l'Égypte est une sorte de Guide du routard pour l'administration romaine, travail théorique, pragmatique, culturel et politique. C'est un ouvrage pratique et didactique sur l'Égypte de – 25 avant notre ère. Strabon s'est rendu dans le pays en – 30, avec Octave après la mort de Cléopâtre, de Marc-Antoine et de Césarion pour mettre fin à la guerre civile entre les Romains et la dynastie des Lagides. Le géographe a résidé à Alexandrie, capitale grecque devenant romaine et visité l'Égypte jusqu'à la I^{re} cataracte.

Strabon était né sur la Mer Noire en – 64 après l'annexion du Pont par la République Romaine. Fils de bonne famille il voyage ; lors de l'assassinat de Jules César, il est à Rome et n'a que vingt ans. Il fréquente les milieux dirigeants et on le retrouve en Grèce, Anatolie, Mer Noire, Liban. Missions officielles ? Randonnées politiques ? Observateur scientifique ? nous l'ignorons. Du même âge qu'Octave, Il devient son ami et se retrouve dans le camp des vainqueurs. Parti à trente ans il reste cinq ans en Égypte pour accompagner son ami le préfet Aelius Gallus. Il remonte le Nil en –27-26, la navigation étant interdite pendant la crue de juin à novembre, Il préfère l'hiver et le printemps car le temps y est plus agréable. Le professeur Yoyotte propose pour son voyage à Thèbes la période de décembre – 27 à avril – 26. Strabon ne partait pas sur un terrain inconnu puisqu'il fréquentait assidûment la bibliothèque d'Alexandrie, ses intellectuels et ses savants. Pour M. Jean Yoyotte, tous les témoignages de Strabon ne sont pas forcément directs, mais souvent livresques : Homère, Hérodote, Eudoxe de Cnide, Callisthène

(astronome de la XXX^e dynastie), Aristoboulos, Polybe, peut-être le stoïcien Poseidonios d'Apamée ; il utilise les cartes et les documents d'Eratosthène. Bien qu'éclairé par les livres, Strabon reste un témoin direct, notamment de phénomènes périodiques comme le raz de marée qui venait de submerger le Nord-Est du Delta. C'est un bon géographe, il se renseigne auprès des services administratifs du préfet, des officiers romains, mais aussi des indigènes compétents. Le préfet Aelius Gallus est le fondé de pouvoir d'Auguste, César et pharaon. Strabon visite l'Égypte avec le cortège du préfet un peu comme un touriste à Crocodilopolis, Kéliopolis, en présence d'un expert en sciences sacrées, sous la conduite d'un guide qui l'initie aux divers rites et suit même des colloques.

Le chapitre XVII est une véritable monographie de l'Égypte. Tout y passe : éthique, ethnographie, coutumes, cartographie, hydrologie, géomorphologie, météo, delta, Nil, Alexandrie (40 pages). Même si le texte est structuré il en résulte une impression de désordre, car Strabon, écrivain austère, laborieux et parfois fastidieux, est plus scientifique que littéraire. Sa Géographie de l'Égypte est un guide pratique à l'usage des grands fonctionnaires avec les généralités théoriques, l'itinéraire le plus efficace, l'histoire des rites, et les curiosités. En appendice il indique les réalités matérielles pour faciliter « la croisière sur le Nil » et comprendre le pays pour plus d'efficacité. Stoïcien il croit à l'action de la divinité et de la Providence, mais reste réservé à l'égard des fables et des prodiges, trouve les architectures sacrées barbares, excessives et archaïques mais admire les temples dont il décrit avec précision les structures, qualifie les prêtres de sages et de savants. Strabon est un observateur politique peu sensible au fondement religieux du pouvoir monarchique mais dévoile son talent dans l'étude des voies de communication ! Ses descriptions de l'état concret à une période donnée sont, en raison de l'authenticité du témoignage visuel, une mine de renseigne-

ments pour les archéologues actuels. Les impressions personnelles et les éléments autobiographiques, si rares chez Strabon, sont plus fréquentes dans ce texte sur la visite en groupe des colosses de Memnon : « nous allâmes...on se moque »... Le préfet Aelius Gallus remonte le Nil avec une « suite nombreuse d'amis et de soldats ».

Tourisme culturel ? L'Égypte n'est pacifiée que depuis trois ans, il s'agit pour le préfet d'organiser la conquête et d'installer la loi romaine. Il s'agit aussi de prendre connaissance des réalités et des problèmes du gouvernement. Il parle beaucoup de Thèbes, capitale religieuse et centre administratif régional ; il s'intéresse à la puissance morale des prêtres d'Amon. Strabon est déçu par Louqsor qu'il qualifie de « village » dont les temples funéraires d'occident n'ont pas les enceintes citées par Homère ! Sur la rive occidentale ils visitent les Memnonia ou temples des pharaons oubliés ; on leur explique les reliefs de conquêtes du Ramesseum. On leur parle de la Vallée des Rois et d'une attraction exceptionnelle : à la suite d'un séisme, chaque matin l'un des colosses frappé par les premiers rayons du soleil laisse échapper une plainte émouvante, aussi, avant l'aube, le préfet et sa suite viennent entendre le miracle, mais Strabon sceptique se demande s'ils ne sont pas victimes d'une supercherie. On sait aujourd'hui qu'il s'agissait d'un phénomène naturel.

« A présent ce n'est plus qu'un ensemble de villages (Thèbes), dont une partie se trouve en Arabie où est la ville, et l'autre sur la rive opposée du fleuve, où est le Memnonion. Là se dressent deux colosses monolithes côte à côte. L'un s'est conservé intact, mais la partie supérieure de l'autre, au-dessus du siège, est tombée, par l'effet, dit-on, d'un tremblement de terre. On assure qu'une fois par jour, un bruit semblable à un léger coup émane de la partie du second colosse resté assis sur le trône et sur la base. Effectivement, lorsque je me tins à cet endroit avec Aelius Gallus et sa suite nombreuse d'amis et de

soldats, j'ai moi-même entendu ce bruit vers la première heure ; mais ce bruit provenait-il de la base ou du colosse, ou avait-il été fait intentionnellement par une des personnes qui se tenait alors tout autour de la base, je suis incapable de l'affirmer, car dans l'incertitude sur la cause, il vaut mieux croire à tout plutôt qu'au fait qu'un son soit rendu par des pierres ainsi disposées. »

(Le voyage en Egypte, de Strabon, livre XVII, édition Nil, Paris 1997. Traduction du professeur Pascal Charvet et commentaires du professeur Jean Yoyotte)

La description de Thèbes est assez rapide : le Memnonion c'est le Ramesseum, le temple funéraire de Ramsès II ; s'il ne parle pas de Memnon, c'est que pour lui, cela va de soi, par contre des visiteurs plus récents nous en parlent. Les deux statues de quartzite d'Héliopolis font 15,60 m de haut et sont les seuls vestiges de l'immense « temple des millions d'années » d'Aménophis III (xv^e siècle av. J.-C.). Sur les dossiers des sièges il y a des bas reliefs et des inscriptions. Le colosse Nord est fissuré, la chaleur du soleil levant fait évaporer l'humidité nocturne en provoquant une vibration sonore. Mais qui était Memnon ? un personnage de la mythologie grecque : Memnon était l'allié des Troyens lors de la guerre de Troie. Le combat des chefs des deux camps était si impitoyable que le vieux Priam pour reconforter le moral de ses troupes avait lui-même annoncé l'arrivée du puissant Memnon, roi d'Ethiopie, le fils de l'Aurore.

Ce héros, venu avec sa puissante armée, redonne courage aux Troyens, tue Antiloque, le fils de Nestor. Les deux armées sont à nouveau à égalité mais le destin se prononce en faveur d'Achille qui vengera Antiloque en abattant Memnon sous les regards d'Hermès alors qu'Aurore s'enfuit en pleurant et que la Parque désigne du doigt le héros. Chaque matin sous les caresses de sa mère, Memnon reprenait vie quelques minutes et saluait Aurore. Les grands visiteurs romains ne

manqueront pas pendant plus d'un siècle comme Hadrien d'assister au prodige. Lorsque Septime Sévère fit restaurer la statue avec du quartzite d'Assouan, la voix de Memnon se tut.

L'imaginaire grec a pris appui sur des vestiges égyptiens déjà très anciens. Aménophis III (-1390 av. J.-C.) (XVIII^e Dynastie) était le fils de Thoutmosis IV auquel il succéda en -1408. C'est un pharaon très raffiné, oriental, indolent et fastueux, de mère Mitanienne. Sous son règne paisible, car il préfère la diplomatie à la guerre, Thèbes, à son apogée devient splendide. Il vénère sa grande épouse royale, une asiatique de milieu modeste Tiya et confie à son épouse un rôle éminent. Elle est élégante et raffinée, avec ses vêtements plissés et ses perruques nattées. Elle lance une nouvelle esthétique avec plus de naturel et moins d'hiératisme. Aménophis III et Tiya auront pour fils Aménophis IV et cinq filles. La tombe de leur vizir Ramose sera l'une des plus belles de Gournah, avec ses bas-reliefs délicats et ses parures d'un raffinement exquis. Le temple funéraire du pharaon se trouve dans la vallée des rois. Sous Aménophis III ouvert aux idées de l'Asie, s'amorce une évolution religieuse qui s'achèvera avec l'épisode amarnien d'Akénaton, mais l'immobilisme de la fin de son règne hypothéquera celui de son fils et l'empire s'effritera. A la mort d'Aménophis III le clergé d'Amon était tout puissant or Aménophis IV va se tourner vers Aton. En -1370, il n'a que quinze ans, peut être avait-il déjà été corégent de son père, mais c'est sa mère Tiya qui assure la régence. Il semble que le mysticisme de la réforme monothéiste d'Aton aurait été introduit par la reine Tiya. Déjà le palais d'Aménophis III, sur la rive occidentale se nommait Malgatta ce qui signifie splendeur d'Aton et la propre barque de Tiya s'appelait Aton. Les rivalités avec le clergé d'Amon, première puissance économique du pays, sont innombrables. Aménophis IV croit en l'égalité de tous, esclaves, hommes ou femmes. Il veut rendre le divin accessible à tous. A Karnak, il construit un temple à Aton. En

l'an IV de son règne, il abandonne son nom d'éternité pour celui d'Akénaton : le serviteur d'Aton. Il adore son épouse Nefertiti, fille du roi de Mitani ou fille d'Aï son ministre qui deviendra par la suite le vizir de Toutankamon puis pharaon lui-même.

Le temple funéraire d'Aménophis III « Neb-Maât-Rê » est le plus vaste de tous les sanctuaires égyptiens connus, il était précédé par les colosses de Memnon qui n'avaient évidemment pas encore ce nom. Il fut détruit par un tremblement de terre, semble-t-il, au début du règne de Meremtah qui succéda à Ramsés II à la XIX^e Dynastie. Construit en grès et en briques réutilisées à la XXI^e dynastie dans le temple de Khonsou à Karnak, nombre de ses fragments et statues furent retrouvées dans les fondations du temple funéraire de Meremtah. De 1933 à 1934 l'institut Suisse a fait des recherches architecturales. D'autres fouilles moins scientifiques avaient été entreprises au début du XIX^e. Les fouilles systématiques ont commencé en 1964 puis ont été poursuivies en 70, 71, 72 et 73.

Ce temple est le seul temple funéraire construit sur un terrain agricole proche du Nil. Les colosses précédaient et encadraient la porte d'accès aménagée dans le premier pylône en briques du temple. Le temple funéraire faisait 700 mètres de large soit 150m de plus que celui d'Amon à Karnak. Une stèle en réemploi dans le temple funéraire de Meremtah nous apprend qu'il comprenait bassins, magasins, étables, personnel, et maisons pour les esclaves. On a retrouvé aussi des fragments d'autres colosses royaux et trois pylônes reliés semble-t-il par des allées de sphinx. On connaît assez bien la cour à péristyle avec trois rangées de colonnes dont on a retrouvé des bases et des tambours de colonnes papyrifomes ainsi que des chapiteaux en ombelle, des fragments de Sekhmet et de sphinx à tête de crocodiles, des stèles réemployées par Horemheb, quelques reliefs et inscriptions ainsi que 7 m² de sculptures de

scènes d'offrandes, mais il reste un millier de statues disséminées dans le monde et attribuées au règne d'Aménophis III, notamment en réemploi dans les autres temples thébains.

Aménophis III avait le sens du colossal puisqu'à Thèbes est se trouvait la statue la plus grande d'Égypte mais dont on n'a que les pieds, représentant le roi avec 21 m de haut. Elle avait été érigée par l'architecte Amenhotep. Des statues d'Égypte les plus spectaculaires, parvenues à nos jours restent les Colosses de Memnon. Ce sont des effigies gigantesques du roi en quartzite rouge d'Héliopolis. Aménophis III est assis sur un trône décoré sur chaque face d'une scène de l'union des deux terres effectués par les deux dieux Nil.

Le premier pharaon Narmer, en 3150 avant notre ère avait unifié la Haute et la Basse Égypte symbolisées soit par les deux couronnes soit par les deux dieux Hâpy, personnifiant la crue des deux Nil : à l'aide d'une corde, ils nouent deux plantes héraldiques, le lotus du Sud et le papyrus du Nord autour du signe hiéroglyphique Sema Taoui (sema signifiant unir). De part et d'autre des jambes royales les figures en ronde bosse de la mère du roi Moutenouya et sa grande épouse royale Tiyi. Les statues de 11 m de haut ont été transportées par Amenhotep. Le monolithe, après mille huit cent ans de plus est à nouveau en mauvais état de conservation. Récemment l'Institut archéologique allemand a réalisé des relevés photographiques confirmant la structure apparemment traditionnelle du colosse : le roi assis pose les mains à plat sur les genoux et porte le némés et le pagne orné d'une tête de panthère en haut relief.

Une stèle fragmentaire trouvée non loin à Deir el Bahari et maintenant au Metropolitan de New York lie Toutankamon au temple funéraire d'Aménophis III : Ouserhat y est nommé pour servir dans l'administration du culte d'Aménophis III et officie comme prêtre dans l'établissement funéraire de Toutankamon.

Lorsqu'on met en parallèle le texte de Strabon sur les colosses de Memnon, l'histoire égyptienne et les vestiges archéologiques, on est, dans un premier temps étonné, voire frappé par son silence sur le formidable temple d'Aménophis III.

Les siècles passés, les tremblements de terre (le dernier n'avait pas un an), les guerres (Cambyse) avaient-ils balayé les vestiges, les ruines du plus formidable temple funéraire de l'antiquité égyptienne ? On aurait envie de douter de la véracité du témoignage de Strabon, néanmoins une étude approfondie de sa géographie démontre que le savoir de cet excellent scientifique n'est pas, ici, livresque. Il est probable que derrière les colosses, Strabon, n'ait rien vu d'intéressant. Le temple funéraire d'Aménophis III avait-il souffert (jusqu'à la destruction ?) de la contre-révolution des prêtres d'Amon à la mort d'Aménophis IV-Akhénaton ? On le saurait semble-il.

De nombreuses questions se posent et plus les réponses affluent, plus elles sont comme balayées par le Nil, ce Nil, aux crues parfois dévastatrices, qui ont peut être eu raison de ce temple de briques le seul de la rive occidentale aussi proche du fleuve.

La communication s'achève par une projection de diapositives sur les colosses, l'architecture, la sculpture et la famille royale à la fin de la XVIII^e dynastie.

SEANCE DU VENDREDI 16 MARS 2001

Cette séance est présidée par M. Charly Sam Jallatte.

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M. Robert Debant, M. le docteur Pascal Goujet, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Fernand Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M. Christian Liger, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Georges Sapède, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala, M. Aimé Vielzeuf et M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. le docteur Bernard Cavalier, M^{me} Hélène Deronne et M. l'abbé Christian Salenson.

Après rectification, le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Informations

Nous avons reçu : programme des mardis universitaires à Vauban – une invitation au 4^e salon du livre de Cabestany du centre régional des lettres « Montcalm nous voilà », du 21^e Salon du livre de Paris, de la mairie de Narbonne afin de visiter la maison natale de Charles Trenet, de notre confrère Robert Courtieu, les comptes rendus de presse relatifs à la sortie de notre Compagnie à Saint-Jean-du-Gard, et lors de la séance publique du 4 février, parus dans le Réveil du Midi.

Correspondance

- Lettre de notre confrère M. le Docteur Lucien Simon, remerciant notre Compagnie de sa promotion à l'honorariat.
- de la Ville de Nîmes nous informant des manifestations organisées à l'occasion du centenaire de la loi de 1901,
- de notre confrère M. Henri Hugues, remerciant de son election en qualité de membre résidant,
- de M^{me} Benel Coutelou : cette lettre sera transmise à la Commission des nominations.

Hommages

- M. Raymond Martin : « L'an quarante ».
- M. et M^{me} Jean Charles Lheureux « Histoires de Pimpette ».
- Les peuples libyens de la Cyrénaïque à l'Égypte (édition Frédéric Colin).
- L'idée de gémellité dans la légende des origines de Rome (Alain Maurand, Académie de Bruxelles).
- Les caisses d'épargne dans la littérature du XIX^e siècle (Association Borenstein, rue de la tombe, Issoire, Paris 75673).

Elections

L'ordre du jour prévoit un vote concernant les candidats « correspondants » pour l'année 2001.

Ce vote intervient et sont élus avec 27 voix sur 27 votants : M. Emile Colas, M^{me} Françoise Cuille-Kusel, M. Jean-Claude Gaussent, M. Pierre Yves Kirschleger, M^{me} Monique Kuntz, M. Georges Pons, M. Jean-Jacques Roux et M^{me} Nicole Vray.

Communication

Le président donne la parole à notre confrère M. Noël Cannat qui a choisi comme sujet de son intervention ce jour : « Victor, le sauvage de l'Aveyron ».

Passionnante histoire que celle de ce jeune garçon.

Applaudissements et félicitations clôturent cette excellente communication qui pose de nombreuses questions sur l'état de nos connaissances dans les rapports humains.

Interviennent dans le débat : M. le docteur Pascal Gouget, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Daniel-J. Valade et M. Yvon Pradel.

La séance est levée à 18 heures.

VICTOR, LE SAUVAGE DE L'AVEYRON

(Résumé)

par

M. Noël CANNAT

Abandonné à l'âge de cinq ou six ans, vers 1795, dans les Monts de Lacaune (Tarn), capturé le 8 janvier à Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron), l'enfant sauvage surnommé « Victor » par le D^r Jean Itard qui le prit en charge à l'Institution des sourds-muets de Paris, mourut en 1828 aux Feuillantines, sans avoir jamais vraiment parlé.

Selon les témoignages de ses observateurs, son existence semble avoir connu trois dispositions majeures : l'extase dans la nature entre cinq et dix ans, avec des motivations profondément enracinées : une allégresse contemplative devant la beauté du monde, un état d'alerte permanent en quête de nourriture, servi par une vive intelligence pratique, une grande résistance au froid, à la chaleur, aux blessures, et une extrême frugalité.

La révolte contre l'enfermement entre dix et vingt ans, marquée par d'incessantes tentatives de fuite, des manifestations d'une affectivité puissante et parfois explosive, et une apparente indifférence à l'égard de son entourage, semblent justifier le diagnostic d'autisme qui a été porté.

Enfin, la soumission à l'ordre sédentaire qui lui a fermé les voies de la nature sans lui donner pour autant accès à la société.

En conclusion, Victor, le sauvage de l'Aveyron, ne saurait être réduit à la psychose qui ébranle sa personnalité. Son

aventure témoigne de la permanence d'un imaginaire nomade que la civilisation moderne s'efforce d'étouffer, mais qui est pourtant constitutif de l'humain au même titre que l'imaginaire sédentaire.

SEANCE DU VENDREDI 30 MARS 2001

Cette séance est présidée par M. Charly-Sam Jallatte.

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Fernand Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Georges Sapède, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Gabriel Audisio, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Robert Debant, M^{me} Hélène Deronne.

Assistent à cette séance : nos confrères M. Pallier, M. Michel Hours, M. Mazier, M. Combes, M. Galtier, M^{me} Agussol et M. Monteils.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Informations

— Conférence de M. le pasteur Viollier sur le néo-libéralisme et les droits de l'homme, le 7 avril à 16 h à Carré d'Art.

— Invitation du maire de l'Isle-sur-la-Sorgue au vernissage de l'exposition Serge Poliakoff le 6 avril à 18 h.

– De l'université Paul Valéry « Rencontre avec Henri Deluy », lundi 26 mars à 18 h.

– Nous avons reçu un extrait des actes du colloque de cette université avec une communication de M. Robert Sauzet.

– Conférence le 9 avril à 18 h 50 à Saint-Dionisy de l'association Maurice Aliger, de Bernard Dousil et Marie-France Reboul.

Correspondant

– Lettre de M. René Remond, remerciant de l'accueil reçu à Nîmes.

– Lettre de remerciements de M. Gaussent et de M^{me} Kuntz de leur élection en qualité de correspondant.

– Lettre du trésorier du CADIR remerciant du don fait par notre Compagnie pour la distribution des prix du concours national de la résistance.

– Au nom de la Compagnie, le secrétaire perpétuel adresse ses compliments à notre confrère M. Daniel-J. Valade ; qui occupe le poste d'adjoint à la culture continuant ainsi une tradition, après nos confrères Jean Roger et Liger.

Sur une proposition de M. Jean-Marc Roger, adoptée par le bureau, les correspondants, assistants à nos séances seront inscrits au procès verbal à la suite des membres résidants.

Communication

Notre président présente rapidement notre orateur, Monseigneur Jean Thomas, qui développe une communication sur « Le Cardinal Pacca, secrétaire d'Etat de Pie VII assigné à résidence à Uzès en 1814 ».

Le texte de cette intervention est joint au présent procès-verbal.

Après avoir reçu les félicitations du président, et les applaudissements de la Compagnie, interviennent nos

confrères M. Charles Puech, M^{gr} Robert Dalverny et M^{me} Christiane Lassalle.

La séance est levée à 17 h 45.

LE CARDINAL PACCA,
SECRETAIRE D'ÉTAT DU PAPE PIE VII,
ASSIGNÉ A RÉSIDENCE A UZÈS EN 1814

Le 10 juin 1808, Napoléon ordonne au prince Eugène de Beauharnais de faire traverser Rome par les troupes françaises se rendant à Naples. En réalité, les troupes occupent la ville, sous les ordres du général Miollis (frère de l'évêque de Digne ; cet évêque qui démissionnera à 86 ans, est célèbre pour sa charité ; il servira de modèle pour M^{gr} Myriel des Misérables de Victor Hugo).

Occupation bientôt suivie d'une annexion des Etats Pontificaux. Et le 6 juillet 1809, le général Radet (un dévot de la Vierge, auteur de plusieurs cantiques), a mission d'arrêter le pape. « C'est un fou furieux qu'il faut enfermer » avait écrit Napoléon, quelques jours auparavant, à son beau-frère Murat, roi de Naples. Et l'empereur ajoutait : « Faites arrêter le cardinal Pacca et autres adhérents du pape ».

Qui était le cardinal Pacca ?

Né le 25 décembre 1756 à Bénévent, il est nonce à Cologne en 1786, puis au Portugal en 1794. Et entre ces deux missions, il est nommé nonce extraordinaire « près le roi de France en quelque lieu qu'il fût » ; donc, au cas où une fuite du roi réussirait. En 1808, quand le Secrétaire d'Etat Gabrielli est arrêté par les Français qui occupent Rome, Pie VII nomme Pacca pro-secrétaire d'Etat.

Du Fort de Fenestrelle à la Tour Fenestrelle

Après l'assaut donné au Quirinal par le général Radet le 6 juillet 1809, le pape et le cardinal montent dans la même voiture qui prend la route de Florence. Ils fouillent leurs poches : Pie VII a un « papetto » (22 sols) et Pacca, trois « grossi » (15 sols). Le pape devait aboutir à Savone, tandis que Pacca irait méditer dans la solitude du Fort de Fenestrelle (Piémont, entre Sestrière et Pignerol).

Juin 1812 : la situation s'est aggravée pour Napoléon. Le pape est transféré secrètement de Savone à Fontainebleau. L'empereur prend le prétexte d'une partie de chasse pour rendre visite à son « hôte ». L'impératrice Mari-Louise, qui l'accompagne, a mission de cajoler le vieillard (il n'a que soixante-dix ans). Napoléon présente au Souverain Pontife le projet d'un nouveau concordat ; celui de 1801, pourtant ensermé dans le corset des Articles Organiques, ne suffisait pas au monarque. Surtout, le nouveau traité entendait régler le sort des Etats Pontificaux et celui du pape d'une manière favorable aux intérêts français.

Sous la pression de quelques ecclésiastiques, le pape signe, le 25 janvier 1813, le « concordat de Fontainebleau ». Il a obtenu quelques faveurs, entre autres la libération de Pacca, « ce coquin disait Napoléon qui le soupçonnait, non sans raisons – d'avoir été l'inspirateur de la bulle d'excommunication lancée contre lui le 10 juin 1809.

Sitôt arrivé à Fontainebleau, Pacca trouve un pape qui s'est ressaisi : comment a-t-il pu signer ce document ? Il envoie à l'empereur une lettre de rétractation. Colère. Mais il faut reprendre les négociations, et Pacca est toujours là pour défendre les droits de l'Eglise.

Pacca à Uzès

Cependant, l'Aigle a d'autres soucis. Devant ses revers militaires à l'est, et pour embarrasser Murat qui, flairant ce

vent d'est, a trahi, Napoléon renvoie le pape à Savone, mais il assigne à résidence, dans quelques villes du Gard, ses principaux collaborateurs : Pacca à Uzès, Mattei (qui avait réglé le sort d'Avignon à Tolentino ; mais qui avait refusé d'assister au mariage de Napoléon avec Marie-Louise), à Alais, Gabielli, au Vigan et Litta à Nîmes.

Dans ses « Mémoires », traduits en français en 1839, Pacca consacre plusieurs pages à son séjour forcé à Uzès. Il note d'abord la froideur officielle suivie d'une bienveillance officielle : « J'arrivai à Uzès avant la nuit, au milieu d'une grande quantité de chariots et de troupes qui revenaient d'Espagne. La nouvelle se répandit aussitôt, en cette petite ville, qu'un cardinal venait d'arriver, et le Curé, accompagné d'un autre ecclésiastique, s'empressa de venir me complimenter. »

M. Lépine courut chez le sous-préfet, pour lui remettre la lettre du ministre de la police qui lui donnait les ordres du gouvernement sur ma personne. Le sous-préfet, M. Arnaud de Valabry, ne tarda pas d'arriver ; il me fit une inclination, et, se tournant vers les ecclésiastiques présents, « Messieurs, leur dit-il d'un air sérieux, je dois parler en particulier à M. le cardinal, et je vous prie de vous retirer ». Il se retirèrent surpris et mortifiés. M. le sous-préfet, prenant alors un ton honnête et poli : « J'ai reçu, me dit-il, de l'officier de gendarmerie qui vous accompagne, une lettre du ministre de la police ; Son Excellence m'annonce que le gouvernement vous assigne cette ville comme séjour, et me charge de veiller sur votre personne et votre conduite, pour lui en rendre un compte exact. Je vous prie donc, monsieur le cardinal, de vous conduire avec beaucoup de prudence et de circonspection ».

Je le remerciai de cette communication et je le priai de me dire quelles seraient celles de mes actions qui pourraient porter ombrage au gouvernement. Il me dit d'une manière toujours respectueuse que je devais m'abstenir d'officier dans les églises, ne pas me montrer trop souvent en public avec les

ecclésiastiques du pays..., qu'il y avait dans la ville un commissaire de police chargé d'épier mes pas.

Le lendemain, je reçus la visite du maire, de quelques ecclésiastiques, d'un juge du tribunal et du sous-préfet. Ce dernier me dit qu'il s'était empressé de me chercher un logement convenable ; qu'il m'aurait offert sa maison, mais que je serais plus en liberté dans celle de M. d'Amoureux, conseiller à la Cour d'appel de Nîmes. Après trois jours de résidence à l'auberge, je passai dans la maison de M. d'Amoureux.

Sévère pour Uzès...

« La petite ville d'Uzès est située sur une montagne, à quelques lieues de Nîmes, non loin des fameuses Cévennes. En y entrant, je sentis mon cœur se resserrer, à la vue de ses rues étroites et obscures et de ses maisons grossières et mal bâties. En Italie, elle mériterait à peine le nom de bourg. Sa population était alors de six mille âmes au moins, dont un tiers calviniste ».

Aujourd'hui, nous avons rarement l'occasion de lire une description aussi sévère du site d'Uzès. Les guides touristiques et nombre d'ouvrages modernes célèbrent à l'envi les charmes de la cité. Mais nous comprenons le prélat : quand on est né à Bénévent et que l'on a vécu à Rome, il est certain que la pierre d'Uzès fait grise mine par rapport au marbre qui s'étale à profusion dans les villes italiennes.

Si le cardinal a senti son cœur se resserrer en parcourant l'étroite, obscure et sinueuse rue de la Monnaie, il a eu très vite, heureusement, l'occasion de le dilater :

... et charmé par les Uzètiens.

« Les 70 jours que j'ai passés à Uzès ont été les plus sereins, les plus calmes et peut-être les plus heureux de ma vie... Les habitants d'Uzès, et spécialement les personnes de la noblesse et du clergé avec qui j'étais en relation, me faisaient oublier tout ce que ce séjour pouvait avoir de triste par lui-même. Je trouvai en elles les traces d'une excellente

éducation et une politesse exquise. Les dimanches et fêtes, j'assistais matin et soir aux offices de la paroisse Saint-Théodoret. Malgré mes instantes recommandations qu'on me traitât sans distinction aucune, afin de ne pas donner au gouvernement l'ombre d'un prétexte pour me défendre l'entrée de l'église, je ne pus rien obtenir. J'avais choisi une des dernières places du chœur, et l'on se hâta d'y élever un petit baldaquin... (qui est toujours là)

Le clergé d'Uzès était alors composé de neuf à dix prêtres au plus. Ceux que je voyais familièrement me parurent aussi distingués par leur éducation que par leur instruction. Peu prévenu dès ma jeunesse en faveur des Français, j'avais cependant conçu une autre idée de cette nation ; leurs meilleurs auteurs avaient servi de base à mes études ecclésiastiques. Lorsque plus tard je fus à même de connaître un grand nombre d'évêques français, mon estime pour le clergé de France ne fit que s'accroître... Ce qui m'a inspiré la plus grande admiration pour ce clergé, c'est cette multitude de curés de paroisses et de vicaires-généraux de diocèses. Que le clergé des autres pays où j'ai demeuré quelques années, et le clergé d'Italie surtout, me pardonnent cet aveu : il me semble que cette respectable portion du clergé de France les surpasse tous par l'instruction, par l'éducation et par le talent pour la parole évangélique.

Un sondage dans l'Eglise profonde (à propos des principes ultramontains)

« Dans plusieurs conversations que j'eus avec de respectables ecclésiastiques français, je ne tardai pas à m'apercevoir qu'ils nous attribuaient des maximes exagérées sur l'exercice de la juridiction primatiale du pape. Je me souviens que, me promenant un jour aux environs d'Uzès, j'entrai chez le curé de Montaren, dont on n'avait fait le plus grand éloge (M. Goirand de Labaume, futur curé de la cathédrale d'Uzès). Ce

prêtre respectable était occupé à expliquer une leçon de théologie à deux jeunes gens qu'il formait à l'état ecclésiastique avec un zèle entièrement désintéressé. Je fis tomber la conversation sur le traité de l'Eglise. Après quelques propositions, le curé m'interrompit en s'écriant : « Oh ! que vous êtes modéré, Monseigneur ! – Non, M. le curé, lui répondis-je, ce ne sont pas mes opinions particulières que j'expose, mais les maximes de l'Eglise et du clergé romain. Si vous alliez à Alais, voir le cardinal Mattei, doyen du Sacré-Collège, ou à Nîmes, le cardinal Litta, vous entendriez de leur bouche les mêmes doctrines ».

Le vent tourne

« Les nouvelles pénétraient difficilement à Uzès, les préfets ayant soin d'en dérober au peuple la connaissance. Cependant, le 10 avril (jour de Pâques), la nouvelle se répandit tout à coup que les alliés étaient entrés à Paris ; cette nouvelle était décisive, parce que les provinces, qui ont toujours les yeux fixés sur la capitale, suivent son exemple et partagent son sort...Le 14, la nouvelle arrive d'Avignon que les habitants de cette ville ont foulé aux pieds tous les emblèmes de l'Empire, et arboré la cocarde blanche aux cris de : « Vive le roi ». Le lendemain, des tambours se font entendre, l'air retentit d'acclamations, et les cloches de la cathédrale s'ébranlent.

Le maire, les magistrats, les employés des finances et les gendarmes eux-mêmes ne firent que changer de cocarde, sans interrompre leurs fonctions respectives. Cet exemple m'a convaincu davantage de la fausse politique de ceux qui multiplient les charges, dans l'espoir d'attacher un plus grand nombre de sujets au gouvernement. Malheureusement, la plupart des employés ont une opinion contraire au pouvoir, et dès qu'ils peuvent se flatter de conserver leur place, ils tournent le dos au gouvernement, pour saluer le « soleil levant ».

Le lendemain, même mouvement, même enthousiasme. On avait élevé devant la maison de M. d'Amoureux, un petit arc de triomphe sur lequel on lisait : « Au juste délivré de l'oppression ». Dans la soirée du samedi, la ville fut encore illuminée et l'on fit éclater les mêmes signes de joie. Il fallut, malgré le froid, me tenir presque sans cesse sur le balcon, et crier de temps en temps : « Vive le Roi ». J'ajouterai une fois : « Vive la bonne ville d'Uzès ». A ce cri, le peuple flatté de redoubler les vivats et les applaudissements.

Plusieurs montèrent dans mon appartement ; les uns, dont quelques calvinistes, pour me voir de plus près ; les autres, pour recevoir ma bénédiction, et tout cela néanmoins sans confusion et sans désordre. Ces démonstrations de joie peuvent donner une idée de l'effet prodigieux que produisit en France ce changement si soudain. Le peuple croyait apercevoir la fin de ses maux, et saluait un meilleur avenir.

Le dimanche 17 du mois, je me rendis à la cathédrale en grand costume de cardinal, pour y offrir le saint Sacrifice. Lorsque je sortis de mon habitation, quelques personnes voulurent dételer les chevaux pour traîner elles-mêmes la voiture, et ce ne fut qu'à mes instantes prières qu'elles y renoncèrent. La garde m'accompagna jusqu'à l'église, rangée sur deux colonnes. Une partie du peuple, suivie de la musique, marchait devant la voiture, portant les bannières de quelques pieuses sociétés. Deux canons, postés d'avance sur la place, saluèrent mon arrivée. Le clergé m'attendait à la porte de l'église, et je fus reçu sous un dais soutenu par des personnes distinguées de la ville...

Tout se passa avec beaucoup de foi et de piété, et ce spectacle religieux fit impression sur les protestants eux-mêmes que la curiosité y avait amenés.

Place au tourisme

Le 18, j'exécutai enfin le projet que j'avais formé depuis longtemps d'aller voir les restes imposants d'un monument antique appelé le pont du Gard, situé sur la route de Nîmes à Avignon. J'y allais accompagné du sous-préfet, et nous y avions ménagé une entrevue avec le cardinal Litta. Nous y parlâmes longtemps des affaires du temps et de notre retour prochain en Italie.

A mon retour, la population d'Uzès et celle des environs me donnèrent une preuve bien flatteuse et bien touchante de leur bienveillance. A peine à cinq milles de la ville, je rencontrai trente jeunes gens à cheval, des familles les plus distinguées d'Uzès, qui m'attendaient pour former une garde d'honneur. Les uns suivaient la voiture, tandis que les autres la précédaient avec une musique militaire qui faisait retentir les airs des plus agréables symphonies...

La veille de mon départ je reçus une députation du clergé et les tribunaux ; le maire, M. Robernière, suivi de tout son conseil, vint me complimenter et me souhaiter un heureux voyage. Il me lut un discours qu'il termina en me demandant la bénédiction ; il se mit à genoux, et tous les autres suivirent son exemple. Il y avait parmi eux quelques calvinistes qui fléchirent le genou sans affection et avec un respect au moins apparent.

(Arrivé à Uzès le 10 février 1814, le cardinal quittait la ville le 22 avril suivant.)

Après avoir assisté, du haut de son balcon, au changement de régime en France, le cardinal s'octroie une pause pour se livrer à quelques réflexions d'ordre général.

D'abord, il déplore que la Cour de Rome ait perdu de son crédit chez les peuples, et il s'interroge : « Par quelle fatalité cette haute opinion s'est-elle donc affaiblie ? » Il croit

pouvoir mettre en cause deux grands événements diplomatiques : le voyage de Pie VI à Vienne en 1782 et celui de Pie VII à Paris en 1804. (Sacre de Napoléon). « Il est inconcevable, écrit-il, que ces deux papes aient choisi pour paraître à la cour de deux puissants monarques et y traiter d'affaires capitales, des cardinaux dont les talents ne répondaient ni aux circonstances, ni à la réputation de la cour de Rome. Le choix de Pie VII, quoique un peu plus convenable, ne fut pas plus heureux. On choisit des cardinaux âgés, dont plusieurs n'avaient jamais franchi les confins de l'Etat ecclésiastique, et qui, loin de pouvoir assister le saint père, ne pouvaient qu'augmenter les difficultés du voyage. On sembla même oublier qu'on allait voyager au cœur de l'hiver, traverser les Alpes et se transporter dans un climat rigoureux... Pie VII paraissait entouré de prélats qui n'avaient rien de distingué dans leur extérieur ni de prévenant dans leurs personnes ; qui, loin de pouvoir offrir aux Français ce qu'ils appellent le « bon ton », n'avaient pas même cet usage, cette aménité de manières que l'on exige rigoureusement dans la bonne compagnie. Et c'était au milieu du peuple parisien, que sa vivacité et sa légèreté rendent naturellement moqueur et satirique qu'ils allaient se donner en spectacle... ».

L'autre réflexion porte sur un sujet qui touche peu le peuple, mais qui intéresse un prélat de la Curie : le rôle joué par les Parlements en France sous l'Ancien Régime. Pacca est sévère.

« Si des prêtres respectables ne me l'eussent assuré, si je ne l'avais pas lu dans des auteurs dignes de foi, jamais je n'aurais cru possible la manière indigne dont les tribunaux ecclésiastiques et les cours épiscopales étaient traitées par les parlements. Jamais, dans les pays hétérodoxes, ni même chez les Turcs, l'autorité épiscopale n'a été avilie, foulée aux pieds, comme elle l'était par les parlements. Les magistrats de ces cours judiciaires s'immisçaient dans toutes les affaires spiri-

tuelles, et, à la moindre opposition des pasteurs, ils chassaient les évêques de leurs sièges, les condamnaient à l'exil et séquestraient leurs biens ; ils poussaient leur sacrilège audace jusqu'à brûler les ordonnances des évêques par la main du bourreau... ».

Le retour à Rome du pape Pie VII

Pendant que Pacca est conduit à Uzès, sur ordre de l'empereur, le pape quitte Fontainebleau pour se rendre à Savone, via Toulouse. Le 6 février 1814, il arrive à Nîmes. Prévenu, le clergé et la foule se portent en masse sur le passage du pontife, qui bénit abondamment, accorde beaucoup d'indulgences, mais ne peut mettre pied à terre : la garde a reçu l'ordre de ne pas s'arrêter dans cette ville peu bonapartiste.

Vers deux heures de l'après-midi, le petit cortège arrive à Saint Vincent (Jonquières-Saint-Vincent) Dans l'auberge tenue par monsieur Couran, protestant, le pape prend un modeste repas : un bouillon et un œuf à la coque. La maîtresse du logis a eu le temps de tirer d'une armoire deux draps de lit qu'elle dépose, pliés en quatre, sous les pieds du pontife – et que la famille conservera comme une relique. Un domestique du château arrive, tout essoufflé, portant un fauteuil : autre future relique.

On reprend la route pour Beaucaire où, vingt ans plus tôt, un jeune officier du nom de Bonaparte avait pris un repas à l'auberge, thème d'une plaquette : « Le souper de Beaucaire ». Le séjour à Savone sera aussi bref que celui de Pacca à Uzès ; à la suite de ses revers militaires, Napoléon libère le pontife qui entre à Rome le 24 mai 1814.

Et celui du cardinal Pacca

« Je m'étais tracé, pour mon retour en Italie, un itinéraire délicieux. Je voulais, en partant d'Uzès, visiter Avignon,

séjour cher aux admirateurs de l'immortel Pétrarque et à ceux pour qui l'histoire des papes offre un puissant intérêt ; mais je renonçai par prudence à cette douce satisfaction... Je dus aussi, d'après le conseil d'un de mes collègues, pour m'empresser d'aller offrir mes services au Saint-Père, à son entrée à Rome, me refuser la satisfaction de passer par Valence, pour y visiter comme un sanctuaire la chambre où Pie VI était mort... »

Donc, cap sur Rome, via breviori. En 1809, Pie VII et Pacca avaient quitté Rome dans la même voiture, sous bonne escorte. En 1814, pour rentrer dans la ville, Pie VII veut que Pacca soit avec lui dans la même voiture. Mais l'escorte a changé.

A Rome, Pacca est un secrétaire d'Etat très actif. Dès 1814, il fait rétablir l'Ordre des jésuites (qui avait été supprimé par le pape en 1773). En 1820, paraît une "loi Pacca" : elle interdit l'exportation des œuvres d'art anciennes. (il devait y avoir des dérogations ou des combinaisons : vers 1840, le curé de Saint-Etienne d'Uzès achetait à Rome la « Nativité » de Romanelli.

Epilogue

Uzès reste en relations avec son hôte illustre. Pour remercier les Uzétiens de leur accueil, le cardinal envoie à la cathédrale son portrait (toujours exposé dans la 1^{re} sacristie) et un ornement en dépôt au musée d'Uzès. La correspondance est conservée dans les archives de la paroisse. Le cardinal est mort à Rome le 19 avril 1844.

Nouvelle série – N° 141

ISSN 0755-8805

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

2^e trimestre 2001



ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES
2001

SEANCE DU VENDREDI 6 AVRIL 2001

Cette séance est présidée par M. Charly-Sam Jallatte.

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. André Costabel, M^{br} Robert Dalverny, M. Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Lamarque, M^mc Christiane Lassalle, M. Christian Liger, M^mc Catherine Marès, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M^{ll}c Marcelle Viala et M. Aimé Vielzeuf.

Participent à nos travaux : M^mc Nicole Agussol, M. Pierre-Marie Michel, M. Guy Combes, M. Jacques Galtier et M. André Bonnet.

Sont excusés : M. Gabriel Audisio, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M^mc Hélène Deronne, M. le docteur Pascal Goujet, M. le docteur Paul Maubon, M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel, M. Yvon Pradel, M. Georges Sapède, M. Daniel-J. Valade et M. Robert Debant.

En l'absence du secrétaire perpétuel, M^mc Catherine Marès donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Informations

– Calendrier et convocation de l'Académie des sciences de Dijon ; de la Société des amis du Vieux Toulon, le mercre-

di 11 avril, lecture par M^{me} Rousseau extraits de l'œuvre de Gide à la médiathèque d'Uzès 18 h 30.

Correspondance

– Lettre de M. Agulhon de Villeneuve, de M. Marc Gaussent d'Aigues-Vives, de M. Jean-Jacques Roux, remerciant de leur élection en qualité de correspondants.

Communications

Le président donne la parole à notre confrère M. le pasteur Roger Grossi qui va traiter de Charles Gide 1847-1932, apôtre de la République coopérative, 1886-1932. Notre confrère connaît particulièrement la personnalité de Charles Gide, et a eu l'occasion d'intervenir à diverses reprises sur ce sujet. Il retient l'attention de son auditoire.

De chaleureux applaudissements et des félicitations démontrent l'intérêt apporté à cette communication. Un résumé est joint au procès-verbal.

Interviennent M. Noël Cannat, M. André Costabel, M. Michel, M^{me} Catherine Marès et M. Jean Goujon.

La séance est levée à 18 heures.

EQUIPE NIMOISE « CHARLES GIDE-EMANCIPATION »
BREVE ALLOCUTION AU CARRE D'ART DE NIMES

par le pasteur Roger GROSSI

En novembre 1993, le Colloque Charles Gide et L'Ecole de Nîmes portait en sous-titre « une ouverture du passé vers l'avenir ».

Ce qui nous intéresse chez Charles Gide c'est l'avenir et non le passé. Le siècle et le millénaire commencent avec la peur, la guerre, et la double inquiétude concernant l'avenir climatique de la planète et les effrayantes destructions auxquelles les maladies animales conduisent les gouvernements européens.

Si la pensée gidienne n'est pas reçue pour éclairer l'avenir... vaines sont nos agitations éditoriales ou politiques.

En ce mardi 27 février 2001, à l'occasion de la parution du troisième volume des œuvres de Charles Gide L'Emancipation.

« Nous sommes réunis pour célébrer la parution d'une partie de l'œuvre journalistique de Charles Gide. »

De 1886 à sa mort en 1932. Gide a porté une vigilante attention à la vie de l'humble journal de l'Ecole de Nîmes, L'Emancipation, le journal national du mouvement français de « Coopération ouvrière ». Charles Gide, comme son neveu André Gide, dont la France honore le nom et l'œuvre en ces jours anniversaires, est mort, il y a cinquante ans (1869-1951), Charles Gide a porté un grand souci sur la qualité de son œuvre écrite.

Cette œuvre comporte trois parties :

1 – Ses œuvres de juriste, d'universitaire, de savant sont l'objet d'un soin incessant. Il reprend et corrige ses travaux pour tenir compte des questions de ses étudiants, des justes observations de ses pairs, des injustes critiques de ses adversaires et de l'approfondissement personnel de sa propre pensée.

2 – Son œuvre journalistique comprend entre autres, son inlassable participation à L'Emancipation (plus de 800 articles). À la demande du Comité national d'édition, nous avons eu l'honneur, mes sept collaborateurs et moi, d'être appelés à devenir, sous l'amicale et savante direction du professeur Marc Penin, les chercheurs des documents épars, et les lecteurs chargés de la difficile mission de choisir une sélection limitée des textes les plus significatifs et les plus actuels. J'ai le plaisir de vous présenter notre équipe, en dehors d'eux, je n'aurais pas eu le courage d'entreprendre et d'aller jusqu'au bout de l'aventure qui nous était proposée :

- Guy Combes, professeur honoraire, membre correspondant de l'Académie de Nîmes ;
- Jean Villeneuve, professeur honoraire, secrétaire-trésorier de la SHPNG ;
- Laurent Bastide, chargé de mission du Groupement régional de l'Economie sociale en Languedoc-Roussillon ;
- Valérie Duchemin, professeur ;
- Yolande Gounelle, professeur membre de la SHPNG
- Alain Rouquette, professeur honoraire, membre de la SHPNG ;
- Raymond Huard, professeur émérite Université Paul-Valéry

3 – Son énorme correspondance, dont la recherche et l'édition demanderont sans nul doute un travail considérable. La lecture de ce troisième tome nous conduit à

découvrir une grande fresque historique qui couvre un demi-siècle de notre vie nationale et internationale. C'est un regard intelligent, objectif, honnête, libre, sans aucune compromission sur la politique, financière et internationale de la France, sans souci des risques professionnels qu'une telle liberté de jugement pouvait entraîner pour un fonctionnaire de l'Etat. Sa parole, ses écrits comportent toujours le respect des personnes.

Mais, ils sont sans pitié pour la bêtise, l'enflure verbale, la flagornerie, les prétentions nationalistes aveugles. Gide manifeste une volonté indéfectible d'être toujours du côté des petits, des faibles, des pauvres, des exclus : femmes, enfants, prostituées, esclaves, ouvriers, étrangers, persécutés, il faut aussi y ajouter les animaux, surtout ceux qui nous servent. Gide est à la fois l'observateur qui sait admirer l'adversaire et l'analyste capable de dénoncer les égoïsmes raciaux et nationaux chez nous et chez les autres. Il débusque la volonté de puissance des forts contre les faibles et des riches contre les pauvres.

Beaucoup d'hommes regardent à lui, comme à une conscience droite, la voix qui ose dire ce que beaucoup présentent sans oser le dire. Il y a là, un homme toujours debout, résistant à tout pouvoir hypocrite et menteur. Un homme qui refuse d'accepter l'irrationnel, de renoncer à l'espérance et à... l'humour !

Nous découvrons là un Français exigeant et très attaché à son pays, défenseur de sa belle langue, et un humble frère appelant chacun à assumer sa liberté d'homme responsable. Nous découvrons aussi un croyant, ne s'affirmant jamais en tant que tel, modeste, conscient de ses faiblesses, et pourtant convaincu que l'absurde, la guerre et la mort ne peuvent pas être le seul horizon du monde.

Il sait que seule « la solidarité » est la voie royale de la vie.

SEANCE DU VENDREDI 20 AVRIL 2001

Cette séance est présidée par M. Charly-Sam Jallatte

Sont présents : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M^{me} Hélène Deronne, M. Gilles Dervieux, M. Fabre, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M^{me} Catherine Marés, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. Jean-Marc Roger, M. Georges Sapède, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala, M. Aimé Vielzeuf, M. le bâtonnier Jean Ménard.

Assistent à nos travaux : M. Jacques Hours, M. Gabriel Jandot, M. Guy Dugas, M. Pierre Monteils, M. Claude Vermeil, M. Robert Doria, M. le docteur Lucien Simon et M. André Bonnet.

Est excusé : M. Robert Debant.

Le procès-verbal lu par le Secrétaire perpétuel est approuvé à l'unanimité.

Informations

– Conférence de M^{me} Moureau, au centre Vauban le 24 à 19 heures Le marché de l'art contemporain.

– Le 7 mai à Saint-Côme, Jean-Marc Roger « Hubert Rouger et les débuts du socialisme dans le Gard ».

- Le 28 avril, à 15 heures, M^{me} Herrman aux archives départementales.
- Programme de l'association « L'Amourié ».
- Colloque à Rennes sur « de la Borderie historien de la Bretagne » le 13 octobre 2001
- Programme de l'académie d'Angers
- Programme de l'académie de Stanislas en septembre 2001 et de l'académie de Dijon, ainsi que des Amis du Vieux Toulon.

Communication

C'est notre confrère, M. Gabriel Jandot qui présente sa communication sur « Projet et espoir pour une future Université Nimoise ».

Notre orateur est passionné par ce sujet. Il semble en réalité être l'un des promoteurs des travaux en cours, et fait part de son optimisme quant à l'avenir de notre université nimoise, malgré les difficultés que l'on peut rencontrer face aux « réticences » montpelliéraines.

Un tel sujet devait donner lieu à l'ouverture d'un riche débat, au cours duquel des nombreux universitaires présents ne manquèrent pas de participer. Citons en particulier : M. Gabriel Audisio, M. Dugas, M^{me} Hélène Deronne, M. Daniel-J. Valade, M. le pasteur Roger Grossi, l'orateur notre confrère M. Gabriel Jandot répondit à chacun avec son amabilité coutumière.

Le Président remercia et félicita notre confrère des éléments précieux qu'il apportait pour l'avenir de l'université.

La séance est levée à 18 h 10.

LE PASSAGE A L'AUTONOMIE DE L'UNIVERSITÉ DE NIMES

par M. Gabiel JEANDOT

Comme toute question d'actualité, celle-ci liée à bien des incertitudes.

Un exemple liminaire : à la veille des dernières élections, personne dans le milieu universitaire n'était certain de la poursuite du processus d'autonomie à Nîmes en cas de victoire de l'opposition municipale, tant les enjeux paraissaient liés au politique.

Après la victoire de cette opposition, la confusion demeurait, ce qui, de façon très directe, m'a empêché de communiquer le résumé de ma communication à M. le Secrétaire général, comme il est de coutume.

A ce jour, bien des doutes demeurent encore, mais des certitudes s'affirment aussi, et c'est cet ensemble que je vais m'efforcer de vous présenter.

L'incertitude n'est plus celle du basculement vers l'autonomie, mais bien celle des modalités complexes de ce basculement, elles-mêmes liées aux spécificités du problème.

Quelles sont les spécificités de Nîmes ? Comment en tenir compte, les utiliser au mieux, avec la volonté de créer un ensemble de formations dynamiques et performantes, sans tomber dans les erreurs commises dans d'autres nouvelles implantations universitaires ?

Une comparaison issue d'un tout autre domaine me permettra d'illustrer la chance réelle qui s'offre à Nîmes :

l'édification des premières zones d'urbanisation nouvelles dans la périphérie des grandes villes a abouti à un ensemble de problèmes bien connu ; les suivantes ont permis de bâtir des espaces plus harmonieux, par ce que bénéficiant de l'expérience des premières.

C'est l'espérance qui s'offre à Nîmes : bâtir progressivement une Université autonome, dont les Nimois pourront être fiers, à laquelle les Gardois pourront se fier, et qui fera de notre ville un pôle d'attraction dépassant très largement ses limites administratives.

De ce fait, j'aborderai la question en trois ensembles :

- Le poids du passé et des contraintes géographiques
- Les réalités à mettre en œuvre
- Les projets et espoirs

1. Le poids du passé et des contraintes géographiques

1.1. Le poids du passé

Nîmes fut longtemps une ville sans passé universitaire, à l'inverse de Montpellier, et écrasée par celle-ci.

On parlait familièrement de Montpellier « la bourgeoise et l'universitaire » et de Nîmes « l'ouvrière et l'industrielle », oubliant mais n'était-ce pas volontaire ? que le Gard hébergeait la prestigieuse Ecole des Mines d'Alès.

C'est précisément le succès des Universités de Montpellier, croulant sous le poids des étudiants, qui fit basculer ce schéma.

D'abord arrivèrent de nombreux étudiants sur les sites de Nîmes, par le biais des décentralisations universitaires depuis la capitale régionale, qui s'inscrivirent dans le schéma directeur général de l'aménagement du territoire visant à équilibrer la répartition du tertiaire supérieur dans les espaces nationaux et régionaux.

Déjà, ces décentralisations étaient mal supportées par les grands responsables universitaires montpelliérains, ceux que l'on nomme familièrement les « mandarins », craignant de voir leur échapper quelques miettes d'un pouvoir décisionnel âprement acquis.

Ce ne furent donc que des excroissances des enseignements les plus chargés en étudiants, décentralisations de filières quasiment toujours incomplètes, afin de ramener sur Montpellier, une fois la sélection opérée, les éléments les plus brillants. Bien souvent d'ailleurs ces enseignements ne furent assurés que par des enseignants fraîchement nommés, de mince expérience, quand cela n'étaient pas de simples chargés de cours.

Peu d'enseignants expérimentés et d'un bon niveau choisirent de venir à Nîmes, sinon pour y effectuer quelques heures, souvent en complément de service. Ceci est d'ailleurs compréhensible sur le plan humain : la promotion et la carrière des universitaires, enseignants, chercheurs, s'effectue de façon collégiale, au sein d'équipes et de groupes de recherches. S'éloigner de ces équipes et de ces groupes, c'est se condamner à la stagnation puisqu'à l'oubli de vos pairs. Plusieurs universitaires nimois d'origine firent très précisément ce choix montpelliérain, si propice à l'avancement rapide d'une carrière.

Mais n'assombrissons pas le tableau : dans cet ensemble très hétérogène existaient aussi des enseignants expérimentés, motivés, volontaires, pour lesquels Nîmes était un choix délibéré.

A ceci s'ajouta souvent un dénigrement extrêmement ambigu, et par ailleurs illogique, qui consistait à considérer ces décentralisations nimoises comme des sous-formations, dont le niveau était moindre de « Montpellier-la-prestigieuse ». Alimentée par la rumeur, cette déconsidération inexacte devenait vérité dès lors que certains des enseignants n'y venaient qu'à contrecœur, en y dispen-

sant une formation moins attentive. Même s'il n'était qu'une mince minorité, il y avait déjà un problème affectif.

Enfin, l'appareil administratif, déjà surchargé à Montpellier, avait tendance à secondariser Nîmes, à n'en traiter les problèmes qu'après les leurs propres. Et ceci encore est profondément humain, que d'avoir tendance à s'occuper en priorité des problèmes immédiats et patents, pour délaissé quelque peu ce qui est plus lointain. Je tiens ici à souligner des individus d'exception, comme l'ancien et remarquable administrateur du Centre Vauban, Jean Desprez, qui se consacra bien au-delà du raisonnable à la bonne marche de ce site jusqu'à ce que l'épuisement physique et surtout moral ne le contraigne à demander sa retraite. Je tiens à lui rendre un profond et sincère hommage.

Ce tableau, peu prometteur, était déjà en place au début des années 1990 : Nîmes, antenne de la prestigieuse Université de Montpellier, n'avait aucune personnalité propre. Pourtant les potentialités étaient présentes : une ville dynamique, des jeunes en grand nombre, de bons lycées, des locaux existants, des enseignants volontaires et motivés. Ce sont ces potentialités, et surtout les difficultés croissantes de la gestion de l'existant qui développèrent l'idée de l'autonomie.

Il s'agissait donc d'imaginer un ensemble de formations dynamiques, permettant de dessiner cette personnalité universitaire nimoise. Bien évidemment, cela aurait pu s'effectuer autour du pôle intellectuel de l'Ecole des Mines ; mais cela serait oublier l'animosité, dont nul ne parle jamais, entre Universités et Grandes Ecoles !

D'autre part, un développement propre, hors de l'influence montpelliéraine, aurait minimisé l'aire d'influence de celle-ci, une situation inacceptable aux yeux de ces « mandarins » montpelliérains précédemment évoqués.

Cependant se mettait en place le long processus de l'idée d'autonomie.

1.2. Le long processus de mise en place de l'idée d'autonomie

L'idée se devait donc d'être locale, puisque les réticences montpelliéraines étaient trop puissantes, en dépit des dysfonctionnements évidents.

D'où le concept d'une « Université du Patrimoine », lancée lors de la construction du Centre Vauban et amplement soutenue par l'équipe d'alors, autour de la personnalité de M. Bousquet. Idée remarquable en soi, constructive et novatrice, prometteuse d'avenir et de succès, mais trop marquée de deux handicaps : elle n'émanait pas, ou si peu, d'universitaires, elle était liée à une équipe politique.

L'échec de celle-ci lors des élections municipales amena d'autant plus l'abandon de ce projet qu'il n'attirait pas les sympathies des universitaires puisque eux-mêmes n'y avaient pas pensé initialement. Trop jaloux de leurs prérogatives séculaires, ils ne donnèrent aucune suite à cette idée, d'autant que les liens avec la nouvelle équipe municipale n'étaient pas toujours parfaits.

Parallèlement, d'autres considérations politiques avaient amené la création de l'antenne universitaire de Béziers, qui absorba une part importante des moyens et des dynamiques montpelliéraines. La logique politique supplantait la logique de formation, dans une période où, sur le plan national, la moindre ville avoisinant les 100.000 habitants devait recevoir son antenne universitaire...

Ce fut donc la poursuite du statu quo, aménagé seulement d'autres formations, toujours marquées par la même volonté de déverser sur Nîmes des diplômes trop pléthoriques sur Montpellier, sans réellement s'investir, si ce n'est par des exemples rares et peu nombreux.

Mais la gestion des sites de Nîmes depuis les Universités montpelliéraines devenait de plus en plus lourde, de plus en plus difficile, de plus en plus exigeante en moyens

financiers. Les seuls frais de déplacement des enseignants depuis Montpellier atteignaient des sommes considérables, assurés d'ailleurs par la municipalité de Nîmes. Les restrictions budgétaires au niveau national ajoutèrent leurs impératifs à ces gaspillages financiers. Des audits confidentiels soulignèrent le gaspillage des moyens, lequel s'ajoutait au gaspillage des énergies.

A ceci s'ajoutait la pesanteur de la gestion au quotidien des problèmes pédagogiques, sur des effectifs étudiants en augmentation croissante. Déjà lourde dans une université normale, cette gestion devenait quasi impossible dès lors que le moindre problème demandait des déplacements multiples entre Nîmes et Montpellier, parfois pour une simple signature.

La gestion des diverses antennes de Nîmes depuis les diverses sections, émanant de divers départements, appartenant à diverses Unités de Formations et de Recherches, dépendant de trois Universités distinctes, glissa progressivement dans un ensemble de blocages dignes du Père Ubu. L'aggravation des dysfonctionnements imposait le glissement vers l'autonomie.

Ce passage à l'autonomie, souhaité depuis pratiquement dix ans, devenait nécessaire, à tout point de vue. Mais cette nécessité se heurtait, outre les contingences multiples déjà évoquées, à des contraintes géographiques parfois lourdes, celles des contingences de voisinage.

1.3. Les contingences de voisinage

En effet, Nîmes s'insère dans un tissu universitaire déjà très dense.

Montpellier est à 52 km par l'autoroute, à quelque dizaines de minutes du chemin de fer, l'un et l'autre de ces moyens permettant des déplacements aisés. De centre en centre, 45 minutes suffisent hors des heures de pointe évidemment.

Avignon est plus proche encore, à 30 minutes de centre à centre.

Sans omettre Arles, à quelques minutes par l'autoroute, ni l'ensemble Aix-en-Provence - Marseille, plus éloigné, mais suffisamment prestigieux pour demeurer un pôle d'attraction. La création d'un pôle nimois n'allait-il pas constituer un facteur de gêne pour ses voisins ?

Si la future université nimoise ne présentait pas a priori de danger pour Montpellier et pour Aix-Marseille, il n'en était pas de même pour Arles et surtout pour Avignon.

Le problème d'Arles était peu préoccupant, sinon sur le plan des politiques locales : simple antenne universitaire de commodité, incomplète, elle n'avait guère à souffrir de la concurrence de Nîmes.

Par contre, l'avenir de l'université d'Avignon pouvait être remis en question par le développement de Nîmes. Petite université, de fraîche date, issue de la décentralisation d'Aix-Marseille, Avignon a souffert de multiples erreurs de mise en place ; en outre, l'arrivée potentielle à la mairie d'Avignon d'une ministre de poids de l'actuel gouvernement était un argument non universitaire, mais bien réel, pour freiner le développement nimois.

Soyons en conscients : le succès d'une université nimoise mettra en difficulté Avignon, si des formations concurrentes existent.

Il en est de même, en dépit des apparences, pour Montpellier.

En effet, l'évolution des formations universitaires fragilise certaines sections, autrefois solides et aujourd'hui délaissées. Il est des modes en matière de formation universitaire, comme dans tous les domaines.

Je ne citerai qu'un exemple pour être explicite. Au début des années 1990, à Montpellier, ce sont environ 1.100 à 1.200 étudiants qui s'inscrivaient chaque année comme spécialistes

en première année d'histoire – et je ne tiens pas compte des « non-spécialistes » – ; aujourd'hui, ce nombre est à peine supérieur à 400 étudiants, dont 144 Gardois. Si une filière historique solide s'ouvre à Nîmes, dans un centre universitaire actif et sérieux, que feront les Gardois ?

Ici encore, la concurrence de Nîmes pourrait amener à des révisions douloureuses en matière de formation, et soyons lucides, en fermetures de postes d'enseignants à Montpellier. Même si cela fait partie de l'évolution normale, c'est là une préoccupation humaine dont il fallait tenir compte.

Le ministre Claude Allègre, montpelliérain comme nul ne l'ignore, esquissa alors une proposition qui aurait pu elle aussi aboutir.

Inspirée par ces réserves et par la logique des espaces, l'idée d'un pôle universitaire nimois centré sur la technologie et les diplômes professionnalisant pouvait paraître judicieuse. Mais les réticences des universitaires sur la personnalité de leur ministre, les réserves de la municipalité de Nîmes, et la résistance des syndicats étudiants et de certains syndicats enseignants ajournèrent le projet sine die.

Ainsi, entre les contraintes budgétaires et pédagogiques liées aux sites nimois d'une part, et d'autre part les réticences universitaires et politiques externes à ces sites nimois cet ensemble difficile de reculades et d'avancées devint la réalité de l'autonomie universitaire nimoise : un ensemble complexe.

2. Les réalités : un ensemble complexe

1.2. Réticences, réserves, obstacles

Ces réalités, ce sont en premier lieu les réticences et réserves précitées, dont il est évident qu'elles pèsent sur les choix officiels. Mais en outre pèse un obstacle majeur à la création d'une université de plein exercice.

Il convient en premier lieu de revenir sur ce qu'est une Université.

A l'inverse des établissements du secondaire, c'est un établissement où cohabitent l'enseignement et la recherche. Il n'est pas d'université sans recherche, c'est-à-dire sans Centre de recherches dûment accrédité, publiant des revues et ouvrages scientifiques, formant de jeunes chercheurs, s'insérant dans le tissu international des grands domaines de la réflexion scientifique. A défaut de cette recherche, indispensable, l'établissement devient ce que l'on nomme avec dérision un « super-lycée », c'est-à-dire une non-université.

Or, la recherche universitaire est quasi inexistante à Nîmes.

J'avais moi-même, dès ma nomination à Nîmes voici sept ans, créé un petit centre de recherches à base historique, et créé une modeste revue scientifique. C'était un embryon, nécessaire pour que la recherche se développe. Cet embryon ne s'est pas développé, suite à quelques problèmes personnels d'une part, mais surtout faute de moyens financiers.

Aucune aide à attendre de mon Université, qui ne souhaitait évidemment pas que se développe ce futur centre de recherches, trop porteur d'une future autonomie universitaire ; quant aux fonds locaux, la subvention accordée par la municipalité Bousquet s'éteignit avec elle, et ne fut jamais renouvelée par son successeur ; le mécénat initial du Crédit Agricole ne fut pas lui-même poursuivi. Mais aujourd'hui je remercie profondément toutefois l'une et l'autre d'avoir cru en nous.

Ce centre très modeste n'est pas mort cependant, il vitote, et il est évident que le passage à l'autonomie lui permettra de jouer un rôle peut-être non négligeable.

C'est cette exigence de la recherche scientifique qui constitue le principal obstacle à la création d'une université à part entière. C'est cette quasi inexistence de la recherche scientifique universitaire qui est le véritable handicap. C'est le

cercle vicieux des investissements pour la recherche qui ne sont octroyés qu'aux équipes en place.

Comment créer une équipe de recherches faute de moyens ?

Problème crucial, sa résolution repose sur plusieurs conditions. Pour illustrer ce propos, je prendrai un exemple concret, lié à mon expérience locale.

En premier lieu, la création d'une équipe suppose la détermination de rester sur le site de titulaires d'une habilitation à diriger les recherches ; ce qui est mon cas, et celui de deux collègues au moins qui ont choisi de demeurer à Nîmes et qui accepteraient de créer avec moi une « jeune Equipe », selon notre terminologie.

En second lieu, cette création exige des étudiants inscrits en doctorat, ce qui est le cas, puisque deux jeunes doctorants à ce jour me font confiance, dont une remarquable et brillante gardoise, venant de Bagnols sur Cèze.

Mais c'est ici le premier problème : si nous dirigeons les recherches de ces étudiants, encore faut-il leur assurer financièrement de quoi subsister pendant les trois à quatre années qu'exige cette recherche. Or aucune aide n'est possible administrativement à Nîmes tant que n'existe pas d'équipe reconnue ; nous retombons dans le cercle vicieux.

Ces étudiants seraient-ils prêts à assumer un travail d'encadrement ou tout autre en échange de cette aide financière ? Cela est évident, mais ici encore rien n'est possible dans le cadre universitaire hors de Montpellier. Et comment demander à un organisme local, quel qu'il soit, public ou privé, d'accueillir un jeune chercheur, même très brillant ?

Le manque de tradition universitaire à Nîmes devient ici un handicap majeur.

En dernier lieu, il faut un local, des équipements, un petit budget de démarrage. J'ai pu m'assurer le premier, mais c'est un local vide, Montpellier me refusant le moindre équipement, ne serait-ce qu'un vieux bureau et quelques chaises

issus des réserves déclassées. Quand au budget, même dérisoire, il vaut mieux ne pas y songer...

Ce n'est que lorsque ces conditions sont réunies que l'on peut solliciter l'habilitation nationale ; n'en sommes-nous pas encore très loin ? En outre, comment, en toute conscience, demander à des jeunes faisant partie de l'élite intellectuelle de sacrifier leur avenir pour que d'autres, plus tard, puissent réussir le leur ?

Cette recherche, nous allons pourtant progressivement la mettre en place ; progressivement faute de moyens financiers ; mais ce « progressivement » signifie des années et des années encore de dépendance par rapport à Montpellier. Car c'est encore dans une relation de dépendance que s'inscrit cette autonomie nimoise.

C'est cette absence de pôle de recherches, obstacle majeur, qui a amené au choix difficile du statut juridique du nouvel établissement, qui se devait d'être « autonome », donc se dirigeant par lui-même, sans être « indépendant », puisque ne possédant pas les conditions nécessaires au statut d'une Université de plein exercice.

2.2. Le statut juridique du nouvel établissement

L'autonomie universitaire de Nîmes repose en effet sur le statut juridique du site.

Sa mise en place s'effectue en réalité depuis de nombreux mois. Une première période de réflexion, d'état des lieux, est menée depuis plus d'un an. Initiée au départ par M. Allègre, elle fut confiée à des scientifiques ; il en conservèrent la maîtrise après son départ, et une lettre officielle de M. Lang, en novembre dernier, affirma avec netteté ce passage à l'autonomie.

Mais selon quel statut ?

Ne pouvant être Université de plein exercice, Nîmes devait donc continuer à être rattachée Montpellier, sans toute-

fois en dépendre. En outre le rattachement à une seule des trois universités de Montpellier pouvait poser de problèmes évidents.

Le choix dit de « l'article 43 modifié » semble devoir être effectué.

Nîmes devient un Etablissement Public Administratif, possédant indépendance administrative, indépendance des moyens budgétaires – ce qui implique ses choix de formation et de gestion des moyens. Il regroupe les formations issues de trois universités montpelliéraines sous un même ensemble, exception faite de la médecine qui demeure attachée à Montpellier et à sa prestigieuse université.

Cet EPA sera dirigé par un directeur nommé par le ministère et non élu comme dans une université de plein exercice ; ce directeur sera assisté de structures délibératives ou Conseils, dont la nature exacte reste à préciser ; l'offre de formation sera mise en cohérence avec les formations environnantes, tout en tenant compte des spécificités locales.

Par contre la recherche, le 3^e cycle dans notre langage, demeurera à Montpellier tant que Nîmes ne possédera pas d'équipes et laboratoires autonomes. Et dans ce cadre, le choix des enseignants sera effectué par des commissions de spécialistes issues de chacune des trois universités de Montpellier.

En d'autres termes, indépendance et autonomie, mais non un établissement de plein exercice, car demeurant soumis à la tutelle des commissions de spécialistes dirigées par les « mandarins » de Montpellier.

C'est quelque peu décevant pour ceux qui rêvaient d'une véritable université nimoises ; c'est dans le même temps profondément positif si les artisans locaux de cette autonomie savent en tirer partie.

Ce qui pose le problème du difficile passage à cette autonomie, car ici rien ne peut se régler d'un simple trait de plume.

2.3. Le processus complexe de glissement vers l'autonomie

Nous entrons ici dans ce qui est, de loin, le plus difficile.

En effet, outre le fait d'être un établissement d'enseignement et de recherches, une université est un établissement collégialement dirigé, selon un ensemble de dispositions démocratiques extrêmement complexes. Même dans le cas de l'article 43 modifié, avec un chef d'établissement nommé par les autorités ministérielles et non un président élu, il y a nécessité de conseils réglementairement élus et fixant chacune des modalités de la vie universitaire.

En outre, la légitime régulation des moyens financiers par le même ministère impose des choix, lesquels doivent tenir compte évidemment de l'existant. Le processus de glissement vers l'autonomie a donc commencé avec une triple réflexion.

D'une part, un inventaire des formations et des moyens humains et matériels existant sur les différents sites. D'autre part une analyse réfléchie des formations à mettre en place, tenant compte de cette base, des potentialités locales, des nécessités géographiques précitées.

Enfin, la détermination d'un calendrier.

D'abord confiée à une seule personnalité, le P^r Yves Escouffier, ancien président de l'Université Montpellier II, cette réflexion appartient depuis quelques jours à une commission dont les membres ont été désignés à la mi-avril 2001 par les présidents des trois universités de Montpellier.

Ces membres sont, sans exception, des acteurs futurs du site nimois, qui se sont engagés personnellement et par écrit à demeurer en exercice dans le futur établissement. Leur désignation prend en compte, en outre, l'importance relative locale des établissements dont ils sont issus. Leur tâche est loin d'être une sinécure, puisque leurs choix vont engager le futur établissement, selon un calendrier désormais arrêté.

La rentrée 2001 sera la dernière effectuée sous la dépendance de Montpellier, puisque l'autonomie financière devient effective au 1^{er} janvier 2002. Cette rentrée 2001 sera celle de la préparation du futur établissement. Cette préparation ne sera cependant déjà plus le statu quo, puisque des formations nouvelles, innovantes et dynamiques seront mises en place dès septembre prochain, avec accord spécial du ministère.

Il faut savoir ici que les formations universitaires sont établies sur la base d'une habilitation ministérielle valable pour quatre ans, et que ce contrat quadriennal nous lie sans possibilité de modification, sauf comme ici en cas de dérogation. Le contrat actuel, décidé par les universités de Montpellier, est de ce fait toujours en vigueur ; ce qui permet par ailleurs de réfuter les arguments alarmistes de ceux qui craignent de voir disparaître dès septembre 2001 des formations existantes.

L'année 2001-2002 sera en outre celle de la prise de conscience d'un établissement pluridisciplinaire, auquel nous ne sommes pas habitués puisque éclatés en trois grandes universités.

L'année 2001-2002 verra la mise en place des structures délibératives définitives, le travail de la commission étant ici celui de constituer une liste pertinente d'électeurs : personnels enseignants et personnels non enseignants.

Ceci est actuellement impossible, puisque le statut de ces personnels est très complexe. Ainsi, les personnels non enseignant et les enseignants sur poste de type secondaire affectés dans le supérieur seront automatiquement versés à Nîmes. Par contre pour les enseignants du supérieur, il y a possibilité de choix : soit opter pour leur rattachement à Montpellier, soit pour leur rattachement à Nîmes.

La fin de l'année 2000-2001 voit donc se mettre en place ce processus de choix d'affectations, avec les difficultés que l'on devine, puisque ces choix demeurent souvent condition-

nels, puisque liés à la pérennité des enseignants qui seront mis en place.

Globalement et d'une façon familière, on pourrait dire que l'année 2002-2002 répondra à la phrase « on se prépare ».

La rentrée 2002 sera par contre entièrement gérée par le nouvel établissement, et par les Conseils élus en 2001-2002.

Ainsi, sur la base du décompte des étudiants inscrits en 2001-2002 l'enveloppe financière sera fixée par le ministère, selon les normes nationales.

Peu de formations nouvelles verront le jour, sauf exception comme pour la rentrée 2001. Par contre, cette année 2002-2003 sera celle d'une grande réflexion sur le futur plan quadriennal, qui entrera en jeu à la rentrée 2003. Ce contrat quadriennal fixera nettement la personnalité du futur établissement, puisque les choix effectués dans le cadre budgétaire de l'enveloppe précitée deviendront effectifs.

Ces choix seront multiples : choix des formations et de filières, ce qui inclut des arbitrages multiples, dans la transversalité du pluridisciplinaire ; choix des rattachements aux laboratoires et équipes de recherches, ce qui inclut la possibilité d'en créer de locales ; détermination des liens avec les partenaires universitaires locaux : IUFM, EMA, CHU notamment, et avec les partenaires universitaires nationaux et étrangers, avec la mise en place de conventions ; détermination des liens avec les partenaires élus locaux : municipalité de Nîmes, Conseil général du Gard, Conseil régional, mais aussi avec les Conseils généraux et régionaux voisins ; enfin détermination des liens avec les partenaires du secteur privé, indispensables pour la mise en place de formation de type professionnalisant, si toutefois celles-ci sont retenues.

Globalement et d'une façon familière, on pourrait dire que l'année 2002-2003 répondra à la phrase « on gère, on prévoit ».

Enfin, la rentrée 2003 sera celle de l'indépendance effective, avec le début du contrat quadriennal propre,

exception faite de ce 3^e cycle auquel nous rêvons tous, actuellement impossible, mais que nous sommes plusieurs à vouloir par le développement de la recherche...

Globalement et d'une façon familière, on pourrait dire que l'année 2002-2003 répondra à la phrase « on se lance ».

Notre ambition est que l'année 2005-2006 soit celle du glissement vers une université de plein exercice ; nous savons cela possible, même si les difficultés demeurent considérables.

Mais pour cela, il convient de se pencher sur les projets et espoirs du nouvel établissement.

3. Les projets et espoirs

3.1. Quelles filières traditionnelles ?

Il s'agit d'abord de tenir compte de ce qui existe, et de savoir si, à terme, il est souhaitable de la maintenir ou de l'occultier.

N'oublions pas ici que l'existant est dans la dure réalité lié au déversement sur Nîmes des formations en « trop-plein » à Montpellier, sans aucunement tenir compte des spécificités et des besoins nimois. L'image du bassin rempli qui se vide dans un second bassin, est dans sa familiarité, la métaphore la plus proche de la réalité.

Issues de Montpellier I, des incertitudes surtout. Si la médecine a clairement fait le choix de conserver son antenne nimoise dépendante et de refuser l'intégration, les filières issues du Droit et des Sciences économiques semblent réticentes. A ce jour, le souhait le plus souvent exprimé est celui du retrait vers Montpellier.

Il faut ajouter que les formations sont peu nombreuses : une capacité en droit, un DEUG de droit, une Licence professionnelle (Droit et management de la construction et de l'immobilier), pour un total de 460 étudiants en 2000-2001. Plus

significatif encore, aucun enseignant n'est nommé en poste « nimois » sur ces formations, et tous sont rattachés à Montpellier.

Montpellier II est plus nettement impliquée, avec dix enseignants en poste, dont cinq de rang professoral ou HDR ; trois DEUGs, un IUP (métiers de l'information et de la communication), une Licence professionnelle (sciences de la production industrielle, technique-designer), pour un total de 446 étudiants. Ici, la volonté de s'impliquer et de développer l'existant est claire et affirmée.

Montpellier III est plus impliquée encore, avec 36 enseignants en poste (sans compter ceux qui viennent quotidiennement de Montpellier), dont cinq de rang professoral ou HDR ; neuf DEUGs, trois licences, trois maîtrises, un IUP (Métiers des arts et de la culture, événements culturels), pour un total de 1.928 étudiants. Ici encore, l'implication est importante dans le futur établissement.

S'ajoutent les 87 enseignants de l'IUP, établissement dont le rattachement à Nîmes n'est pas à remettre en cause.

En tout état de cause, et parfaite légalité ces formations seront maintenues jusqu'à la rentrée 2003 et la mise en place du nouveau quadriennal.

Mais que seront les formations nouvelles, dont la mise en place fera la véritable personnalité de l'établissement nimois.

3.2. Quelles filières nouvelles ?

Bien évidemment, il est encore bien trop tôt pour le dire, puisque ces inflexions nouvelles seront déterminées par des Conseils non encore élus, issus des votes de personnels non encore clairement déterminés.

Cependant, des tendances émergent, dont il est possible de parler.

D'une part, la tendance à la mise en place de plusieurs diplômes dont la vocation est professionnalisante, sans occulter toutefois les formations théoriques menant à la recherche.

Peut-être parce que géographiquement loin de la recherche théorique, peut-être parce que le pragmatisme des universitaires scientifiques issus de Montpellier-II s'affirme, peut-être parce que la demande sociale de formations débouchant sur un emploi est ici plus forte, peut-être enfin parce que l'impulsion donnée par M. Allègre n'est pas restée lettre morte, cette tendance est effective.

Il est très net d'entendre, lors des réunions préparatoires, de nombreuses réflexions relatives aux débouchés, notamment régionaux.

Je me dois à dire ici que je suis personnellement l'un des acteurs de cette volonté d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle et que mon choix du site de Nîmes est très précisément lié à cette possibilité qui m'est offerte de mettre en place des diplômes ouvrant sur des emplois, placés en parallèle avec des formations voisines s'ouvrant à la recherche scientifique.

Les secteurs les plus communément évoqués touchent ici à l'immobilier, à l'information et à la communication, aux métiers de l'art et de la culture, aux métiers du tourisme, aux métiers à vocation internationale ; sans omettre les ouvertures très nettes vers le métier de Professeur des Ecoles, ni les formations à dominante administrative et sociale.

Une seconde tendance, importante elle aussi, est celle des formations liées à l'art et à la culture, liées à la communication. Ici la palette des formations paraît devoir être très ouverte, faisant de Nîmes un centre actif des formations artistiques et culturelles.

Une troisième tendance est celle de l'innovation. Nombre d'enseignants choisissant de se fixer sur l'établissement nimois le font par rejet des structures et formations universitaires par trop figées qui existent ailleurs. Les enseigne-

ments de la Sorbonne sont profondément respectables, mais à trop vouloir faire de même bien des universités obèrent leurs potentialités. Le jeu de mots est facile : l'imitation mène à la limitation.

L'évolution de notre société, son intégration maintenant inévitable dans l'espace européen, amènent à imaginer des formations nouvelles, innovantes, s'ouvrant sur des poursuites d'études et des débouchés multiples, et responsabilisant réellement l'étudiant dans un engagement vis-à-vis de ses études.

Ici, le meilleur exemple est celui du DEUG bi-disciplinaire, que nous mettons en place dès la rentrée 2001, avec l'accord des instances ministérielles, avec l'avis très favorables des partenaires européens. Diplôme innovant, ultérieurement suivi d'un second cycle partagé entre le théorique et le professionnel, il offrira dès la rentrée prochaine une occasion unique aux jeunes les plus brillants et les plus motivés auxquels il est plus précisément destiné.

Un pôle d'innovation européenne ?

Construire un pôle d'innovation européenne inséré dans notre espace régional et local est ici notre ambition. La création d'un établissement universitaire nouveau est une opportunité superbe.

Pour les enseignants, non pas celle de promouvoir leur carrière – le choix de Montpellier eut été plus opportun –, mais l'opportunité exaltante de bâtir réellement un espace universitaire nouveau.

Pour les jeunes chercheurs qui nous suivent et rêvent de nous succéder, l'opportunité d'un espace novateur, dynamique, positif. C'est pour eux, actuellement, que le chemin est le plus difficile, puisque, n'ayant droit à aucune aide, ils font avec nous le saut dans un inconnu matériellement très diffici-

le. Comment leur demander cela, mais comment se passer d'eux. Ils sont l'avenir du site.

Pour les étudiants, l'opportunité de s'insérer dans un espace intellectuel porteur, qui leur permettra de développer leurs aptitudes intellectuelles, et qui leur ouvrira largement les portes des emplois à pourvoir au XXI^e siècle.

Pour les étudiants européens, voire plus lointains, l'opportunité d'un établissement attractif et innovant, ouvert sur le monde d'aujourd'hui.

Faire de l'établissement nimois un pôle d'excellence est au-delà des mots vides, l'ambition de ceux qui ont choisi librement de le construire.

SEANCE DU VENDREDI 4 MAI 2001

Cette séance est présidée par M. Charly Sam Jallatte.

Sont présents : M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M. Robert Debant, M. Gilles Dervieux, M. Guilhem Fabre, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Fernand Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M^{me} Catherine Marès, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Georges Sapède, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala, M. Aimé Vielzeuf et M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Aimé Bonifas et M. Noël Cannat.

Assistent à nos travaux : M^{me} Nicole Agussol, M. Claude Merveil, M. Pierre Marie Michel, M^{me} Michèle Pallier, M^{me} Claude-Annie Gaidan, M. Jacques Hours, M. Chillet-Pijac, M. Bernard Moreau, M. Thierry Martin, M. Pierre Monteils, M. Alain Aventurier, M. Guy Combes et M. Armand Brunel.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté après intervention de M. le pasteur Roger Grossi.

Informations

– La Compagnie des Arènes, de M. Yvon Pradel donnera une représentation de Ploutos et les oiseaux les 11 et 12 mai à 20 h 30 au lycée Daudet.

– Samedi 5 mai à 16 h, conférence de M. Pierre Yves Kirschleger à la Société d'histoire du protestantisme.

– Jeudi 10 mai à 18 h : M^{me} Christiane Lassalle à Carré d'art.

Réception de nouveaux correspondants

Dans une brillante allocution, le président va présenter nos nouveaux confrères.

Il s'agit de M. Pierre Yves Kirschleger, M^{me} Françoise Kusel, M^{me} Monique Kunt, M. Jean-Claude Gaussent, M. Georges Pons, M. Jean Jacques Roux, M^{me} Nicole Vray, M. Emile Colas.

Notre Compagnie aura le plaisir d'écouter quatre communications présentés par nos confrères, le texte est joint au présent procès-verbal.

De chaleureux applaudissements clôturent cette cérémonie, amis et parents apportent leurs félicitations aux nouveaux membres.

Sur l'invitation du président, une coupe de champagne est servie dans les salons de notre Compagnie au premier étage.

La séance est levée à 18 h 15.

RECEPTION DE HUIT CORRESPONDANTS

Allocution du président

M. le professeur M. Charly Sam JALLATTE

Mesdames,
Messieurs les Académiciens,

La séance de ce jour est consacrée à la réception de huit nouveaux correspondants de notre compagnie. La solennité que nous donnons chaque année à une telle cérémonie prouve la valeur que nous reconnaissons aux impétrants accueillis. Je suis tenté de dire : « Rien ne manque à leur gloire mais ils manquaient à la nôtre ».

Nous sommes aujourd'hui six à être quelque peu angoissés. Vous les six nouveaux correspondants présents, plus moi-même président peu coutumier des longs discours. Vous voudrez bien m'excuser pour toutes les erreurs ou omissions que je pourrais commettre dans mes présentations. Il y a peu de jours, encore, tout de vous m'était à peu près inconnu hormis un curriculum vitæ sec et impersonnel qui vous eut fait refuser à toute demande d'emploi.

Fort heureusement un certain nombre d'entre vous ont bien voulu m'accorder des entrevues au cours desquelles j'ai eu le bonheur de découvrir des personnalités multiples et différentes, secrètes ou accessibles, calmes ou enthousiastes mais toujours d'une richesse débordante que j'aimerais faire entrevoir à tous mes honorés confrères.

Je vais donc devoir « me jeter à l'eau » et m'efforcer, en vous présentant, de ne rien trahir ni occulter de vos talents et de vous amener sans encombre jusqu'au rivage accueillant de notre compagnie. Pour rester dans l'évocation de la navigation maritime je dirai, comme s'il s'agissait de vous sauver d'un naufrage, « les femmes et les enfants d'abord ».

M. Pierre-Yves Kirschleger

Veillez me pardonner monsieur de vous présenter comme un enfant et de vous placer en tête de la cohorte de gens de lettres qui vient emplir notre salle.

Vous êtes né, monsieur, en 1975 et êtes donc bien notre benjamin.

Vingt-cinq ans, c'est l'âge auquel les jeunes hommes de notre époque ne sont pas encore sortis de l'adolescence et cherchent... (ou ne cherchent pas) à s'affirmer en tant qu'adultes.

Vingt-cinq ans, monsieur, c'est l'âge auquel vous n'avez pas attendu de parvenir pour être :

Depuis trois ans Agrégé d'histoire et titulaire du C.A.P.E.S. d'histoire et géographie.

Depuis deux ans titulaire d'un D.E.A. d'histoire des civilisations et d'un D.E.A. d'histoire des religions obtenu avec mention T.B. et (cerise sur le gâteau) enseignant et chercheur à l'université Paul Valéry – Montpellier-III – depuis 1999. Vous avez publié cette année-là un ouvrage intitulé *La religion de Guizot* et présenté à l'École pratique des hautes études une communication sur « L'histoire et sociologie de la laïcité ».

L'année dernière, lors de l'université d'été du carrefour d'histoire religieuse vous avez exposé une étude sur « les figures de Jésus dans l'histoire ».

C'est dire que vous avez su bien remplir votre quart de siècle d'existence !

Et malgré tout cela votre réserve et votre humilité se traduisent à chaque instant dans vos propos. C'est bien là, monsieur, la preuve d'une très grande valeur humaine. Saint-Exupéry n'écrivait-il pas : « je comprends le sens de l'humilité. Elle est le principe même de l'action ».

Vous avez le goût du travail ordonné et cherchez en chaque domaine de vos activités à comprendre afin d'expliquer, à organiser vos idées pour les transmettre d'autre part.

Vous dites être intéressé par le cinéma et la philatélie et attiré par les projets esthétiques d'écriture, de composition et de création. Voilà qui nous promet, monsieur, de fort enrichissants contacts avec vous.

Je crois que vous n'avez eu qu'un devancier entré à l'Académie à l'âge de vingt-cinq ans. Ce fut en 1711, Charles de Baschi, marquis d'Aubais.

Il mourut à 91 ans.

Longue vie donc parmi nous, cher Monsieur.

Madame Françoise Kusel

Vous êtes née à Nîmes au solstice d'été d'une certaine année radieuse en la liberté retrouvée. Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Mais, de cette circonstance qui vous a fait naître au jour le plus long de l'année vous avez conservé en vous l'amour de la lumière. Avec vous pénètre ici le soleil et le parfum de la sansouire et de ses saladelles.

Une passion ancestrale vous attache à la Camargue et vous démentez Frédéric Mistral qui faisait dire dans sa *Mireio* « où demeurent les taureaux, les filles meurent d'ennui ».

Au contraire pour vous l'ennui naîtrait loin des taureaux, de ces taureaux qui s'écrivent sans O. Les chevauchées au milieu d'eux dans la manade familiale du domaine de Badon sont pour vous l'expression la plus parfaite du bonheur et de la liberté.

Je suis certain que vous nous ferez prochainement pénétrer, grâce à la flamme qui vous anime, en cette terre sauvage dont vous savez si bien chanter les beautés.

Mais je sais que c'est la deuxième face de votre personnalité et de vos goûts que vous allez nous dévoiler dans un instant. Depuis l'âge de vingt ans vous avez successivement gravi tous les échelons d'une profession qui vous permet aujourd'hui de manier le marteau avec dextérité. Je veux dire, madame le commissaire-priseur, que vous voyez passer devant vous au long de chaque année ce que vous appelez le « patrimoine du quotidien ».

Ce patrimoine vous avez commencé à le découvrir durant les années que vous avez passées en qualité de stagiaire dans l'étude de maîtres Ader et Tajan, à Paris, et dans les cours de l'École du Louvre que vous avez suivis à la même époque.

Revenue à Nîmes vous vous êtes associée à maître René Champion puis à son fils qui lui succéda. Vous avez été présidente de la Chambre de discipline des commissaires-priseurs du Sud-Est et êtes actuellement déléguée auprès de la Chambre nationale à Paris. En pénétrant ici visez-vous, madame, la carrière de votre illustre confrère Maurice Rheims ?

Madame Monique Kuntz

C'est avec un plaisir particulier que j'ai l'honneur de vous accueillir ici aujourd'hui.

Comme vous avez pu le constater la cohorte des gens de lettres que j'évoquais il y a un instant est particulièrement remarquable par la valeur et les qualités de chacune des personnalités qui la composent.

Vous en faites partie, Madame.

Cette valeur qui est la vôtre n'a-t-elle pas été reconnue par les distinctions les plus prestigieuses ? Vous êtes en effet :

chevalier des Arts et lettres, officier des Palmes académiques mais également chevalier de la Légion d'honneur.

Née à Nîmes vous avez, après vos études au lycée de jeunes filles de cette ville, préparé le concours de bibliothécaire à l'institut catholique, obtenu le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire puis nommée à Pau et à Vichy. Vous êtes aujourd'hui conservateur territorial honoraire.

Vous êtes incontestablement la grande spécialiste internationale de Valéry Larbaud. C'est à vous qu'est due la fondation du prix Valery-Larbaud puis la création de l'association des amis de Valéry Larbaud dont les cahiers sont publiés annuellement. Une exposition Valéry Larbaud que vous avez animée a été présentée en France, au Luxembourg, à Bruxelles, Lisbonne et Florence.

Vous avez publié de très nombreuses études sur Roger Caillois, Michel Levy et l'historien d'art religieux Emile Male. Vous avez également collaboré à l'ouvrage *Hommes et femmes célèbres de l'Allier-Bourbonnais*, dans l'Encyclopédie Bonneton parue en 1999.

Enfin, depuis votre retour à Nîmes vous avez pris en mains les destinées des bibliophiles de Nîmes et du Gard, association des amis de la bibliothèque de Carré d'Art.

Votre participation à nos séances sera sans nul doute une source d'enrichissement pour notre Académie.

Monsieur Jean-Claude Gaussent

Né a Aigues-Vives, vous avez, après un baccalauréat philosophie entamé un cycle universitaire qui vous conduisit à la maîtrise d'histoire.

Professeur d'histoire-géographie au Maroc au titre de la Coopération vous êtes revenu en France en 1972. Pendant vingt ans vous avez enseigné votre discipline au collège d'Agde. En 1993 l'attraction des collines d'Aigues-Vives vous

a ramené jusqu'à Lunel pour y poursuivre le même enseignement. Par suite d'une altération de l'audition vous avez été affecté au centre national d'enseignement à distance (le C.N.E.D.) jusqu'en 1999. Mais votre handicap n'a pas atteint votre capacité d'écriture et vous avez, en de nombreux articles et ouvrages d'histoire apporté au public les résultats de recherches sur des sujets originaux. On ne compte plus vos articles parus dans la revue des Annales du midi, dans le Bulletin de la société d'histoire du protestantisme (S.H.P.F.) et dans celui de la Société d'études historiques et scientifiques de Sète.

Des ouvrages et études qui sont devenus des textes de référence ont été publiés en 1993 : Protestants et église réformée de Sète.

En 1994, Piété des gens de mer . Les ex-voto marins du Languedoc et plus récemment Les mémoires de Paul Rabaut, ainsi qu'un recueil de nouvelles : La dictée galopante.

Ce sont ces deux ouvrages que vous nous offrez aujourd'hui et je vous prie d'accepter les très vifs remerciements de notre Compagnie pour votre contribution à l'enrichissement de notre bibliothèque.

Monsieur Georges Pons

Vous êtes, monsieur le Procureur, (ainsi que l'on vous appelle à Remoulins où vous êtes domicilié) un grand voyageur. La carrière de votre père, officier, vous a, dès votre vie « in utero », fait connaître les grands déplacements. Les circonstances vous ont ainsi amené à voir le jour à Médéa.

Vous avez quitté cette Algérie que vous portiez dans votre cœur comme une terre française, abandonnant la carrière préfectorale entamée pour entrer dans le corps de la magistrature, au cours des années 60.

Vous en regrettez un peu la première période au cours de laquelle vous exerciez la fonction de juge de paix, notamment à Avesnes-sur-Helve dans le département du Nord. Vous estimiez dans ces postes les contacts humains très proches.

Puis du siège au parquet et du parquet au siège vous avez traversé la France en verticales et diagonales pour terminer votre carrière à Versailles en tant que conseiller à la Cour d'appel de cette ville.

Vous n'avez pas attendu votre retraite pour vous intéresser à l'histoire de différents mouvements et communautés religieuses. Vous avez étudié notamment l'histoire du protestantisme en Algérie aux XIX^e et XX^e siècles, l'histoire des colonies Vaudoises en Luberon et plus récemment l'histoire locale de Remoulins et de Castillon-du-Gard.

Vous êtes vice-président de l'Association d'études vaudoises et historiques du Luberon, membre de la société félibréenne et littéraire « la tour magno », membre de la Société d'histoire du protestantisme français mais aussi conseiller municipal de la ville de Remoulins ou vous êtes en charge de la sauvegarde de son patrimoine religieux.

Pour couronner le tout, Monsieur Pons, vous savez aussi regarder l'avenir en vous consacrant à une jeune famille fondée il y a moins de dix ans avec votre épouse Véronique.

Un tel cursus justifie bien le grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite auquel vous avez été nommé.

Soyez le bienvenu parmi nous.

Monsieur Jean-Jacques Roux

Vous êtes né à Nîmes en 1941.

Votre domicile à Nages-et-Solorgues nous invite à penser sans trop de risque d'erreur que vous êtes membre de l'association Maurice Aliger que préside notre confrère Jean-Marc Roger.

Nous connaissons tous la valeur de cette association et des travaux qu'elle réalise avec le concours de membres justement réputés.

Ceci est donc une parfaite justification à votre présence parmi nous.

Votre carrière est celle d'un enseignant de la filière histoire contemporaine, discipline dans laquelle vous avez obtenu la maîtrise avec un mémoire intitulé : Politique sociale et rapports sociaux à la compagnie des mines, fonderies et forges d'Alais de 1920 à 1930. J'ai regretté de n'avoir pas eu la possibilité d'étudier ce travail avant de vous présenter. J'y aurais certainement trouvé matière à découvrir un peu de votre orientation historique.

Vous aurez sans nul doute à cœur de nous en parler ainsi d'ailleurs que d'autres études telles celle des sports et jeux et de la bouvino en Vaunage.

Je vous en remercie au nom de tous mes confrères.

Il me reste à vous présenter, mesdames et messieurs, deux nouveaux correspondants qui n'ont pu se présenter à nous en raison de l'éloignement de leur résidence.

Madame Nicole Vray

Née à Tunis en 1943, habite actuellement à La Rochelle.

Madame Vray initialement professeur d'anglais en France et à Québec, puis devint, dès 1971, bibliothécaire adjointe à l'école des beaux-arts de Rennes. De Rennes, madame Vray rejoignit Saint-Brieuc où elle occupa la fonction de bibliothécaire de 1^{ère} catégorie. Enfin en 1992 nommée conservateur d'État, son nouveau poste fut à la direction de la bibliothèque départementale des Deux-Sèvres.

Madame Vray est titulaire d'un doctorat d'État ès-lettres obtenu en Sorbonne et est actuellement doctorante en théologie. Elle est actuellement conservateur du musée rochelais

d'histoire protestante, directrice de cours d'hébreu et de grec ancien et chroniqueur littéraire.

Ses publications sont si nombreuses que je ne peux que souhaiter ses visites fréquentes pour nous entretenir de ses travaux.

Monsieur Emile Colas

Est l'homme qui nous vient du froid.

Né à Montréal en 1923, demeurant à Montréal, monsieur Colas est membre du barreau du Québec et du barreau canadien depuis cinquante ans.

Egalement membre de l'ordre des ingénieurs du Québec cet avocat est président de l'Alliance française de Montréal et membre ou président d'une multitude d'associations ou de fondations juridiques du Canada.

Ses publications sont toutes du domaine du droit, que ce soit :

- Les tribunaux du travail (1975).
- Les procès de divorces (1975).
- Les caractéristiques originales de la coopération en droit Québécois (1980).

Monsieur Colas est titulaire de nombreuses distinctions et décorations : Il est notamment : chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'O.N.M., médaille de la France libérée, chevalier de l'Ordre de Malte et de l'ordre de Sainte-Anne de Russie.

RECEPTION A L'ACADEMIE DE NIMES, LE 4 MAI 2001,
DE GEORGES PONS, ELU MEMBRE CORRESPONDANT

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs.

Je ne saurais commencer autrement cette courte intervention qu'en vous disant combien cette élection me réjouit et combien je me sens honoré d'avoir été choisi par vous pour m'agrèger à votre noble institution, vieille de plus de trois siècles et encore si vivante.

Sauf erreur de ma part, je suis le second habitant de Remoulins à avoir été distingué par vous et plus d'un siècle sépare mon élection de celle de mon devancier ; c'est dire que l'honneur qui m'est fait a encore plus de prix d'être en quelque sorte exceptionnel pour vous comme pour notre village.

Cela m'amène bien naturellement à vous parler de ce primadié ⁽¹⁾. Rares sont les habitants de Remoulins pour qui le nom de Gratien Charvet évoque encore quelque résonance. Il tint pourtant une place importante dans la cohorte des chercheurs gardois qui s'illustrèrent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et, bien que son action ait été plus modeste dans le courant du félibrige, elle n'est en rien négligeable.

(1) Que l'on veuille bien me pardonner les quelques expressions provençales qui émaillent mes écrits comme mes propos Monsieur le Président rappelait tout à l'heure mon appartenance au Félibrige et à la Société La tour Magno ceci explique cela.

S'il naquit le 18 décembre 1826 à Pont-Saint-Esprit, il rejoignit bien vite avec ses parents nos vieux quartiers où il constituait la sixième génération des Charvet remoulois. Sa famille était originaire d'Aramon où on la suit au moins depuis le XVI^e siècle et le premier de ses ancêtres, Joseph Charvet, vint s'établir à Remoulins en 1703 en épousant Suzanne Théron, veuve de Jacques Pilavène.

Le petit-fils de Joseph Charvet, prénommé Claude (1739-1808) épousa en 1766 Margueritte Pradier, veuve d'Anthoine Gaussaud, un des deux boulangers du village. On pouvait encore, il y a quelques années, voir le four de ce boulanger dans la partie ancienne de la maison Charvet donnant 2bis, Grand'Rue.

Tout naturellement, Claude Charvet fut boulanger et, après lui, son fils et deux de ses petit-fils ; dont Claude Jacques (1795-1854), père de Gratien.

Par sa mère, Jeanne-Marie Jaume, notre historien appartenait à une famille de menuisiers, d'ébénistes, de tourneurs sur bois également établie à Remoulins depuis le début du XVIII^e siècle.

Gratien Charvet dès sa jeunesse, aimait les arts, la musique, la littérature, mais aussi le dessin industriel, la géométrie, les sciences exactes.

Il pensa, un temps, se consacrer à l'enseignement, suivit les cours de l'École Normale d'Instituteurs de Nîmes, mais il n'enseigna pas et se dirigea vite vers les fonctions d'agent voyer qui firent de lui le responsable des chemins vicinaux de notre canton puis de l'arrondissement d'Alès.

Il consacra l'essentiel de ses loisirs – qui furent sans doute grands – à des travaux de recherches en de multiples domaines et à des publications dans les bulletins des nombreuses sociétés savantes dont il était membre : l'Académie de Nîmes, la Société scientifique et littéraire d'Alès (dont il fut membre fondateur puis président), le Comité de l'Art chrétien

de M^{sr} Besson, la Société archéologique du Midi de la France, la Société d'Anthropologie de Paris, etc... Il était aussi correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques et officier d'académie.

Lorsqu'on tente une bibliographie de ces travaux on est surpris par leur nombre et leur variété : travaux historiques sur Remoulins dont je parlerai plus loin mais aussi sur Castillon-du-Gard (Un épisode d'histoire locale sous Charles VI), une Étude sur le Château de Saint-Privat, parue en 1866, La Première Maison d'Uzès, en 1870, Rapport archéologique sur les Fumades, en 1872 et 1880, L'Abbaye de Cendras, Les coutumes de Saint-Chaptes, Discours pitoyable sur l'inondation d'Alais en 1605, Le Traité de Nîmes en 1578. Il n'hésitait pas à la controverse, comme l'a excellemment montré Jean-Paul Tardieu à propos de l'ermitage de Saint-Vérédème que d'aucuns voulaient situer à la baume de Sanilhac et non à Collias.

Il publia également divers articles sur l'archéologie : Les voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes arécomiques (1873), La grotte sépulcrale de Rousson (1884).

Mais sa curiosité intellectuelle toujours en éveil lui fit publier aussi : La Famille maternelle de Racine à Saint-Maximin, Une correspondance inédite de la comtesse d'Albany, veuve du dernier des Stuart ; il fit éditer Le Souper de Beaucaire de Napoléon Bonaparte, etc... Il collabora même avec son cousin Siméon Tourrette à un Traité de géométrie usuelle.

Il convient aussi de parler de son activité au sein du Félibrige car il rallia très vite Frédéric Mistral et les "primadié" de Font-Ségugne. Il avait quatre ans de plus que Mistral et huit ans de moins que Roumanille. Il accueillit, à Remoulins, les plus grands poètes de la lengo nostro : Mistral, bien sûr, mais aussi Arnavielle qui, ayant passé quelques années de sa jeunesse dans notre cité, rendit gloire à « Isidore Berbezier lou tambourinaire remoulinen », Roumieux et peut-

être Alphonse Daudet puisque la légende veut que cet auteur se soit inspiré de notre pharmacien Félix Busquet (1846-1893), pour le Bézuquet de Tartarin de Tarascon.

L'Armana provençau a publié quelques poésies de Gratien Charvet : A-n-uno esterlin, en 1865, Remembranço, en 1866, Sursum corda, en 1868, Au Pont dou Gard, en 1869, Vae sous, en 1875, Aurige e calamo, en 1877, Vesper, en 1878. Charvet adoptait la graphie mistralienne quand il destinait sa poésie à l'Armana provençau mais recourait au parler nimois lorsque son poème devait être publié ailleurs. Il préfaça en provençal la Jarjaillado, de Louis Roumieux, évoquant une journée passée dans la capitelle de Jean Reboul, à chanter, lire des poèmes et raconter quelques galéjades. Mais notre félibre publia aussi en 1880 trois notices biographiques sur des troubadours alésiens des XII^e et XIII^e siècles et, surtout, il continua et acheva le Dictionnaire languedocien de Maximin d'Hombres, mort prématurément en 1873.

C'est à lui que nous devons aussi de trouver dans le Trésor dou Felibrige, cette encyclopédie de la langue provençale que Mistral composa avec science et patience, mention de la Tour des Escaravats, la Tour Banastière, la Couasse et autres toponymes de notre village.

Mais la part la plus importante de ses travaux, Charvet la consacra à l'histoire de Remoulins. L'Académie de Nîmes avait proposé pour sujet de concours en 1866 : l'histoire d'un des chefs-lieux de canton ou localités importantes du Gard. Six mémoires furent présentés et c'est la Monographie de Remoulins de Gratien Charvet qui fut couronnée bien que le jury ait relevé quelques insuffisances de style, critiqué une division par siècles jugée factice et arbitraire et déploré que le travail s'arrête en 1637. Par contre – et avec tout autant de raison – le jury félicita l'auteur d'avoir suivi avec amour le développement communal, les incidents de la vie du peuple, les bourgeois arrivant à la conscience de leur propre indépendan-

ce sans se laisser aller aux faits et gestes de la seule famille seigneuriale.

Cette œuvre, qui valut à l'auteur une médaille d'or de 300 F ; n'a jamais été éditée.

Je n'en connais que deux exemplaires : l'un, calligraphié par Jean Séraphin fut donné par le D^r Adalbert Charvet, fils de l'auteur à la Mairie de Remoulins et l'autre, qui constitue un des manuscrits de Gratien Charvet, mais est malheureusement incomplet, m'a été donné par M^{me} le D^r Paleyrac, descendante de Jean Séraphin.

Que faut-il penser, de nos jours, de cette Monographie de Remoulins ? Elle a certes considérablement vieilli et présente tous les défauts des ouvrages historiques du XIX^e siècle : ni bibliographie, ni références précises, de trop longues digressions sur l'Histoire de France en général, un peu trop d'histoire "événementielle" et aucune indication socio-économique.

Mais, avec ses imperfections, cette Monographie est capitale et irremplaçable dans la mesure où elle repose, pour une large part, sur des archives communales de Remoulins aujourd'hui disparues. Sans elle, nous ne saurions à peu près rien de la vie et de l'histoire de notre village avant le XVII^e siècle sauf si, au hasard de leur récit, des historiens de villages voisins avaient évoqué quelque fait survenu à Remoulins.

Ce que je viens de dire de la Monographie vaut aussi pour le si précieux Cartulaire de Remoulins qui fit l'objet de deux livraisons en 1876 tirées à cent exemplaires seulement. L'histoire de cette publication vaut d'être comptée, car elle est toute à l'honneur de la municipalité de Remoulins qui, dans sa séance du 11 août 1872, en a voté la publication et en a chargé Gratien Charvet. Dans les 195 pages est donné le texte de 39 chartes des XIII^e et XIV^e siècle intéressant Remoulins et le texte des ordonnances et règlements de police de notre ville pour l'an 1500. Nous devons faire confiance à l'auteur quand à la

lecture qu'il a pu faire de documents aujourd'hui pour l'essentiel détruits ou égarés et dont la teneur n'est plus connue que par la publication qu'en a donné Gratien Charvet.

Les ordonnances et règlements de police que nous venons d'évoquer avaient été publiés dans la *Revue des Langues romanes*, en 1873, sous le titre : *Les coutumes de Remoulins*. C'est un texte capital précédé d'une intéressante introduction historique dans laquelle Charvet signale qu'il existait dans les archives municipales six originaux de ces coutumes portant les dates de 1358, 1460, 1500, 1525, 1529 et 1583. Il s'agit de ces fameuses "criées" héritées du droit romain et non, comme on pourrait le croire, du droit coutumier. Les consuls entrant en charge faisaient connaître le taux des amendes qu'ils comptaient voir prononcer pour contravention aux règles qu'ils édictaient pour faire pâturer les troupeaux, pour protéger les récoltes et les arbres, pour la pêche sur le Gardon, etc...

Mais Charvet publia aussi un livre consacré à un autre inconnu des remoulois du début de ce XIX^e siècle : je veux parler du lieutenant général Jacques Laurent Gilly, natif de Fournès, certes, mais dont la famille maternelle, les Raison, avait fourni à Remoulins, plusieurs générations de maîtres chirurgiens et habitait 12, Grand'Rue. Le père de Jacques-Laurent Gilly, prénommé Louis, fut aussi le dernier viguier du duc d'Uzès à Remoulins et bâtit la grande maison du 12, rue d'Avignon qui fut ensuite vendue aux notaires Gazagne.

Je ne résumerai pas cet ouvrage où l'on sent l'influence des fils du général et notamment d'Ernest Hector dit "Albert" (1809-1887) qui fut longtemps juge de paix de Remoulins et avait acheté à monsieur de Salvador de Pertuis Saint-Amand l'actuel presbytère. Il n'a pas du être toujours facile à rédiger, ce livre : il convenait d'y louer un héros dont le plus grand titre de gloire est d'avoir obtenu à La Palud la reddition du duc d'Angoulême, fils du futur Charles X, alors que l'auteur du

panégyrique était ardent royaliste et vouait aux gémonies, dans le même sac, républicains et bonapartistes.

Gratien Charvet était, en effet, monarchiste convaincu, excellent chrétien, doué de sentiments profondément religieux et on comprend mieux pourquoi il n'a pu se résoudre à relater l'histoire de la Révolution à Remoulins. Ajoutons à cela qu'il était encore trop tôt pour évoquer cette période dont le village est sorti profondément meurtri et divisé.

La vie familiale de Charvet a été simple : il épousa en premières noces Marie Raymond, de Châteaurenard qui mourut à 22 ans, en 1854 peu après avoir mis au monde leur seul enfant : Adalbert Charvet qui fut médecin à Bois-Colombes. Quatre ans plus tard il épousa sa cousine germaine, Marie Charvet dont il eut trois enfants qui ne vécurent pas. Sa descendance s'est éteinte en la personne de Marie Charvet, fille d'Adalbert, restée célibataire, mais il subsiste encore à Remoulins certaines personnes ayant, dans leur ascendance des Charvet. Notre Gratien Charvet mourut subitement à Alès le 14 juillet 1884 laissant de nombreuses études inachevées. Son corps a été inhumé à Remoulins dans le caveau dont il avait choisi la décoration et qui vient d'être si opportunément rénové par Armand Brunel, mestre d'obro du Felibrige et Président de « la Soucieta félibrenco la Tour magno ».

Rendant compte de sa mort dans l'Armana Prouvençau, Frédéric Mistral écrivit : « Charvet èro subre-tout un arqueologue remarquable, devot de tout soun cor à la glourificacioun soun pais »⁽²⁾

(2) « Charvet était, par dessus tout un archéologue remarquable, qui se consacra de tout son cœur à la glorification de son pays ».

Essai de nomenclature
des travaux de Gratien Charvet

A-n-uno estello dans l'Armana prouvençau, de 1865.

Monographie de Remoulins - 1866 ; inédit.

Nouvelles recherches sur Saint Vérédème - la Semaine religieuse de Nîmes, 1866.

Recherches historiques sur la paroisse de Remoulins, fragments d'histoire religieuse locale - la Semaine religieuse de Nîmes, 1866-1867 et Bulletin du comité de l'art chrétien tome I.

Remembranço - Armana prouvençau, 1866.

Le château de Saint-Privat-du-Gard, fragment d'histoire locale - Uzès Malige, 1867

Racine et sa famille maternelle à St-Maximin-lez-Uzès - Nîmes, Clavel-Ballivet, 1868 - 2^e édition dans le Bulletin historique de Vaucluse, tome III, et tirage à part chez J. Seguin en Avignon, 1881.

Sursum corda - Armana prouvençau, 1868.

Rapport sur trois actes féodaux - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome II, 1869.

Au Pont dou Gard - Armana provençal, 1869.

La première Maison d'Uzès, étude historique et généalogique suivie d'un catalogue des évêques d'Uzès - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome II - 1870 et Alais, imprimerie J. Martin, 1870.

Recherches historiques sur la paroisse de Saint-Maximin-lez-Uzès, fragment d'histoire religieuse locale - La Semaine religieuse de Nîmes, 1871.

Les Fumades et leurs environs - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome IV, 1872. Et Alais - J. Martin, imprimeur, 1872.

Recherches historiques sur la paroisse de Vers, fragment d'histoire religieuse locale - La Semaine religieuse de Nîmes, 1873.

Cartulaire de Remoulins – 1^{re} et 2^e livraisons – Alais, J.Martin, 1872 et 1876.

Les coutumes de Remoulins précédées d'une introduction historique - Revue des Langues romanes, 1873.

Deux quittances en langue romane délivrées par les abbesses du monastère de Sainte Claire d'Alais au XIV^e siècle - Revue des Langues romanes, 1873.

Les voies vicinales gallo-romaines chez les Volkes arécomiques - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome V - 1873.

Maximin d'Hombres, notice biographique - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VI - 1874.

L'estelo daou souer - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VI - 1874.

Notice autobiographique inédite de Léon Ménard - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VII - 1875.

Journal du duc de Montmorency (1586-1587) - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VII - 1875.

Document historique inédit sur Jean Cavalier - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VII - 1875.

Un autographe et quatre brefs inédits du pape Clément VII (1529-1533) - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VII - 1875.

Documents inédits sur Léon Ménard et sa famille par A. Germain avec le concours de G. Charvet.

Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais tome VII - 1875.

Un autographe de Jean Reboul communiqué par A. Parran avec notice de G. Charvet - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VII - 1875.

Vae solis - Armana provençal, 1875.

Un épisode d'histoire locale sous le règne de Charles VI - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome VIII - 1876.

Un bref du pape Jean XXII relatif à Guiraud de Languissel, évêque d'Apt et de Nîmes - Bulletin du comité de l'art chrétien - tome I.

Lettre du pape Paul III à François I^{er} au sujet du meurtre de Jean Fischer, évêque de Rochester - ibidem.

Estat de toutes les paroisses du diocèse d'Alais - ibidem.

Bulle du pape Sixte IV portant érection de l'église Saint-Jean-Baptiste d'Alais en collégiale séculière - ibidem.

Transaction passée entre Guillaume de Vénéjan, évêque d'Uzès et les coseigneurs d'Alais, au sujet de Génolhac, Saint-Ambroix, Montalet et Saint-Brès - ibidem.

L'abbaye de Cendras, étude historique - ibidem. Aurige e calamo - Armana provençau - 1877.

Les coutumes de Saint-Chaptes - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome X - 1878.

Vesper - Armana provençaux, 1878.

Discours pitoyable du grand desbordement du Gardon advenu en la ville d'Allez - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome XI - 1879.

Une correspondance inédite de la comtesse d'Albany, étude historique précédée d'une lettre de M. le baron R. de Larcy - Nîmes, Catelan, 1879 (avait paru en trois parties dans les Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, tomes VIII et IX).

Avant-prepaus donné à l'édition de la Jarjaiado de Louis Roumieux - Paris, Maisonneuve et Montpellier, Marsal, 1879.

Les Fumades - découvertes archéologiques effectuées en 1876 et 1877 - deuxième rapport - Nîmes, Catelan 1880 (avait paru dans les Mémoires de la Société Scientifique et Littéraire d'Alais, tome X en 1878).

Traité de Nîmes de 1578 et conclusion de l'assemblée tenue par les Huguenots en Allez en 1580 - Mémoires de l'Académie de Nîmes, 1880.

Les troubadours d'Alais : Azalaïs de Porcairargues, Clara d'Anduze et Pierre de Barjac - Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome XII, 1880).

Le souper de Beaucaire, par Napoléon Bonaparte précédé d'un avant-propos et de Lettres napoléoniennes inédites - Avignon, J. Seguin, 1881 (avait paru dans le tome III du Bulletin historique de Vaucluse, la même année).

Jean Cavalier, nouveaux documents inédits - Bulletin historique de Vaucluse, tome III, 1881 et Avignon Séguin frères, 1882.

Mémoire historique et généalogique sur la maison des Ours ou des Hours - Toulouse, Edouard Privat, 1882.

Le lieutenant-général J.-L. Gilly, étude biographique et historique - Nîmes, Catelan, 1882 (avait paru dans les Mémoires de la Société scientifique et littéraire d'Alais, tome XIV, 1881).

Le monastier de Tornac, étude historique - Bulletin du Comité de l'art chrétien, tome II et à Nîmes chez Catelan en 1882.

Dictionnaire languedocien-français par Maximin d'Hombres et Gratien Charvet - Alais, Brugueirolle, 1884.

Livre de raison d'Henri Dumas, bourgeois d'Alais (1678-1729) - Revue du Midi, 1887 (publication posthume).

SEANCE DU VENDREDI 18 MAI 2001

Cette séance est présidée par M. Charly-Sam Jallate.

De nombreux confrères se sont rendus directement à l'église Saint-Paul où doit avoir lieu un concert d'orgue, ce qui ne permet pas de noter les présents, selon l'usage.

Trésorerie

M. André Costabel présente un décompte très complet de notre situation financière.

Nous avons été obligés de vendre des valeurs au cours de l'année écoulée afin de faire face aux dépenses occasionnées par la remise en état de l'Hôtel Davé.

Cette opération est pratiquement terminée, et les loyers prévus sont normalement encaissés.

Après de chaleureux applaudissements pour le travail accompli par notre confrère, quitus lui est délivré.

Accord avec gardien et informatisation de la bibliothèque

Ces deux problèmes sont liés, car va se poser la surveillance de « l'emploi jeune » et des obligations qui seront celles de notre gardienne : mère ou fille ?

Exposé de notre confrère Audisio

Sur la création de l'emploi jeune, et la diffusion effectuée dans divers services pour son recrutement. Le matériel sera pris en charge par la ville ainsi que la rémunération de l'intéressé.

Journée Pont du Gard

La C.C.I. nous adresse une invitation afin de visiter l'exposition organisée au Pont du Gard ; un déjeuner est en outre prévu. La date sera diffusée aux membres de l'Académie dès que possible.

La séance est levée à 16 h 15, afin de permettre aux confrères de se rendre à l'église Saint-Paul.

Activités diverses

– Invitation de notre confrère Dervieux afin d'assister à un concert au Grand Temple les 18 et 19 mai.

– Participation de nombreux confrères à la cérémonie de réouverture de la galerie Jules Salles.

– Au titre d'information, il est indiqué que les journées « dite du patrimoine » sont fixées les 15 et 16 septembre 2001.

– Mardi 22 mai à 15 heures : invitation du Conseil général. Au Pont du Gard : visite de l'exposition.

SÉANCE DU VENDREDI 8 JUIN 2001

Cette séance est présidée par Monsieur le docteur Charly-Sam Jallatte.

Sont présents : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. Robert Debant, M^{me} Hélène Deronne, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. le pasteur Roger Grossi, M. Lamarque, M^{me} Catherine Marès, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. le docteur Paul Tempier, M^{lle} Marcelle Viala, M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. André Costabel, Mgr Dalverny, M^{me} Christiane Lassalle, M. le docteur Paul Maubon, M. Yvon Pradel, M. l'abbé Christian Salenson, M. Aimé Vielzeuf.

Participent aux travaux : M. Jacques Hours, M. Georges Pincemaille, M^{me} Nicole Agussol, M. Pierre-Marie Michel, M. Pierre Mazier, M. Robert Doria.

Le secrétaire perpétuel donne lecture des procès-verbaux des séances précédentes qui sont approuvés à l'unanimité.

Informations

– La conférence de presse, afin de faire connaître la Fédération pour l'institut Séguier, aura lieu lundi 11 juin à 11 heures en mairie.

– La C.C.I. de Nîmes nous convie à une présentation des espaces muséographiques du site du Pont du Gard le mercredi 20 juin de 10 à 16 heures.

Invitations

– Bibliophiles de Nîmes : conférence de M. Georgelin, Carré d'art, jeudi 14 juin, à 18 heures.

– « Ecouter – Lire », jeudi et vendredi 15 juin, au château de Castries.

– 14 juin : Colloque international à Caen-sur-Arcisse de Caumont.

– Programme de l'Académie d'Angers.

– Vendredi 15 juin à 20 h 30, Espace André Chamson : rencontre avec Christian Prigent.

– Samedi 9 juin à 16 heures : conférence du pasteur Poupin à la société d'histoire du Protestantisme.

– Lundi 11 juin à 18 h 30, l'association Maurice Aliger organise une conférence à Congeniés par M^{me} Yolande Fourcher Gounelle et le professeur Jean-Philippe Forestier.

– Samedi 16 juin, sortie annuelle du Comité de l'art chrétien à Saint-Gilles.

– Invitation à la séance solennelle de l'Académie des Sciences à Marseille le jeudi 21 juin à 17 heures.

– Invitation à la distribution des prix organisée par le Club Richelieu international.

– Journées franco-polonaises des 15 et 16 juin organisées par le Richelieu international.

– Colloque de Fanjeaux les 9 et 12 juillet.

Journées du Patrimoine

Elles sont prévues cette année les 15 et 16 septembre 2001. Une permanence doit être organisée rue Dorée pour la visite de notre hôtel.

Sortie annuelle de la Compagnie

Elle doit avoir lieu le dimanche 21 octobre, organisée par madame Leroy. Une circulaire sera diffusée dès que possible.

La séance de ce jour est consacrée à la réception d'un membre résidant. Il s'agit de monsieur le Préfet Hugues.

Après être resté quelques instants selon la tradition dans le salon voisin, notre confrère est introduit par ses parrains. Le président l'accueille aussitôt aux termes d'une brillante allocution jointe au présent procès-verbal.

Le préfet Hugues répondra à cet accueil en commençant son intervention par l'éloge de son prédécesseur, Monsieur le docteur Lauret, suivi d'une réflexion sur les rapports de l'état et de l'Église.

Vivement applaudi par ses nombreux confrères et amis, monsieur le préfet Hugues sera ensuite invité à participer à une réception dans les salons du premier étage.

INSTALLATION DE MONSIEUR HENRI HUGUES
préfet honoraire
AU FAUTEUIL DU DOCTEUR JEAN LAURET

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
PROFESSEUR CHARLY-SAM JALLATTE

Monsieur,

J'ai une confidence à vous faire.

J'ai rêvé cette nuit que l'académicien que nous allions installer dans un de ces fauteuils couleur d'amarante, symbole de l'immortalité chez les anciens, se présentait revêtu de la grande tenue des préfets de l'Empire. Broderies de poitrine, parements de jacquette et épée au côté donnaient à l'actuelle cérémonie un caractère authentiquement académique.

Tout cela n'était évidemment que délire onirique d'un esprit incorrigiblement badin ; mais nous sommes entre gens sérieux, il ne pouvait donc nous advenir que des choses sérieuses. Nos rencontres de ces dernières semaines auraient dû m'en convaincre.

Vous connaissez, Monsieur, pour être correspondant de notre Compagnie depuis 1995, les devoirs et les responsabilités de notre institution et les qualités et talents de ceux qui depuis 320 ans en sont les gardiens. Votre prédécesseur, le docteur Jean Lauret, était l'image même du médecin humaniste. D'une vaste culture classique il étendait en de multiples domaines son goût de la recherche pour y développer le culte de tout ce qui est l'essence de l'homme.

C'est parce que nous avons reconnu en vous un homme de qualité, aux talents rares parfaitement dignes de notre

regretté confrère, que nous avons souhaité vous accueillir à son fauteuil.

En contre partie (si j'ose ainsi laisser croire que nous vous mettons un marché en main) les responsabilités ne tarderont pas à vous être généreusement déléguées et les devoirs confiés. Vous ne refuserez pas cette suite naturelle aux engagements qui ont été les vôtres au cours de votre carrière. Vous faites, en effet, partie de ces citoyens éminents qui remplissent avec dignité les emplois supérieurs de l'administration publique.

Vous êtes, monsieur Hugues, un homme de devoir comme le sont tous les grands serviteurs de l'Etat.

Nous savons que vous n'acceptez pas de siéger au sein de notre Compagnie pour assouvir une quelconque soif d'honneur. Vous le faites pour continuer à servir, non plus l'administration mais notre tradition culturelle définie par notre estimé confrère monsieur Robert Debant comme étant : « basée certes sur les valeurs de l'humanisme mais en s'ouvrant pourtant aux curiosités nouvelles ».

Cet avant-propos laisse dans l'ombre bien des traits de personnalité et ce n'est pas l'égrènement des dates de votre cursus professionnel qui va en favoriser l'éclairage. Mais puisque tradition oblige je vais retracer, ne serait-ce que succinctement, les grandes étapes de votre carrière et nous tenterons ensuite de découvrir l'homme qui se tenait derrière le représentant de l'État.

Vous êtes né, monsieur, le 5 octobre 1935 à Romans-sur-Isère, département de la Drôme. Ce fait aurait pu créer entre nous un conflit d'une extrême gravité. Seuls les Drômois peuvent comprendre ce qui sépare depuis plusieurs siècles les Romanais et les Valentinois dont je suis. Mais entre nous la guerre des "pognes" n'a pas eu lieu !

La carrière de votre père Camille Hugues, bien connu des potache nimois à qui il tenta d'apprendre à partir de 1945

ce à quoi tout Français est rebelle (je veux dire l'histoire et la géographie) a ramené très vite votre famille sur ces terres gardoises dans lesquelles elle plonge de profondes racines.

Madame Camille Hugues, votre mère, née Lestrade n'est-elle pas de vieille souche nimoise ? La famille de votre grand-mère Teissier de Caladon était originaire d'Aumessas. Quant à votre grand-père Albert Hugues il ne quitta jamais sa petite ville de Saint-Geniès-de-Malgoirès.

Ces branches familiales vous laissèrent en héritage une rigueur huguenote, un sens du devoir qui ne sont pas étrangers, je le crois, au choix de votre carrière.

Pendant votre adolescence, votre père avait vainement tenté de vous faire goûter aux enthousiasmes, aux satisfactions mais aussi aux déceptions de la recherche archéologique. Au-dessus du village de Vebron où votre famille possède une propriété (Vebron petite ville mais grand renom) le Causse Méjean offrait un terrain de recherche riche en sites préhistoriques. Mais les fouilles vous rebutèrent vite sur ce plateau où ne poussent que quelques maigres épineux incapables de vous offrir l'ombre qui aurait pu vous épargner les brûlures du soleil estival.

En 1952, baccalauréat en poche, vous entamez votre cursus universitaire à Montpellier. L'étude de l'histoire aurait eu votre préférence mais sur les conseils de votre père qui jugeait les débouchés de cette filière peu intéressante vous vous inscrivez en faculté de droit.

Les allers et les retours Nîmes-Montpellier qui se faisaient alors en train omnibus ont permis à beaucoup d'étudiants de se perfectionner aux jeux de belote, d'échecs ou de bridge. D'autres (ou quelquefois les mêmes) y nouaient des idylles et ce fut votre cas. Mademoiselle Nicolas avait les mêmes horaires de train que vous et suivait les mêmes cours.

En 1955 vous obtenez votre licence en droit ainsi qu'un diplôme du centre d'études administratives et financières de l'université de Montpellier.

C'est alors le premier exil à Paris où vous suivez les cours de l'Institut d'études politiques (Sciences-Po) de 1955 à 1958.

A la fin de ce cursus et après concours vous êtes inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de chef de cabinet de préfet. Vous obtenez également le 21 juillet 1958 l'aptitude aux fonctions de chef de famille en épousant mademoiselle Monique Nicolas.

Commence alors pour votre couple une vie d'errance à travers la France. Les cinéastes américains l'appelleraient une "road movie".

Perpignan en premier lieu, suivi d'un séjour en Algérie où, appelé sous les drapeaux, vous participez à ce qu'il est convenu de ne pas appeler une guerre.

Bref passage à Nîmes avant de connaître Gap, le Briançonnais et le Queyras où vous retrouvez des habitants aux qualités d'âpreté et de sérieux, de probité et de respect des engagements qui évoquent pour vous celles des Cévenols vos aïeux.

Retour à Nîmes au poste de directeur de cabinet du préfet Grollemund. Vous suivrez celui-ci trois ans après la Préfecture de région de Montpellier.

Je passe sur le Cher, les Côtes-du-Nord, l'Indre-et-Loire, la Seine-Maritime. Si j'en crois l'adage que cinq déménagements valent un incendie pour le mobilier, votre arrivée en Corse en tant que Préfet, commissaire de la République, aurait pu allumer quelques brasiers sous vos meubles sinon sur les plages de l'île de beauté. Quatre ans plus tard, Toulon et son port aux eaux troubles sera votre dernier poste préfectoral. Vous m'avez fait savoir que votre prise de fonction y avait été annoncée dans la presse régionale par une curieuse information : "Le nouveau préfet aime les chats".

Seriez-vous un nouveau Balthus à qui un chartreux donnait inspiration et sérénité ?

Enfin en 1992 vous êtes nommé directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur. Le 31 décembre de la même année vous êtes admis sur votre demande au bénéfice du congé spécial, puis à la retraite le 4 janvier 1998.

Voilà effleurée la carrière au cours de laquelle vous avez su mettre en valeur votre art d'administrer. Administrer c'est servir et organiser, c'est assister et régir. Dès votre admission au bénéfice du congé spécial vous avez souhaité continuer à servir et assister. Votre engagement religieux vous a tout naturellement amené à occuper des fonctions importantes dans les institutions et établissements protestants nîmois. Vice-président puis, jusqu'à l'année dernière, secrétaire du conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Nîmes vous êtes également membre du conseil d'administration de la fondation de la maison de santé protestante.

Par ailleurs, votre dévouement trouve à ce jour un terrain nouveau où se manifester et en tant que président de l'association "Prespodia" vous soutenez un projet de création, à la Grande-Motte, d'un centre d'éducation pour diabétiques adultes. La tendance étant de nos jours d'organiser de telles associations ou fondations en réseau vous vous employez à réunir dans une structure multidisciplinaire médecins généralistes, diabétologues, nutritionnistes spécialistes libéraux et hospitaliers associés à des kinésithérapeutes et infirmiers qui avec l'association française des diabétiques animeront un tel centre dans des bâtiments d'hébergement mis à disposition par l'union des mutuelles de l'Hérault.

C'est dire l'ampleur des engagements que vous continuez à prendre. N'oublions pas de dire que vous êtes également correspondant pour le Gard de la Fondation de France et, à ce titre, soutenez les actions de différentes associations caritatives de notre département.

Je voudrais terminer ce panorama de vos activités

sociales de jeune retraité en notant une curieuse juxtaposition de titres qui dans la suite de votre curriculum vitæ fait apparaître : « correspondant de l'Académie de Nîmes » aux côtés d'« administrateur de l'union des personnes âgées ». Vous m'avez assuré qu'aucune amphibologie n'était à suspecter dans cette présentation. Nous aurions pu, en effet, redouter une confusion prématurée pour les académiciens.

Nous avons évoqué tout à l'heure votre intérêt particulier pour l'histoire. Chacun de nous se souvient de l'intéressante communication que vous aviez présentée en décembre 1999 : « Louis Guizot, un mulâtre maire de Saint-Geniès-de-Malgoirès ».

Coopté par notre confrère Jean-Marc Roger vous avez participé à l'élaboration de l'ouvrage *La Vaunage au XX^e siècle* en rédigeant son 7^e chapitre consacré à l'étude administrative de cette région de la III^e République à l'administration de Vichy.

Vous travaillez actuellement à un nouveau chapitre de l'ouvrage que publiera l'association Maurice Aliger. Nous espérons que vous nous en réserverez la primeur.

Après avoir dit que vous étiez chevalier de la Légion d'Honneur, officier dans l'ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques, et titulaire de nombreuses autres distinctions je terminerai en entrouvrant ce qui m'a paru être votre jardin secret, là où se suspend en point d'orgue le "tempo agitato" de votre fonction sociale. Je sais que vous aimez aller en garrigue photographier les fleurs éclatantes ou discrètes qui en font le charme au printemps. Vous m'avez promis de nous offrir avec elles un chapitre de notre Encyclopédie du Gard au renouveau de laquelle vous souhaitez participer. L'académie de Nîmes se réjouit, monsieur, de tant de richesses que vous lui apportez. Soyez en remercié et soyez assuré que votre place est bien en son sein.

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE PRÉFET HUGUES

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs les Académiciens,
Mesdames, Messieurs,

Il y a six ans vous m'aviez fait l'honneur de me désigner membre correspondant de l'Académie de Nîmes. J'avais le plaisir de vous rencontrer aussi souvent qu'il m'était possible de venir à vos séances bimensuelles du vendredi après-midi. Toutefois je fais une exception pour l'année 2000 car mon épouse, notre chat et moi nous étions réservé une année sabbatique à Vebron, en Cévennes, afin de partager tout au long des quatre saisons la vie des habitants de ce village qui m'est cher.

A mon retour au bord du canal et du Jardin de la Fontaine vous avez décidé de me conférer l'immortalité académique qui ne peut se partager qu'entre 36 heureux élus.

Aujourd'hui vous me donnez l'occasion de vous en remercier tous ensemble et avec humilité. Cependant je me demande si je suis bien digne de siéger parmi vous au fauteuil du docteur Jean Lauret.

Vous venez Monsieur le Président dans votre discours d'accueil de me découvrir des qualités et des mérites que je ne me connaissais pas. Il faudra que je demande à mon épouse si elle les avait constatés, elle qui partage ma vie depuis quarante-trois ans.

Y a-t-il une, y a-t-il plusieurs raisons qui ont motivé votre choix ?

Pourquoi avoir élu, pour succéder au docteur Jean Lauret, Nîmois par la naissance, par 91 ans de vie dans la Rome française, par l'amour qu'il portait à sa ville, pourquoi avoir élu un Dauphinois né au bord de l'Isère dans une ville connue pour ses pognes presque aussi bonnes que celles de Valence comme vous venez de le rappeler ? Arrivé ici à l'âge de neuf ans et demi j'ai quitté Nîmes dix ans plus tard. La carrière itinérante des fonctionnaires du corps préfectoral m'en a tenu éloigné, sauf pendant les vingt-six mois où j'ai servi à la préfecture du Gard. Pendant près de trente-trois ans je n'ai eu qu'à de trop brèves occasions la Tour Magne, les Arènes ou la Maison Carrée dans mon champ de vision.

Une chose est certaine, ce ne sont ni des travaux scientifiques, ni une production artistique ou bien littéraire qui peuvent justifier votre décision. De l'ouvrage collectif sur la Vaunage au ^{XX}^e siècle je n'ai commis qu'un seul chapitre. M. Jean-Marc Roger m'a convaincu d'en rédiger un pour La Vaunage au ^{XVIII}^e siècle dont la gestation n'en est qu'à ses tout débuts.

Certes j'ai beaucoup écrit tout au long de ma vie professionnelle : c'étaient pour la plupart des notes ou des rapports à usage interne, des discours tel celui que je fis au cinéma Majestic il y a plus de trente ans sur les produits issus du blé dur et les pâtes alimentaires, ou bien encore un laïus de distribution des prix dont le thème était obligatoirement l'œuvre de Shakespeare ; il me demanda beaucoup de travail car je n'ai jamais fait d'anglais et ce pensum fut lu devant un auditoire attentif par mon préfet dont j'avais été le nègre en la circonstance.

Alors vouliez-vous recevoir parmi vous un spécimen de la gent préfectorale ? Bien sûr le préfet du Gard préside la séance publique annuelle. Je sais qu'il ne peut pas venir aux séances bimensuelles en l'hôtel de la rue Dorée, compte tenu de ses charges. Mon expérience de co-président d'honneur avec

le préfet maritime de l'Académie de Toulon et du Var m'en a donné la preuve. Faire siéger ici un préfet à la retraite donc théoriquement plus disponible qu'un préfet en activité pouvait aussi être une raison.

L'académicien auquel je vais succéder aujourd'hui avait été proposé par le collège protestant pour le fauteuil du pasteur Paul Brunel. Son attachement à la religion réformée était manifeste. Bien sûr j'ai repris à Nîmes en y revenant mes engagements là où je les avais laissés quarante ans auparavant après plus d'une décennie de scoutisme unioniste. Vous venez de les rappeler, monsieur le Président. Dans la communauté protestante nîmoise il y a certainement d'autres personnes qui mériteraient plus que moi de siéger parmi vous.

Lors de mes visites ou bien au cours d'entretiens ici même plusieurs d'entre vous, Mesdames et Messieurs de l'Académie, ont évoqué la mémoire et les travaux de mon père, Camille Hugues. Cela m'a beaucoup touché et j'ai eu l'impression qu'en m'invitant à vous rejoindre vous rendiez à mon père un hommage posthume.

Il avait été pressenti pour être proposé au suffrage des académiciens, il y a une trentaine d'années. L'un de vos confrères était allé le trouver à Saint-Geniès-de-Malgoires. Après vingt ans d'enseignement de l'histoire et de la géographie au Lycée de garçons il s'était retiré avec ma mère dans sa maison natale. Ceux qui avaient été ses collègues au lycée l'auraient volontiers accueilli, je pense aux professeurs Jean Brunel, Henri Seston, André Nadal, Pierre Hugues, les deux homonymes avaient la même formation d'historiens et votre secrétaire perpétuel avait choisi la voie de l'administration. Il aurait aussi retrouvé M. Aimé Vielzeuf à qui il avait apporté son concours pour des recherches d'histoire contemporaine. Il y avait le docteur Edouard Drouot ; ils faisaient ensemble des recherches archéologiques et les publiaient de concert. Je me souviendrai toujours des expéditions à la Baume Latrone avec

le docteur Drouot et ses fils. A la lueur de lampes à acétylène nous y avons décalqué sur d'immenses feuilles de cellophane les peintures pariétales que l'on peut depuis voir beaucoup plus commodément sur un mur du département de préhistoire au Musée du boulevard Amiral-Courbet.

A Saint-Geniès mon père préparait les cours d'archéologie préhistorique qu'il allait tous les quinze jours dispenser à ses étudiants à la faculté des lettres de Montpellier ou bien les excursions sur le terrain destinées à ces mêmes étudiants.

Il a donné une série de conférences sur l'histoire locale et il continuait à faire à Nîmes des communications à la Société d'histoire naturelle et à l'Ecole Antique.

Il avait conservé tant d'activités qu'il estima ne pas être suffisamment disponible pour venir deux fois par mois à l'Académie s'il était élu. Il déclina donc la proposition qui lui était faite. Je pense que sa modestie fut aussi l'un des motifs de son refus.

Je vous l'ai dit, il participait aux travaux de l'Ecole Antique. Et là il rencontrait le docteur Jean Lauret dont je veux maintenant évoquer la vie avant d'aborder un sujet qui m'a préoccupé durant toute ma carrière, celui de la tolérance de l'Etat à l'égard des religions.

La vie de Jean Lauret est peu ordinaire tant elle est riche et diverse. C'est la vie d'un humaniste de notre temps.

En 1909, le 21 novembre, Jean Lauret a vu le jour à Nîmes, au 7 de la rue de l'Aspic, mais c'est au 4 de la rue Monjardin, dans la maison acquise par Ferdinand Lauret, son grand-père, qu'il a habité quasiment toute sa vie.

Ses études primaires il les a faites à l'école du boulevard Talabot, puis il entre en septième au lycée de garçons. Il ne quittera cet établissement qu'après avoir passé avec succès le baccalauréat de philosophie.

En 1927, il a dix-huit ans, il va s'inscrire à la Faculté de médecine à Montpellier. Quand approche la période où il pour-

ra présenter le concours de l'internat il va voir les patients de l'hôpital Ruffi.

En 1934 Jean Lauret épouse M^{lle} Yvonne Vigouroux, de Beauvoisin. Par la pensée, je la salue avec respect et reconnaissance et plus directement ses deux fils et sa belle-fille que je remercie d'être présents ici cet après-midi.

A cette même époque le jeune étudiant en médecine se spécialise en urologie auprès du professeur Jeanbreau. Celui-ci a remarqué son sérieux et sa soif de connaissance. Auprès de ce maître qui est devenu un ami il termine en 1936 sa thèse sur l'urétrographie.

En 1936, aussi naît Frédéric. Avec lui nous serons les benjamins de sixième en octobre 1945 et nous poursuivrons ensemble nos études secondaires, divergeant seulement en C quand mon père décida que je serais mieux en section B, c'est-à-dire latin-langues. Il avait constaté que j'étais réfractaire aux sciences exactes comme les mathématiques, la physique et la chimie. Il avait vu juste. Freddy, lui, a continué C puis mathématiques car il était beaucoup plus doué que moi pour les disciplines scientifiques.

Je ferme cette amicale parenthèse pour reprendre la vie de Jean Lauret où nous l'avons laissée.

1937, année du service militaire : il est détaché au service d'urologie de M. Jeanbreau. Puis il va passer six mois dans trois hôpitaux de Paris, à Necker, à Lariboisière et à Cochin afin d'y suivre les enseignements de trois grands maîtres de l'urologie.

En 1938 le docteur Jean Lauret visse sa plaque sur la porte du 4 rue Monjardin où il ouvre un cabinet d'urologie.

Mobilisé en septembre 1939 le médecin sous-lieutenant Lauret a été très marqué par la chirurgie d'urgence qu'il lui fallut pratiquer au printemps 1940 à Pont-Sainte-Maixence, dans l'Oise, et à Vierzon, dans le Cher. Heureusement il n'ignorait rien de la transfusion sanguine dont le professeur Jeanbreau était le père.

Revenu à Nîmes, il rouvre son cabinet à l'automne 1940.

En 1943 un second fils, François, est né au foyer d'Yvonne et Jean Lauret. François suivra les traces de son père, mais dans la spécialité gastro-entérologie.

En 1947 Jean Lauret passe le concours du chirurgiat des hôpitaux. Après avoir opéré au service de vénérologie et de dermatologie, il participe avec le docteur Paradis à la création du service d'urologie au centre hospitalier Gaston Doumergue.

En 1968, grâce à l'intervention persuasive et efficace du professeur Harant, une antenne de la Faculté de médecine de Montpellier est créée à Nîmes ; Jean Lauret doit alors ajouter à son sacerdoce de praticien hospitalier la préparation de cours et l'enseignement de l'urologie.

Durant sept ans, il poursuit cette carrière hospitalo-universitaire qu'il doit abandonner en 1975, l'âge de la retraite pour les médecins hospitaliers l'ayant rattrapé.

Il va encore pratiquer pendant un an dans son cabinet de ville puis il passera la main au docteur Vallat.

Dans Nîmes sans visa, portrait d'une ville, M. Christian Liger débute ainsi le chapitre intitulé « Carrefour des poètes » : « Je connais un médecin à la retraite qui, chaque soir, vers six heures, traverse l'Esplanade, passe entre les pelouses, jette un coup d'œil à la fontaine monumentale, puis vient s'asseoir au Grand Café, juste en bordure de la promenade. S'il fait doux, il reste à la terrasse ; sinon il s'installe derrière les vitres : de là il observe le "mouvement", la circulation du soir qui se partage entre deux grands bruissements, l'un vers le boulevard Amiral-Courbet, l'autre devant lui vers les arènes. »

Et plusieurs fois on retrouve le vieux médecin dans cet ouvrage qui nous apprend beaucoup sur notre ville.

Le vieux médecin, c'est Jean Lauret. La médecine n'a pas été son unique préoccupation.

Dès son adolescence son altruisme s'est exprimé au sein de l'Union Chrétienne de Jeunes Gens. Sa vie professionnelle ne l'a pas empêché d'œuvrer à l'Entraide Gardoise et au Foyer

Richelieu, comme à l'Office des Personnes âgées avec M. le pasteur Roger Grossi. Au Rotary il a veillé à ce que le mot "servir" soit un objectif à ne jamais perdre de vue.

Dans une conférence qu'il a donnée au Rotary Jean Lauret disait : « Je voudrais vous amener en promenade, c'est-à-dire m'accompagner sur un itinéraire que j'ai emprunté (du mois en partie) à peu près tous les jours depuis ma naissance. Ces lieux constituent mon microcosme. Et je suis gâté car l'ensemble est prestigieux. C'est une voie royale : amphithéâtre, Maison carrée, Tour magne, sur laquelle on trouve les trésors du passé nîmois. »

C'est au bord de cette voie royale que j'ai rencontré pour la première fois le docteur Lauret, sur le quai de la Fontaine, à deux pas du pont de Vienne. C'était, je crois, au printemps 1993, quelques semaines après notre retour à Nîmes. Je m'approche pour saluer mon ancien patron, le préfet Michel Grollemund que nous avons pieusement accompagné à sa dernière demeure il y a tout juste une semaine. Il était en conversation avec un monsieur que je ne connaissais pas. Il fait les présentations : « Henri Hugues, qui a été mon directeur de cabinet » « Docteur Lauret ». Aussitôt, celui-ci me dit : « C'est bien vous qui étiez au Foyer de la rue de Vaugirard avec Freddy ? ». En effet j'avais retrouvé Freddy à Paris en 1955, à l'association des étudiants protestants de Paris qui nous hébergeait. Frédéric préparait l'agro. Après avoir obtenu ma licence en droit à Montpellier, je venais suivre le cursus de Sciences Po section Service public pour préparer le concours d'entrée à l'E.N.A., que j'ai raté, et le concours de chef de cabinet de préfet. Pendant trois ans, nous allions nous rencontrer tous les jours dans ce foyer du 46, rue de Vaugirard. A cette époque nous ignorions qu'elle pouvait être une pépinière d'académiciens ; je pense à M. Joseph Massotta et à M. Marc Chausse qui nous y avaient précédés. En 1968, Freddy faisait une belle carrière d'enseignant chercheur à Montpellier. Un soir de mai, il m'a apporté à la préfecture un exemplaire du Petit Livre

rouge de Mao Tse Toung. J'ai compris cette attention comme un souci de compléter ma formation politique qui était effectivement d'une profonde vacuité en ce qui concernait la pensée du Grand Timonier.

En 1978 votre compagnie élit le docteur Jean Lauret au fauteuil laissé vacant par le pasteur Paul Brunel. M. Joachim Durand accueille le 27 octobre le nouvel académicien. Dans sa réponse celui-ci rappelle la belle carrière pastorale de son prédécesseur qui a accompli à Nîmes l'essentiel de son ministère, dans la paroisse de l'Oratoire. Mais ce jour-là le docteur Lauret n'a pas pu citer un fait majeur qui interviendra seize ans plus tard. Au cours d'une cérémonie simple et émouvante dans les salons de l'hôtel de ville, il vous en souvient, Monsieur le Secrétaire perpétuel, Madame Perrier, fille du pasteur Brunel a reçu la Médaille des Justes que l'Institut Yad Vashem avait décernée à son père Président du Conseil presbytéral de l'Eglise réformée de Nîmes pendant les années noires de l'occupation, il avait organisé avec ses collègues de Nîmes et des Cévennes des filières de refuge. Elles avaient permis à des dizaines de Juifs d'échapper à la déportation et à la solution finale.

Le docteur Lauret a été un académicien ponctuel et assidu. J'étais frappé par l'attention qu'il portait à toutes les communications. Il n'était pas rare qu'il posât des questions très précises à l'orateur ou qu'il apportât sans ostentation un complément sur le sujet évoqué.

Sa courtoisie était parfaite et il avait le souci de ne pas heurter, même s'il avait à manifester son désaccord dans une conversation ou bien au cours d'un débat.

La curiosité de Jean Lauret s'est portée sur une multitude de pôles d'intérêt. Il a fait de nombreuses recherches dont il a su faire profiter différents publics et auditoires par ses communications, ses conférences ou ses publications.

Je n'aurai pas la prétention de les analyser ni même de les énumérer toutes. Que M^{me} Lassalle soit ici remerciée

d'avoir rassemblé pour moi toutes les communications et les comptes rendus d'ouvrages faits à l'Académie par votre confrère. Madame Lauret et ses deux fils, en m'accueillant rue Monjardin dans le bureau du docteur, m'ont prêté avec infiniment de gentillesse et de libéralité non seulement ses publications mais aussi ses manuscrits où, d'une écriture penchée et parfaitement lisible il consignait ses notes ou polissait les phrases et leur donnait un balancement harmonieux ?

De l'hôpital Ruffi où il avait fait ses années d'internat il a raconté l'histoire, celle de la maison de charité créée en 1313 près de la porte de France jusqu'en 1934, quand fut ouvert l'hôpital de la rue Hoche.

Durant son internat il a entendu parler du docteur Paul Cantaloube. Ce médecin généraliste à Sumène a diagnostiqué la fièvre de Malte à Saint-Martial. Son traité sur cette maladie le fait connaître du monde médical. La grande guerre lui fera rencontrer à l'hôpital militaire de Marseille, M. Sicard, professeur de neurologie à Paris. Venu s'installer à Nîmes, le médecin cévenol obtient de la commission administrative des hôpitaux la création d'un service de neurologie à l'hôpital Ruffi. Mais la maladie qui l'avait fait rapatrier des Dardanelles s'acharne sur lui et à 49 ans s'éteint à Corconne celui qui était le grand-père du docteur Tempier.

Sur le docteur Magnin, médecin des mines à Bessèges, il a décrit le combat étalé sur dix-sept ans pour faire reconnaître la silicose comme maladie professionnelle des mineurs, contre l'avis de certaines sommités médicales.

Le docteur Cantaloube avait un frère, Clovis, qui a été votre confrère. Le docteur Tempier avait confié à son confrère et ami Lauret les 355 pages des carnets de son grand oncle, prêtre brancardier de 1916 à 1918. En plus de ses observations notées au jour le jour, il a consigné ses réflexions sur l'effet de la guerre sur les valeurs morales, le danger et la lutte pour échapper à la mort transformant des êtres ordinaires en héros ou en lâches.

En 1987 il a préfacé l'ouvrage de M. Pierre Clavel Nîmes de la Réforme au XVIII^e siècle à travers une histoire familiale. Deux ans plus tard c'est pour l'ouvrage de M. André Sauveplane, Une famille nîmoise de la Révolution à l'Empire, la famille Meynier De Salinelles, qu'il rédige aussi une préface.

En 1985, il donne à l'Office des personnes âgées une conférence sur l'urbanisme à Nîmes au XIX^e siècle.

En janvier 1986, il raconte au Cercle des bibliophiles nîmois : « Les cinquante ans de vie nîmoise qui ont précédé la Révocation de l'Edit de Nantes ».

Dans le même cadre il a posé la question « La Maison carrée fut-elle une forteresse ? » Les écrits de Ménard ne lui paraissaient pas s'accorder avec ceux de Poldo d'Albenas.

La plupart de ses communications, il les a également faites à l'Académie, soit en primeur, soit après les avoir données en d'autres lieux.

Son année de présidence de l'Académie a été particulièrement chargée et riche.

Son discours de réception du Président Léopold Sedar Senghor, de l'Académie Française, fut d'une très haute tenue. Il cita à cette occasion cette phrase de votre éminent confrère du quai Conti :

« La civilisation française prend de siècle en siècle et dans les autres civilisations les valeurs qui lui sont étrangères. Elle les assimile pour faire du tout une nouvelle forme de civilisation à l'échelle européenne » et, avant de conclure, il dit à votre hôte illustre « je pense que vous ne vous étonnerez pas si l'on vous dit que votre poésie a des analogies avec celle de Frédéric Mistral, prix Nobel ».

Pendant cette année de présidence, il eut aussi la douloureuse mission de prononcer les éloges funèbres de vos confrères M. Bernardy et de M. Pierre Hugues, secrétaire perpétuel, que mon père avait précédé de quelques semaines.

Je fais un retour en arrière. Le docteur Lauret, nouveau président de l'Académie, a intitulé sa communication à la séance publique du 26 janvier 1986 : « Naissance de la Féria de Nîmes. »

Pourquoi a-t-il choisi ce thème ? Tout simplement, si j'ose dire, parce qu'il est l'un des fondateurs de ce bouquet de manifestations tauromachiques qui, depuis 1952, donnent à Nîmes une animation semblable aux fêtes de Séville, de Pampelune ou de Barcelone.

Lorsque j'ai lu le texte de cette communication, puis la plaquette de 90 pages signée en 1987 par Jean Lauret et René Ravel, je me suis demandé comment le petit-fils de cévenols descendu de Saint-Jean-du-Gard à Nîmes était devenu un aficionado de grand talent et un expert ès corridas.

Tout d'abord dans le Littré j'ai cherché s'il existait une parenté entre le mot « URE », bien connu des cruciverbistes ; qui signifie aurochs ou taureau sauvage et l'urologie que Jean Lauret a pratiquée et enseignée durant quarante ans. Emile Littré cite un extrait d'un Journal officiel de 1887 : ...« l'urologie peut-être utilisée en clinique et doit être placée sur le même rang que les autres moyens d'exploration. » La parenté entre les deux mots n'est donc que phonétique. Il me faut chercher ailleurs.

Dans sa communication donnée le 26 octobre 1994 à l'Académie des Beaux Arts, notre ami Daniel-Jean Valade disait : « Pour les peuples du Sud la tauromachie est inscrite de toute éternité dans les chromosomes de chacun ».

Je n'ai pas eu l'occasion, sans doute est-ce ma faute, de demander au docteur Gouget si l'étude de l'A.D.N. avait permis d'identifier le chromosome de la tauromachie.

Le docteur Françoise Lauret m'a livré une autre explication qui serait à l'origine de l'aficion de son père. Je trouve qu'elle ne manque pas d'humour. Dès 1920, après la grande guerre, on donna à nouveau des corridas dans les arènes de Nîmes. Les parents de Jean Lauret décidèrent que l'on irait

assister à l'une de ces toutes premières courses, peut-être même à la première. Et l'on partit en famille en direction de l'amphithéâtre. Mais, cet après-midi-là, les guichets et les portes étaient inaccessibles tant la foule qui se pressait était dense. Certains en vinrent aux mains et la cohue prit rapidement une allure d'émeute. Voyant qu'il ne serait pas possible d'entrer et d'escalader les gradins M. Lauret père décida une retraite prudente et avec toute sa famille regagna la rue Monjardin.

Le jeune Jean, il n'avait pas douze ans, en ressentit une amère déception. Jusqu'alors, il avait entendu parler de la corrida comme d'un spectacle exceptionnel où s'affrontaient l'homme et le fauve selon un rituel presque sacralisé. Et voilà qu'au moment d'être initié au culte de Mythra le mythe se déroba.

C'est pourquoi Jean Lauret disait : « Ma passion pour les courses est le fruit d'une frustration ».

Il n'a eu de cesse de la combler et il a très rapidement rattrapé ce retard. Son afición tant en France qu'au delà des Pyrénées était raisonnée et lucide. Devenu président du Cercle taurin il a rencontré les plus grands matadors. Il disait avoir été très impressionné par El Cordobès dont mon ami Dominique Lapierre, avec son confrère Larry Collins, a retracé les débuts et l'irrésistible ascension dans son livre ...Ou tu porteras mon deuil.

Tout ce qui concernait la corrida l'intéressait, le passionnait. Dans ses notes manuscrites j'ai trouvé celle ci. Elle concerne l'Eglise et les courses de taureaux, notamment en Espagne.

« – En 1500, pour le jubilé de Rome, le Pape a donné une course de taureaux sur la place Saint Pierre.

– Mais, en 1570, le Pape Pie V lance l'anathème contre les toreros et les excommunie dans sa bulle *Agitatio Taurorum*.

– Son successeur sur le trône de Saint Pierre, Grégoire XIII, lève cette excommunication.

– Sixte Quint la rétablit vers 1586, mais le conseil académique de l'université de Salamanque émet une protestation que le frère Luis de Léon rédige au nom des docteurs. Le roi prend parti pour les corridas et écrit au Pape.

– Clément VIII, Pape de 1592 à 1605, reconnaît les courses comme une école de courage faisant partie du patrimoine de l'Espagne. Il lève l'excommunication sauf pour les gens d'Eglise qui descendraient dans l'arène.

– Depuis cette époque il y a communion, en Espagne entre l'Eglise et les courses. Chaque fête religieuse devient l'occasion de donner des courses.

– Le doyen de Burgos écrit un traité de tauromachie.

– Lors de la canonisation de Sainte-Thérèse d'Avila plus de 200 taureaux ont été mis à mort.

Venons-en à la Feria de Nîmes.

Au congrès de la Fédération française des sociétés taurines de France, en 1951 à Toulouse, est annoncé le vote quelques jours auparavant de la loi ainsi rédigée : « La loi du 2 juillet 1850 (c'est-à-dire la loi Grammont) n'est pas applicable aux courses de toros lorsque la tradition ininterrompue peut être invoquée. »

Les congressistes de Toulouse décident avant de se séparer, que le 37^e congrès de la Fédération se tiendra à Pentecôte 1952 à Nîmes.

Dès leur retour au pied de la Tour Magne les représentants des quatre sociétés taurines de l'époque se réunissent : ce sont l'Union Taurine Nîmoise, le Cercle Taurin, l'Aficion Cheminote et le Club de Saint-Césaire.

Un comité permanent d'organisation est constitué. Le docteur Jean Lauret en sera le président, M. Ravel, de l'Aficion Cheminote le secrétaire.

Le conseil municipal de Nîmes s'est laissé convaincre de voter une subvention pour le congrès. Les choses ont été plus difficiles avec M. Ferdinand Ayme, qui avait la conces-

sion des Arènes car le cahier des charges ne lui imposait que trois corridas par an. Finalement il accepta d'organiser une novillada le lundi, en plus de la corrida du dimanche de Pentecôte. Divine surprise, en réalité ce furent deux corridas ; il avait réussi à signer deux contrats avec Luis Miguel Dominguin et il aurait des toros de deux ganaderias particulièrement réputées, des Miura et des Urquijo.

Une excursion en Camargue, une exposition taurine à la Galerie Jules Salle, un défilé de groupes folkloriques le samedi avant la course libre, une soirée dans les Arènes dont Jean Lauret nous dit qu'elle ne fera pas date dans l'histoire, et puis les deux corridas. Pas d'abrivado, Nîmes n'en a jamais eu et il faudra attendre l'année suivante pour que les taureaux de Camargue encadrés par les gardians soient autorisés à traverser la ville à grand train du square Antonin aux Arènes.

C'est le Sénateur Pierre Gamel président de la Chambre de Commerce qui suggère de donner à cette manifestation taurine le nom de Féria. Non seulement le nom est resté, mais il a acquis une renommée internationale. Depuis 1952 chaque année la Féria déploie ses fastes, ses musiques, ses peñas, ses bodegas, sa pegoulade, son abrivado du jeudi soir au lundi de Pentecôte. Une exception, mai 1968, car la France est totalement paralysée et il a fallu décommander tout ce qui avait été préparé.

Jean Lauret a été l'animateur, la cheville ouvrière de cette œuvre exceptionnelle avec le concours d'une équipe de bénévoles qu'il a galvanisée. Avec autorité et diplomatie à la fois, ne se laissant pas rebuter par les obstacles qu'il parvenait toujours à franchir ou bien à contourner.

Son nom restera gravé à jamais dans l'histoire de la Féria de Nîmes.

Non seulement il était un organisateur de grande classe mais il avait en matière de tauromachie un jugement très sûr. La présidence de la corrida organisée en hommage au torero Nimeño lui fut confiée. Elle est citée comme un modèle du

genre tant il fut remarquable et incontestable dans ses décisions.

Vendredi dernier, fait rarissime sinon unique dans l'histoire des Arènes de Nîmes, devant plus de 10.000 spectateurs, Descarado, toro de Victoriano del Rio, a bénéficié de l'indulto, de la grâce face au torero Enrique Ponce. Comme Jean Lauret, qui nous a quittés il y a un an, eût été heureux d'y assister et d'y applaudir !

Ma conclusion dans cet hommage au docteur Jean Lauret je l'emprunte à Monsieur Christian Liger. Sur la page de garde de Nîmes sans visa, qui se trouve sur un rayon de la bibliothèque du vieux médecin j'ai lu :

« Pour mon confrère de l'Académie de Nîmes le docteur Jean Lauret qui avant d'être le lecteur est un personnage de ce livre : son action et son esprit ont contribué à faire le visage de cette ville. »

Peut-être attendiez-vous que je vous parle de ma carrière professionnelle. Je serai bref car des occasions me seront probablement données de vous narrer certains épisodes puisés dans trente-cinq ans de métier préfectoral. Je n'ai aucun mérite à avoir gravi les échelons d'un cursus tout à fait classique. L'éducation que m'ont donnée mes parents et certains de mes maîtres, j'en ai cités tout à l'heure, les principes qui m'ont été inculqués sont les lignes de conduite qui m'ont guidé. Je n'aurai garde de taire l'aide morale et souvent matérielle que mon épouse m'a apportée en me dispensant des soucis d'intendance et en s'occupant de l'éducation de nos trois enfants.

Je me propose maintenant d'aborder la relation entre l'Etat et les religions dans son évolution historique.

Où le faire mieux qu'ici puisque l'Académie de Nîmes a un mode d'élection sans doute unique en France avec ses trois collèges, celui des catholiques, celui des protestants et celui qu'avec humour et amitié vous avez baptisé collège des sauvages.

La relation entre l'Etat et les religions m'a toujours préoccupé et voici pourquoi.

Au mois de février 1958 je passais à Paris l'oral du concours de chef de cabinet de préfet. Un membre du jury me posa cette question : « Monsieur, supposons que vous soyez chef de cabinet du préfet du Rhône. Vous rencontrez le cardinal archevêque de Lyon. Comment vous adressez-vous à lui ? » – J'ai répondu « je peux lui dire "Excellence" puisqu'il est archevêque, primat des Gaules, ou bien "Eminence" puisqu'il est cardinal. » – Non monsieur, vous devez lui dire « Monsieur le cardinal ».

De ce moment-là j'ai compris que si je devenais fonctionnaire de l'Etat, je devrais mettre sous le boisseau mes convictions religieuses ou, en tout cas, ne pas les étaler.

Comment a évolué la tolérance de l'Etat avec les religions ? A la fin du XVII^e siècle, après la Révocation de l'édit de Nantes, officiellement il n'y avait plus qu'une seule religion. On peut donc dire que la tolérance était inexistante. Je n'en donnerai qu'un seul exemple : en 1703 mon ancêtre Alexandre Aurès, notaire royal au bourg de Vebron, en Cévennes, fut condamné à ramer sur les galères par l'Intendant Baviile pour avoir participé à une assemblée de la religion prétendue réformée, assemblée bien entendu clandestine.

Au siècle dit des Lumières les esprits ont changé. En 1787 le roi Louis XVI signe l'édit de tolérance qui permet aux protestants d'avoir un état civil.

Dans le Petit Larousse illustré, j'ai vainement cherché le nom de Rabaut Saint-Etienne, l'un des pères de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen. Par contre on y trouve Gilles de Rais et l'empereur Jean Bedel Bokassa, qui n'ont été ni l'un ni l'autre des exemples habituellement cités de tolérance et d'ouverture d'esprit.

Le comte Boissy d'Anglas écrit : « Rabaut Saint-Etienne présida l'assemblée constituante. Il lui proposa le premier des lois convenables à la liberté des cultes et des consciences. »

L'article X de la Déclaration des droits de l'homme dispose : « nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par une loi. » Cet article efface toute exclusive du fait d'opinions religieuses.

La Révolution française rompt rapidement avec Rome, provoquant dans le clergé un schisme grave, avant d'emprunter la route d'une persécution déclarée puis celle d'une séparation hostile.

En 1800, devenu Premier Consul, Bonaparte a la volonté de mettre fin à l'anarchie religieuse. Le catholicisme lui apparaît comme la religion à laquelle la majorité des Français reste attachée. C'est donc le culte catholique qu'il lui faut à tout prix rétablir. La signature d'un concordat avec le Pape Pie VII apporte enfin en France la paix religieuse.

Au sein d'un Etat décidément laïc l'Eglise devient un corps dont les besoins essentiels sont pris en charge par l'Etat, mais qui lui est étroitement subordonné.

Ceci se poursuit sous la Restauration et la Monarchie de juillet.

Sous le Second Empire et au début de la Troisième République l'Eglise entretient les meilleurs rapports avec l'Etat. Puis la situation se radicalise dans les différents sens du terme. Au début du XX^e siècle le Saint-Siège adresse à toutes les puissances une note protestante contre le projet de visite au Quirinal de Monsieur Emile Loubet président de la République Française à l'occasion du rapprochement franco-italien. Contrairement aux usages internationaux cette note n'a pas été communiquée à la France. Les évêques de Laval et de Dijon appelés à se rendre à Rome se voient interdire par le gouvernement de quitter le territoire français et leurs diocèses. Le cardinal Merry del Val proteste. Delcasse, ministre des affaires étrangères lui répond : « Le gouvernement de la République a décidé de mettre fin à des relations officielles qui, par la volonté du Saint-Siège, n'ont plus de raison d'être. »

L'ambassade au Vatican est alors supprimée.

Le 9 décembre 1905 le gouvernement propose au Parlement le projet qui est voté, de loi sur la séparation des églises et de l'Etat. Elle proclame et garantit la liberté de conscience et de culte. Mais dans l'esprit du gouvernement sinon des parlementaires qui l'ont votée, elle veut manifester l'indifférence de l'Etat laïc à l'égard des religions. Aujourd'hui pour toutes les religions, chrétiennes ou non, nous vivons sous le régime de la loi de 1905, mais l'évolution a été importante depuis 96 ans.

Le service public des cultes, créé en 1801, est supprimé : on ne salarie et on ne subventionne aucun culte. A compter du 1^{er} janvier 1906 toutes les dépenses de l'Etat, des départements et des communes relatives à l'exercice des cultes sont supprimées. Les anciens établissements publics du culte tels que les fabriques, les menses, les conseils presbytéraux les consistoires seront remplacés par des associations culturelles à capacité spéciale régies par la loi de 1901 sur les associations.

Israélites et protestants se hâtent de constituer leurs associations culturelles. Une partie de l'opinion catholique française et la majorité de l'épiscopat accueillent volontiers le principe de ces associations culturelles, mais leur création est formellement condamnée par le Pape Pie X dans les encycliques *Vehementer nos* et *gravissimo*. Le souverain pontife voit dans ces associations culturelles une association de personnes laïques et non pas le corps hiérarchique institué divinement par le Sauveur.

L'Eglise catholique en France perd tous ses biens puisque les associations culturelles n'ont pas été constituées.

Le gouvernement cherche à la faire rentrer de force dans la légalité républicaine. Une loi du 2 janvier 1907 permet au culte public de s'exercer non plus simplement par le moyen des associations culturelles mais par des associations de droit commun ou bien en dehors de toute association, sous le régime des réunions publiques de la loi de 1881.

Le clergé catholique se refuse toujours à faire la déclaration prévue par cette loi, même à en faire une seule pour toute l'année et pour toutes les cérémonies religieuses.

Trois mois plus tard, la loi du 23 mars 1907 supprime la nécessité de la déclaration préalable pour toutes les réunions publiques. Il met ainsi le clergé catholique, malgré lui, dans la légalité républicaine générale.

En 1921, les relations diplomatiques avec le Saint-Siège ont été rétablies. Le gouvernement français a un droit de regard sur les nominations épiscopales. Lorsque l'Alsace et la Lorraine ont été réincorporées à la France le Concordat de 1801 a maintenu pour les églises catholiques et protestantes ainsi que pour le culte israélite. Les deux évêques de Strasbourg et de Metz, les prêtres desservants, les rabbins et les pasteurs sont rémunérés par le Bureau central des cultes du ministère de l'intérieur.

En 1924, par Encyclique *Maximam Gravissimamque* le Pape a autorisé la création d'associations diocésaines conformes au modèle établi par les autorités ecclésiastiques. Le gouvernement l'a fait examiner par des jurisconsultes et par le Conseil d'Etat ; ils l'ont estimé conforme à la loi.

La loi du 1^{er} juillet 1901 réglait théoriquement le cas des congrégations : toute congrégation ou tout nouvel établissement congréganiste peut obtenir la reconnaissance légale en vertu d'un décret pris en Conseil d'Etat. 456 demandes, soit 61 de congrégations d'hommes et 395 de femmes ont été déposées. Un grand nombre ne furent même pas examinées et d'autres furent repoussées en bloc. En réalité la loi de 1901 n'a pas été une loi de reconnaissance mais une loi d'exclusion.

Les biens des congrégations non autorisées furent liquidés. Les opérations de liquidation étaient gigantesques puisque 14.000 établissements congréganistes avaient été fermés. Cette vaste opération était loin d'être terminée quand la guerre a été déclarée en 1914. Les préfets ont alors reçu l'ordre de suspendre l'exécution de toutes les mesures prises en application

des lois de 1901 et de 1905. La tolérance, était assez précaire, allait désormais marquer le régime des congrégations.

C'est le gouvernement de Vichy qui l'a modifié. En 1940 a été rétabli le droit d'enseignement pour les établissements congréganistes.

En 1941 intervient la reconnaissance légale de l'Ordre des Chartreux et la concession à l'ordre des immeubles de la propriété domaniale de la Grande Chartreuse qui était tombée dans le domaine privé de l'Etat. Mon grand-père maternel, un huguenot cévenol, me racontait qu'étant tout jeune fonctionnaire au service des domaines à Lyon il avait été appelé à participer à l'évaluation des biens de la Grande Chartreuse.

Une loi du 8 avril 1942 a placé les congrégations sur le même plan que les associations : une congrégation peut se former librement, son existence est licite. Pour avoir la capacité légale il lui faut obtenir la reconnaissance légale par un décret pris après avis du Conseil d'Etat. Leur statut est très voisin de celui des associations reconnues d'utilité publique. Entre 1970 et 1989, 112 congrégations avaient été reconnues légalement selon cette procédure.

J'ignore si la seule congrégation protestante, celle des diaconesses de Reuilly, a demandé et obtenu la reconnaissance légale. Au bureau des cultes on m'a indiqué que la communauté de Taize avait été déclarée comme association et qu'elle n'avait donc pas sollicité la reconnaissance légale.

Jusqu'à une époque assez proche les congrégations reconnues en France étaient de religion chrétienne. Mais, il y a peu, une congrégation bouddhiste a été reconnue. Ce n'est pas bien sûr l'évêque de son lieu d'implantation qui a été consulté mais un lama résidant en France. L'ambassade de France en Inde a été priée de vérifier que ce lama avait bien qualité pour donner un avis autorisé.

Avant de clore mon propos sur les libertés religieuses je voudrais vous dire deux choses :

La première est que l'évolution de la législation et de l'état d'esprit dans lesquels les textes sont appliqués a conduit à l'instauration de rapports nouveaux entre les autorités civiles et les représentants des divers cultes. Le cadre strict de la séparation des églises et de l'État n'a pas débouché sur l'indifférence, il laisse sa place au respect.

En 1959, jeune chef de cabinet débutant, j'avais assisté aux obsèques de Monseigneur Bernard, évêque de Perpignan et j'avais été tout surpris de voir mon préfet que je savais être franc-maçon tenir l'un des cordons du poêle quand le corbillard portant le cercueil de l'évêque avait quitté la cathédrale. Un an auparavant j'avais passé l'oral du concours de chef de cabinet.

Aujourd'hui personne ne s'offenserait, j'en suis certain, qu'un préfet salue un cardinal en lui disant "Eminence".

Mais en lisant le décret du 13 septembre 1989 qui fixe les rangs et préséances dans les cérémonies publiques, je me suis aperçu que les autorités religieuses en sont exclues. Il y a toutefois l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle où l'évêque, le président du directoire de l'église de la confession d'Augsbourg, le président du synode de l'église réformée d'Alsace-Lorraine, le grand rabbin et le président du consistoire israélite figurent au 19^e rang dans l'ordre des préséances.

Le Parlement a été récemment saisi d'un projet de loi sur les sectes. Elles se prétendent toutes religions mais certaines manifestent des dérives dangereuses. Il paraît normal que l'on se préoccupe de les contrôler. Nous nous trouvons là devant un vaste problème que je ne me hasarderai pas à aborder aujourd'hui.

Je vous remercie de m'avoir écouté avec beaucoup de patience.

SEANCE DU VENDREDI 15 JUIN 2001

Sont présents : M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M. Clément Hugues, M^{gr} Robert Dalverny, M. Robert Debant, M. Guilhem Fabre, M. le docteur Pascal Gouget, M. le bâtonnier Jean Goujon, M. Lamarque, M^{me} Catherine Marès, M. Charles Puech, M. Jean-Marc Roger, M. Christian Salenson, M. Georges Sapède, M. le docteur Paul Tempier, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala et M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Sont excusés : M. Louis Durteste, M^{me} Christiane Lassalle et M. le docteur Paul Maubon.

Assistent aux travaux : M. Raymond. Huard, M. Robert Doria, M. Chillet-Dijac, M. l'abbé Christian Salendres et M^{me} Nicole Agussol.

Le procès-verbal de la séance du 7 juin est approuvé à l'unanimité.

Informations

La CCI de Nîmes nous invite mercredi 20 juin à participer à la présentations des espaces muséographiques du site du Pont du Gard.

« Livres d'artistes » le 16 juin à 18 heures à Carré d'Art.

- L'Académie de Franche-Comté nous adresse son programme du 4^e trimestre.
- 4^e forum des associations : samedi 8 septembre.

Election

Le fauteuil du pasteur Château est vacant, notre confrère ayant été élu académicien honoraire.

La candidature du pasteur Galtier a été proposée aux suffrages des académiciens.

Elle a été examinée par le bureau qui a donné son accord c'est le pasteur Aimé Bonifas qui présente rapidement le pasteur Galtier, correspondant de notre compagnie, depuis plusieurs années.

Vote : votants 28, pasteur Galtier 28 voix. Le pasteur Galtier est proclamé académicien résident par le président.

Intervention du Président

Après une intervention du Président relative à la tenue de la conférence de presse en Mairie, et une réponse de notre confrère M. le bâtonnier Jean Goujon, le Président donne la parole à notre orateur de ce jour.

La séance de ce jour est consacrée à la réception de notre confrère M. Philippe Sénart, membre non résidant.

C'est le président M. Charly-Sam Jallatte qui accueille notre confrère, son allocution est jointe au présent procès-verbal.

Monsieur Philippe Sénart prend la parole et remercie tout d'abord notre compagnie de l'honneur qui lui est fait. Il a choisi comme thèse de son intervention ce jour « Madame Adrienne Durand-Tullou ».

Cette communication brillante retient l'attention de nos confrères et après les remerciements du Président un débat est ouvert au cours duquel plusieurs confrères vont poser des questions sur la vie de M^{me} Durand Tullou.

Interviennent en particulier M. Jean-Marc Roger, M. Guilhem Fabre, M. Clément Hugues et M. Daniel-J. Valade.

Cette communication est, elle aussi, jointe à ce procès-verbal.

La séance est levée à 17 h 45.

MADAME ADRIENNE DURAND-TULLOU

par

M. Philippe SENART

membre non résidant

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs, mes chers Confrères.

Je suis très sensible à l'honneur que vous m'avez fait en m'accueillant au siège de Madame Adrienne Durand-Tullou dans cette compagnie tricentenaire à laquelle Louis XIV a conféré par ses lettres patentes "les privilèges, facultés, franchises et libertés dont jouissent ceux de l'académie française". Je vous en ai remercié et je ne peux aujourd'hui que renouveler ce remerciement, au moment où je prends place ici, parmi vous, dans cette société d'esprits libres et distingués, en évoquant, très ému, la figure de mon éminent prédécesseur, celle que l'on a appelé "la grande dame des Causse" avec qui, Cévenol et moi aussi Causse, j'ai entretenu de longs rapports d'intelligence et d'amitié.

Adrienne Durand-Tullou est née à Tournon, en Ardèche, normalienne, institutrice, c'est à la campagne qu'elle avait décidé d'exercer sa profession. Elle a raconté, dans *Le Pays des asphodèles*, un délicieux livre de souvenirs, comment dans l'automne 1937, après avoir accompli un bref stage dans un village de Lozère, "piaffant, dit-elle d'impatience", elle attendait à Nîmes, chez ses parents, son affectation. Elle fut nommée à Rogues. Un village inconnu sur la carte, elle découvrit un point à la limite de l'Hérault, du Gard de la Lozère et de l'Aveyron. Pour y atteindre il fallait prendre le petit train de

Nîmes au Vigan. Elle s'y jeta aussitôt avec son mince bagage de linge et de livres, par une nuit finissante d'hiver. A l'aube, un paysage de landes cerné par de hautes montagnes rébarbatives allait lui apparaître. « Passé Ganges a écrit Adrienne Durand-Tullou le train plongeait dans l'obscurité d'un tunnel, retrouvait le jour, replongeait sous terre. J'eus la sensation d'abandonner un univers accueillant et facile et de pénétrer dans un pays sévère et énigmatique. » André Chamson a évoqué son arrivée au Vigan, au moment des vacances par le même petit train disparu. En sortant de l'un des derniers tunnels de la ligne, après Sumène, on entrait, par une porte étroite dans ce qu'il a appelé un monde clos. C'était un autre monde. République mystique, pour Chamson, Terre promise dont l'Aigoual perdu dans des nuages est le Sinaï. Notre ami Laurent Puech conservateur du musée cévenol, a nommé le pays viganais "le grand duché" pour en souligner dans la République "une et indivisible" l'originalité et la spécificité.

Dans la pluie glaciale de ce sombre matin, Adrienne Durand-Tullou n'a pu faire connaissance avec « le petit éden viganais tapissé de pampres, de pelouses et de fleurs » que le jeune baron de Frénély, entraîné par son précepteur alésien, l'abbé Guiraudet dans un voyage à travers les Cévennes à la veille de la Révolution découvrit dans son "délicieux vallon" en descendant de l'Espérou et qu'il a peint en ces termes dans ses étincelants mémoires. Elle devait ignorer aussi la description qu'en donne La Baumelle dans une lettre adressée de Valleraugue à son ami Maupertuis, à Berlin « Le Vigan est un lieu charmant, écrivait La Baumelle dans cette lettre du 28 novembre 1757, un bijou. C'est un village où l'on vit comme à Paris, où il y a trente maisons de gentilshommes tous à leur aise, quelques hôtels aussi beaux que les plus beaux de Paris, des femmes nées à Paris ou élevées à la Cour, un vin de terroir aussi bon que le Bourgogne, des salles de spectacle chez les particuliers, un peuple riche et industrieux, ami de la joie, des fontaines et des jardins publics, des gens de lettres pleins d'es-

prit". Mais Adrienne Durand-Tullou ne pouvait s'attarder dans ce lieu tenant caché tant de délices. Elle était appelée ailleurs.

Une antique guimbarde l'attendait pour la conduire par une étroite route en lacets vers le Causse à la fois proche et lointain. Il fallait à l'époque pour y parvenir tant la montée était rude, mettre pied à terre en certains endroits quand le moteur renâclait, effectuer plusieurs manœuvres pour prendre les tournants. Un voyage sur le Causse était une expédition commencée de grand matin, terminée tard le soir. Arrivée au terme de la longue escalade, on reprenait souffle dans le village de Montdardier surmonté de son château réplique inattendue dans ce paysage du Pierrefond de Viollet le Duc. On courait à l'auberge se reconforter avec une tasse de café. C'est là, peut être, dans la même auberge, qu'ayant entrepris son célèbre voyage en France à la veille de la Révolution, l'anglais Arthur Young s'était arrêté un certain 30 juillet 1787. Il garda de cette halte un souvenir horrifié. « A Montardier, (sic), écrit-il dans sa relation de voyage, sur une montagne escarpée couverte de buis et de lavandes se trouve un village de mendiants avec une auberge qui m'a presque fait reculer. Des hommes à mine de coupe-jarrets y mangeaient du pain noir et leurs visages sentaient tellement les galères que je pensais entendre les bruits de leurs chaînes... J'étais tout à fait seul et sans armes. Jusqu'à ce moment je n'avais pas songé à emporter des pistolets et à ce moment j'aurais été satisfait d'en avoir un... » Ces braves gens, des échappés des galères ! il leur manquait seulement le vernis anglo-saxon. Pas du tout rassuré, aussi bien, le lourdaud qui s'était écrié à la vue des jardins de Lenôtre à Versailles « que de place perdue pour la pomme de terre ! » il est vrai qu'il était ingénieur agronome. Le premier contact d'Adrienne Durand-Tullou avec l'indigène des Causses, dut être, on le pense bien différent.

Elle était dans ce pays où l'on ne parlait pas, ou mal, le français une étrangère, mais très vite, elle sentit qu'elle avait fait son entrée dans un pays d'ancienne et noble civilisation,

que, sous ce roc une âme était à retrouver, à ranimer. Le lendemain de son arrivée à Rogues, le maire dit à la petite institutrice nimoise de vingt-trois ans : « Je crains bien que vous ne soyez déçue ici, nous n'avons guère que des pierres, mais tenez, si vous voulez en voir une en allant vous présenter au curé, arrêtez-vous à la ferme de la Trivalle, vous y verrez une belle pierre dressée, un menhir, si vous préférez. » Adrienne Durand-Tullou nous a confié l'étrange fascination exercée sur elle, au cours des vacances, par les mégalithes de Bretagne. Le Causse lui en offrait un. Tout de suite, elle voulut voir. Elle courut à l'église et sans prendre le temps de s'y arrêter, elle se précipitait au pied du menhir. Soudain, dans un moment d'exaltation, embrassant toute une préhistoire – elle datait sur ce causse à peine d'avant-hier, elle eut une révélation. Le bloc de pierre millénaire dressé là, à un carrefour de routes, lui apparut le pilier même sur lequel allaient s'édifier sa vie et son œuvre. Elle ne serait pas dans le pays d'où elle avait craint d'être rejetée, une intruse. Elle aspirait tout d'un coup à se fixer, à s'enraciner dans une terre. Barrès face à la ligne bleue des Vosges, s'était choisi Lorrain. Ici, face à la chaîne des Cévennes barrant au Nord l'horizon de son trait granitique, elle se choisissait pour toujours caussenarde. "Siei del Causso" je suis du Causse déclara-t-elle un jour aux bergers qu'elle accompagnait dans leur transhumance à travers l'Aubrac et qui posaient à cette insolite touriste quelques questions railleuses. Qui était-elle ? D'où venait-elle ?

Très vite, l'institutrice débutante, celle que l'on appelait dans le village la mestra avait compris que pour enseigner les enfants qui lui étaient confiés et qui n'étaient pas n'importe quels enfants anonymes, mais les fils d'un certain sol, il lui fallait d'abord se mettre elle-même à l'école de cette terre, la terre-mère. Un lien était à créer ou à recréer avec la Nature, mais aussi avec l'Histoire. Il fallait faire parler ces pierres, leur demander un témoignage, réinsérer tout ce petit peuple dans sa durée, préserver, lui conserver sa langue, le faire revivre dans

ses traditions, ses coutumes, ses usages, lui restituer, selon le mot à la mode aujourd'hui l'identité qu'on aurait voulu peut être lui faire perdre pour mieux le niveler, l'égaliser, l'uniformer dans un monde désormais sans visage.

Adrienne Durand-Tullou entraînait ses élèves dans les champs et sur les landes, en plein air. Elle se donnait le droit d'écouter librement leur "patois", d'en apprécier la propriété de chaque terme, en remontant par les mots retrouvés aux origines perdues. La "lengua nostro" n'était-elle pas le meilleur véhicule du passe ? Le long des chemins, les mots n'étaient pas seulement des jalons indispensables, sur autant de pistes à travers le temps, les pierres, les fossiles, les plantes composaient tout un paysage séculaire. Les petits élèves d'Adrienne Durand-Tullou n'apprenaient pas seulement à lire, à écrire, à compter. Emerveillés, ils reprenaient possession de leur pays. Mais élève-maître, selon le beau nom donné alors dans les écoles normales primaires aux futurs instituteurs, Adrienne Durand-Tullou savait qu'elle était restée une élève et qu'elle avait encore besoin de maîtres. Ses premières vacances chez ses parents, à Nîmes furent consacrées tout entières à la visite du muséum d'histoire naturelle. Tous les vestiges préhistoriques de notre région y étaient conservés. Un jour, tant était vif son désir de savoir, elle eut l'audace de pousser la porte du conservateur, Paul Marcellin à qui elle dédiera plus tard son premier livre, lui ouvrit toute grande sa bibliothèque. Un autre jour, ayant avisé un vase provenant de l'aven de Figueirolle et appartenant à la collection de M. de Joly, elle en exécutait le croquis quand elle entendit derrière elle, une voix. « Alors, mademoiselle, vous vous intéressez à mes morceaux de terre cuite ? » Elle se retourna. C'était Robert de Joly lui-même : « Qui êtes-vous jeune fille ? » Une amitié se noua et le grand spéléologue allait initier Adrienne Durand-Tullou aux entrailles du Causse. Des années passèrent, Adrienne Durand-Tullou, forte des connaissances qu'elle accumulait, multipliait les études dans les revues spécialisées sur les mégalithes, les

tumuli, les cromlechs, les oppida, tous les sites protohistoriques des causses de Blandas et de Rogues. Elle en explorait le légendaire, en répertoriait, au hasard des promenades et des conversations, les coutumes et les dictons.

La curiosité d'Adrienne Durand-Tullou devait s'étendre naturellement de la préhistoire et de la protohistoire à l'histoire même du pays. Elle était entrée en rapports avec un érudit local, juriste et historien auteur d'une très remarquable thèse sur les institutions administratives et consulaires du Vigan. Emmanuel Gay demeurait dans l'un de ces beaux hôtels particuliers dont mon ami Jacques Brun d'Arre avait, au moment de sa mort, entrepris le dénombrement et dont l'ensemble avait donné au Vigan l'air de petite capitale qui séduisit La Baumelle au XVIII^e siècle. Un jour qu'elle lui rendait visite, il lui tendit un questionnaire sur les folklores régionaux avec la mention : « A retourner à Claude Seignolle. » « Cela mérite réponse ; dit Emmanuel Gay, voulez-vous vous en charger ? » Moins d'une semaine après, Adrienne Durand-Tullou adressait à cet inconnu la réponse à ce questionnaire avec une liasse de notes. Un inconnu, Claude Seignolle ? Je lui avais consacré à l'époque plusieurs de mes feuilletons littéraires du quotidien parisien *Combat*. Il s'était attaché, celui que j'appelais "notre dernier sorcier", à sauver le capital satanique de la France. Il en avait tiré de nombreux contes et récits, Marie la louve, La Brume ne se lèvera pas, etc... Le Diable y apparaissait en sabots, coiffé d'un chapeau de paille, une fourche dans ses griffes, sentant plus la truffe que le soufre. Claude Seignolle, originaire du Périgord et qui prêtait son accent au Diable, naturalisait le fantastique. Habitant Paris, hantant les mystères nocturnes de la grand'ville, il nous entraînait aussi, familier de la cour des miracles, dans des sentes souterraines entre les Halles et le Marais, y rencontrait les ombres de Gérard de Nerval et de Restif de La Bretonne, entretenait dans ces bas-fonds avec le Diable un commerce inquiétant. C'est plutôt aux diableries rustiques de Claude Seignolle qu'Adrienne Durand-Tullou

s'intéressa dans le livre qu'elle consacra à son œuvre *Du chien au Loup Garou*. Elle me l'envoya « de la part, m'écrivit-elle d'André Chamson et de Jean Triol », (mon cousin Triol, dont se souviennent encore les vieux vignais). Je n'avais jamais rencontré Adrienne Durand-Tullou. C'est sous le signe de Claude Seignolle que je plaçais son message. Notre rencontre semblait avoir été préparée par le jeu de mystérieuses connivences. Seignolle ne nous avait-il pas conduits l'un vers l'autre à notre insu ? Adrienne Durand-Tullou faisait passer dans son livre un bon air du Causse. C'était le Diable aux champs. Seignolle vint à Rogues. Avec Adrienne, il parcourut à pied et à bicyclette tous les chemins de la région à la poursuite de ce bon Diable de campagne, plus malicieux et coquin que méchant. Le gros ouvrage de Claude Seignolle sur le Folklore du Languedoc doit beaucoup à tout l'apport de bonne santé rustique d'Adrienne Durand-Tullou.

On était en 1961, Adrienne Durand-Tullou m'avait envoyé son livre du mas de Taparel où la maîtresse d'école avait élu domicile. Elle avait épousé un caussenard de vieille souche, monsieur Honoré Durand et, c'était, en quelque sens que l'on comprît le terme, un lien religieux qui, par lui, l'unissait désormais au Causse. Peut-on dire qu'Honoré Durand le lui avait apporté en cadeau de mariage ? Mais elle devait compte maintenant du vieux terroir de tout ce qui lui avait été offert. De ce capital, elle n'était que la dépositaire. Elle allait le lui restituer dans sa thèse : Un milieu de civilisation traditionnelle le Causse de Blandas. Paul Marcellin ayant rendu visite au jeune ménage à Rogues, s'était plongé dans les travaux d'Adrienne Durand-Tullou et l'avait invitée à en tirer une thèse de doctorat. Mais elle n'était ni licenciée, ni même bachelière. Le professeur Marres de Montpellier leva la difficulté. Adrienne obtiendrait une dispense à raison de ses communications et de ses articles. Il y a un précédent, qu'elle ignorait peut-être. Professeur à la Sorbonne et au Collège de France, Pierre Goubert, le grand historien de Louis XIV, est

sorti lui aussi des écoles normales primaires. Il n'avait pas le sacro-saint Gachot Adrienne Durand-Tullou soutint brillamment sa thèse devant un jury présidé par le professeur Marrès. L'élève était passée maître, docteur ès-lettres. L'enseignement supérieur s'ouvrait à elle. Elle préféra rester à Rogues. Elle s'y considérait en terre de mission.

Elle atteignait dès lors la notoriété. Le pays des asphodèles, son livre de souvenirs, lui valut d'être appelée à Paris pour paraître dans la fameuse émission télévisée de Bernard Pivot, *Apostrophes*. C'était une consécration, l'équivalent sous l'Ancien Régime, de la présentation du petit noble de province à la Cour et de l'admission dans les carrosses du Roi. Le pays des asphodèles, est une chronique de village. C'est un livre de raison, mais procédant d'une passion, celle là même qui a marié Adrienne Durand-Tullou avec le Causse. Deux gros livres en portent témoignage, les très complètes monographies publiées un peu avant sa mort, sur Rogues et sur Vissec. Toute une vie de labeur et d'amour s'y est exprimée.

La fréquentation assidue des archives locales où la guidait l'incomparable science du documentaliste Chassin du Guerny avec qui elle collabora à la direction et à la rédaction du *Lien cévenol* fondé par le docteur Jean Pellet à Génolhac, la conduisit à s'intéresser aussi à d'autres villages de la région, par exemple Alzon, à la limite du Causse et de la Cévenne, et elle écrit *Les seigneurs de la terre* où elle raconte à travers l'histoire d'une famille, les Arnal du Curel, celle de la petite ville. Dans *le Loup du Causse*, c'est, nous ramenant à Blandas, autour du château fortifié par Fulcrand d'Assas, compagnon d'armes du duc de Rohan, qu'elle écrit, dans les limites d'un canton de l'Histoire de France, l'histoire de nos guerres religieuses au XVII^e siècle.

Quittant le Causse, pénétrant par Alzon au cœur de la montagne cévenole, Adrienne Durand-Tullou nous avait déjà conduits au pic du Saint-Guiral, sur les lieux du célèbre ermitage. Ce fut pour y étudier le développement du moyen âge à

nos jours d'un culte populaire. Une herbe à laquelle les bergers attribuaient un pouvoir miraculeux y guérissait les brebis. Il subsiste dans ce culte des traces de paganisme et de superstition. Sans doute n'y en a-t-il plus dans la dévotion à Notre-Dame de Bonheur, un haut lieu de foi dans la vallée supérieure de Camprieu au pied du col de la Sereyrède. Un collège de chanoines y avait été fondé : au XII^e siècle par le puissant baron de Roquefeuil. De vaillants jeunes gens en restaurèrent présentement l'église qui n'était plus que ruines. Notre-Dame de Bonheur avait été désertée depuis longtemps, même avant la Révolution par ses chanoines. Mais le père d'Alzon, le 6 octobre 1872, y avait encore entraîné, toutes bannières déployées, dans un bel élan de triomphalisme catholique pour le salut de la France au nom du Sacré-Cœur trois mille nîmois enflammés. Une vie de haute montagne s'était organisée autour de ce sanctuaire, lieu de foi, mais aussi havre de grâce pour les voyageurs égarés jadis dans les tourmentes de neige. Adrienne Durand-Tullou en a écrit l'histoire dans *Bonahuc, cœur des Cévennes*.

Dans un autre de ses livres, *Le Diable et le Bon Dieu en Occitanie* où il y a plus de Diable que de Bon Dieu, c'est dans les cendres mal éteintes de la religion populaire, qu'Adrienne Durand-Tullou a voulu recueillir tout l'héritage de magie ancestrale à la recherche duquel elle s'était employée avec Claude Seignolle. Le Bon Dieu s'y dissimule-t-il sous l'habit d'un Bon Diable ? Il y a une magie blanche avec ses recettes et ses pratiques bénéfiques, elle appartient me semble-t-il, au Causse calcaire. Mais il y a une magie noire et c'est plutôt de la montagne granitique qu'émanent ses maléfices. Des vapeurs délétères s'élèvent insidieusement du sol de certains sites. On y est pris de malaises. Du légendaire Vieux Mars sous les gigantesques rochers du Quiers dont, à la suite peut-être d'un massacre de population, comme le croyait Adrienne Durand-Tullou, il ne subsiste de ses jardins et de ses fontaines qu'un amas de pierraille sous des ronces honteuses, au col de la

Pierre Plantée entre Trèves et Durbies, les témoignages d'étranges manifestations abondent.

Est-ce contre les superstitions héritées du paganisme par une religion rustique que la Réforme a attiré dans les Cévennes des esprits rigoureux et exigeants. Il y a une Cévenne protestante que la littérature, et les médias ont popularisée. Il y a une autre Cévenne moins connue, la Cévenne catholique et royale, la Cévenne "ralole". Le héros en fut sous la Révolution l'abbé de Solier. Adrienne Durand-Tullou, que le personnage de Fulcrand d'Assas, "le loup du Causse" avait déjà attiré, toujours éprise de fortes personnalités ne pouvait qu'être intéressée par celle de Solier. Ce sont les deux visages de la même Génération intraitable. André Chamson a consacré l'un de ses livres à Solier dit Sans Peur. Chanoine de Notre Dame de Bonheur, mais n'y ayant jamais résidé, curé prieur de Cognac, loin d'être hostile, dans les débuts de la Révolution aux idées nouvelles, il refusa cependant de prêter serment à la constitution civile du clergé, acceptée par le Roi, mais condamnée par le Pape. La dérive "terroriste" du régime – « La Terreur a commencé le 14 juillet 1789 » a écrit dans ses Mémoires Malouet – le conduisit à quitter sa cure et à prendre la tête du mouvement contre-révolutionnaire dans nos montagnes. Le cévenol a toujours opposé les exigences de sa conscience à la puissance séculière, sa foi à la loi quand elle lui paraît injuste. André Chamson a établi entre Solier dit Sans Peur, chef de bandes royalistes et Roux le Bandit, objecteur de conscience en 1914 un cousinage moral. Dans notre maison de famille, rue de l'Eglise, au Vigan, enfant, je n'avais jamais entendu parler par ma grand-mère que du saint abbé de Solier. Le petit Chamson avait dû être nourri chez sa grand-mère Aldebert rue de l'Horloge, d'une autre légende. Au Solier de Chamson j'opposais mon Solier dans une suite d'articles parus dans la Revue des deux mondes sous le titre de La Vendée cévenole. Chamson me répondit dans la même Revue en appelant notre débat "une querelle de grand-mères" « Nous

sommes disait-il, l'un et l'autre aux deux bouts de l'opinion de notre pays », mais se réjouissant de nos différences dans la même fidélité cévenole, il me donnait rendez-vous sur La Luzette pour nous serrer la main.

Notre débat avait retenu l'attention d'Adrienne Durand-Tullou. Il manquait sur l'abbé de Solier l'ouvrage qui dépasserait ces différences. Pour le bicentenaire de la Révolution, elle nous donna avec la savante collaboration de Chassin du Guerny l'ouvrage attendu. Puisé principalement aux sources officielles des archives il ne pouvait faire apparaître que le brigand, le hors-la-loi. La figure du défenseur de la foi et du soldat du Roi était peut-être difficile à découvrir à travers les procès-verbaux de gendarmerie, mais avec un peu d'imagination et de piété, on y arrivait. Le commandant Ruteau lancé pendant huit ans à la poursuite de l'insaisissable Solier, le décrit dans l'un de ses rapports "armé d'un fusil à deux coups, deux pistolets passés dans sa ceinture", ajoutons dans sa gibecière un ciboire et les Saintes-Espèces. On lui impute toutes les attaques de grand chemin. On le voit partout, de Ganges à Meyrueis. Mais disent les fonctionnaires publics, "il y a des émanations de Solier". Arrêté en février 1801 à Saint-Martial, il est acquitté au bénéfice du doute par deux tribunaux militaires à Avignon et à Montpellier. Mais Fouché veut sa peau. Il le traduit devant une commission spéciale qui le condamne à mort. Il est fusillé séance tenante au Vigan dans un étroit passage du Plan d'Auvergne. Une servante des Daudé d'Alzon relève son corps. Le Vigan lui fit des obsèques publiques sous le regard nullement hostile des autorités municipales. L'abbé Salendres me fait remarquer qu'une tradition locale veut que l'abbé Solier ait été enterré précisément par une servante, dans le gorge de la Dourbie, au pied de la roche qui parle. Légende ?

Solier, brigand royal. Fulcrand d'Assas, le loup du Causse, s'imposent à leur place dans l'œuvre d'Adrienne Durand-Tullou. Mais c'est parce qu'ils sont les purs produits, dans son âpreté, du sol avec lequel elle s'est senti liée dès son

arrivée dans ce pays, un sol qu'elle a fouillé jusque dans ses plus profonds soubassements et dont elle a reconnu, révélé, exalté les vertus secrètes. Les dernières pages de la promenade où elle nous a entraînés à travers Le pays des asphodèles, sont empreintes de mélancolie. Le Causse a changé ! Dans le village de Rogues, dit Adrienne Durand-Tullou la forge est éteinte, l'enclume a cessé de résonner, la laiterie avec le roulement des jardinières n'est plus qu'un souvenir. L'angelus ne rythme plus le travail des champs seuls résonnent les notes lugubres des glas !! Le glas sonnera-t-il pour la vieille civilisation caussenarde ? André Chamson a décrit à la fin de son beau roman Héritages l'entrée clandestine à l'aube, dans le Vigan, des machines d'une usine en construction. Il présentait comment la petite ville cévenole, austère et pudique, longtemps retranchée de l'Histoire, trahissant son secret, s'ouvrant à l'industrie des grands trusts anonymes, affichant désormais un faux sourire commercial, allait devenir une cité moderne. Que reste-t-il du pays viganais demandait Laurent Puech dans un colloque tenu au Vigan il y a déjà une dizaine d'années ? Que reste-t-il de ce Causse dont Adrienne Durant-Tullou aura au cours de sa vie engrangé dans son œuvre les dernières récoltes ? Pour quel avenir incertain ? Elle a, au moins, sauvé les vestiges d'une ère révolue. Le Causse mourra-t-il ? Redevendra-t-il un désert ? Ou, ce qui serait pire, définitivement défiguré, cédera-t-il à l'invasion touristique ? D'une civilisation morte, subsistera-t-il seulement un folklore ? L'œuvre d'Adrienne Durand-Tullou restera, elle, non pas œuvre-musée ou œuvre testamentaire, le vivant témoin de cette civilisation.

SEANCE DU VENDREDI 29 JUIN 2001

En l'absence de M. Charly Sam Jallatte, c'est M. le docteur Paul Tempier vice-président, qui va diriger les débats.

Sont présents : M. Gabriel Audisio, M. le pasteur Aimé Bonifas, M. Noël Cannat, M. le docteur Bernard Cavalier, M. Marc Chausse, M. André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M. Robert Debant, M^{me} Hélène Deronne, M. le pasteur Roger Grossi, M. Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, M. le docteur Paul Maubon, M. Jean-Marc Roger, M. Daniel-J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala et M. le bâtonnier Jean Ménard, secrétaire perpétuel.

Assistent à nos travaux : M^{me} Nicole Agussol, M^{me} Monique Kuntz, M^{me} Michèle Pallier, M. Jacques Hours, M. Chillet Pijac et M. Alain Aventurier.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par le secrétaire perpétuel est approuvé à l'unanimité.

Informations

– Invitation aux journées Burgondes les 26 et 27 octobre par l'Académie Delphinale.

– Exposition à Carré d'Art le 7 juillet de M. Bruno Carbonnet et M. Christophe Cusin.

– Visite du Pont du Gard

Le secrétaire perpétuel fait part de son étonnement de ne rencontrer que peu de confrères ce jour, ayant répondu à l'in-

visitation de la Chambre de commerce de Nîmes. Les efforts de notre confrère M. Michel ont été bien mal récompensés.

– Intervention de M. le docteur Paul Maubon relative à la sortie annuelle de notre Compagnie fixée cette année au dimanche 21 octobre à Saint-Rémy sous l'aimable direction de M^{me} Leroy.

Candidature

Le bureau a demandé à notre confrère M. Robert Debant de vouloir bien présenter la candidature d'un futur confrère succédant au fauteuil de M. le docteur Lucien Simon. Il s'agit de M. Levy. Le vote interviendra lors de la première séance d'octobre.

Dons

Notre confrère M^{me} Monique Kuntz fait don à notre compagnie de deux ouvrages *Lettres d'Italie*, des cahiers de Valery Larbaud ; et *Souvenirs et correspondances de jeunesse* d'Emile Male. Qu'elle en soit vivement remerciée.

Invitation

L'Académie avait reçu une invitation afin de participer à la cérémonie se déroulant au château de Castries à l'occasion de la remise de la Légion d'honneur à M^{me} Bouchardeau.

Le président M. Charly Sam Jallatte et le secrétaire perpétuel retenus par diverses obligations avaient excusé leur absence.

Communications

Le président M. le docteur Paul Tempier reçoit notre orateur le général médecin Edmond Reboul, membre non résidant et habitué de notre maison.

Il est chaleureusement accueilli par le Président qui n'oublie pas de citer les mérites et les qualités de notre confrère tout dévoué à la cause des Académies de province dont il créa la Fédération, gardant le titre de président d'honneur.

« Le poète, l'ordinateur et l'internet » tel est le sujet qui va être développé par notre confrère spécialiste à la fois en matière d'ordinateur, mais aussi de poésies.

Exposé à la fois technique, mais restant à la portée de tout modeste praticien de ces nouvelles méthodes et de ces nouveaux termes.

L'auditoire est charmé, nombreuses sont les interventions qui suivent. Notons celle du pasteur Roger Grossi, du docteur Bernard Cavalier et de M. Alain Aventurier.

La séance est levée à 18 h 20 après les applaudissements bien mérités qui sont adressés à notre orateur.

Nouvelle série - N° 142

ISSN 0755-8805

BULLETIN
TRIMESTRIEL
DES SÉANCES
DE
L'ACADÉMIE DE NIMES

3^e & 4^e trimestres 2001



ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NIMES
2001

SÉANCE DU VENDREDI 5 OCTOBRE

Cette séance est présidée par Mr le Docteur Jallatte.

Sont présents : Mr Gabriel Audisio, Mr le pasteur Aimé Bonifas, Mr Noël Cannat, Mr le docteur Bernard Cavalier, Mr André Costabel, M^{gr} Robert Dalverny, M^{me} Hélène Deronne, Mr le docteur Pascal Gouget, Mr le pasteur Roger Grossi, Mr Lamarque, M^{me} Christiane Lassalle, Mr Christian Liger, M^{me} Catherine Marès, Mr le docteur Paul Maubon, Mr Yvon Pradel, Mr Charles Puech, Mr Jean-Marc Roger, Mr Georges Sapède, Mr le docteur Paul Tempier, Mr Daniel J. Valade, M^{lle} Marcelle Viala et Mr le bâtonnier Jean Ménard.

Sont excusés : Mr Robert Debant, Mr Gilles Dervieux, Mr Louis Durteste et Mr Jean Goujon.

Assistent à nos travaux : Général René Méjean, Mr Jacques Hours, Mr Pierre Monteils, Mr Robert Doria, Mr Georges Pincemaille, Mr Guy Combes, Mr Thierry Martin, Mr Chillet-Pijac, Mr Alain Aventurier, Mr Bartholomé Bennassar et M^{me} Nicole Agussol.

Informations

- Samedi 6 Octobre à 16 heures, Carré d'art. Communication de M^{me} Hélène Boissy d'Anglas, sur François-Antoine de Boissy d'Anglas.

- Dimanche 14 Octobre : Ouverture de l'Hôtel Séguier au public.

Correspondance

- Lettre de Mr Durteste, de Mr Valade et du Maire de La Rochelle.

Informations

- Pasteur Grossi : notre compagnie recevra l'intégralité des œuvres de Charles Gide.
- Mr Audisio : sur présence de l'emploi jeune.
- Vacance du fauteuil de Mme Janine Reinaud : renvoi au bureau.

Elections

- Vote sur candidature Mr Lévy au fauteuil du Dr Simon, Votants : 24, Pour : 21, Blancs : 3.
Le Président déclare Mr Lévy élu.

Communication de Mr Audisio :

"L'Université franco-allemande"

Sujet qui passionne notre orateur, et qui donne à tous nos confrères de précieux renseignements sur la collaboration universitaire existant entre la France et l'Allemagne. Un extrait est joint au présent P.V.

Interventions de : MM Cavalier, Aventurier, Méjean, Pincemaille, Bennassar, Grossi.

Après les chaleureux applaudissements et les félicitations adressées à l'orateur par notre Président la séance est levée à 18 heures.

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs,
Conseurs et confrères.

Je suis très sincèrement heureux de vous retrouver aujourd'hui après une longue séparation.

J'espérais que nul d'entre vous n'aurait eu, au cours de ces semaines écoulées, à endurer quelque épreuve que ce fût.

Pourtant certains de nos collègues n'ont pas eu cette paix et je veux dire combien m'attristent leurs souffrances et leurs peines. Je leur exprime toute la sympathie que nous éprouvons pour eux.

Beaucoup d'entre vous ont poursuivi pendant ces quatorze semaines les travaux et les recherches qui leur ont permis de progresser dans leurs entreprises et de faire la preuve de leur mérite en leurs différentes disciplines.

Saluons la sortie du roman de Christian Liger à la recherche de la personnalité du "Caravage", de l'essai historique de Gabriel Audisio toujours sur les routes du Luberon dans les pas des Vaudois, des travaux de Jean-Marc Roger, préhistorien de la Vaunage.

Nous avons devant nous 3 mois pour nous enrichir à l'écoute des communications de nos collègues M^{me} Hermann et M^f Audisio, Sauzet et Maurice Agulhon. Nous étudions également la possibilité d'accueillir l'académicien Michel Déon de passage à Nîmes le 30 Novembre.

Nous aurons d'autre part le plaisir d'installer les nouveaux membres choisis par notre assemblée.

Bien sûr, nous ne perdons pas de vue les avancées de la fédération des sociétés savantes pour la structuration de l'institut Séguier. Une conférence de presse a eu lieu le 10 Septembre écoulé dans les jardins de l'hôtel Séguier. Notre confrère Daniel-Jean Valade, adjoint à la culture, à redit à juste titre tout le mérite et les efforts de notre archiviste M^{me} Lassalle qui œuvre pour l'aboutissement de ce projet, aidée en cela par M^r Jean Goujon, notre président de l'an deux mille.

C'est donc un trimestre riche en travaux et projets qui débute aujourd'hui.

Avant d'en terminer je dirai que les membres embarrassés par leurs billets de 500 Francs peuvent les offrir à notre trésorier qui saura, sous forme d'Euros, en faire bon usage.

Merci de votre attention,
Et sursum corda.

L'UNIVERSITÉ FRANCO-ALLEMANDE

par Gabriel Audisio

A) Réflexions à propos de la polarisation sur l'histoire des communications à l'Académie et la déficience des autres disciplines (sur deux ans, 1998-1999, il y a plus de 2/3 des exposés qui ont été à dimension historique). Il semble que tout le monde croit pouvoir se dire "historien" : il y a malentendu parce qu'on confond histoire avec érudition, chronique, annales, mémoires, souvenirs ou même simplement témoignage. L'histoire est une science humaine, avec ses méthodes, ses outils de travail et de mesure, une technique qui s'apprend et ne s'improvise pas.

B) Quoique historien, je ne vous entretiendrai pas d'histoire mais d'un sujet d'actualité : l'Europe en construction dans l'Université, les relations franco-allemandes.

L'université franco-allemande

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, des institutions ont été mises en place pour favoriser les échanges entre étudiants et enseignants des deux pays :

1) DAAD (Deutscher Akademischer Austausch Dienst : Office allemand d'échanges universitaires) qui fonctionne depuis plus de 30 ans.

2) Le collège franco-allemand permettant aux étudiants de faire un parcours (*cursus*) entre une université française et une institution allemande ; aidés par des bourses, ils suivent dans l'un et l'autre pays une formation aboutissant

à deux diplômes, l'un allemand et l'autre français (*cursus intégré*).

Ce rapprochement pose de nombreux problèmes complexes qui tiennent aux différences politiques et universitaires entre nos deux pays : la France est une république centralisée, l'Allemagne est une république fédérale de 16 provinces (*Länder*) ; le DEUG et la licence n'ont pas d'équivalent en Allemagne et l'année universitaire n'existe pas, mais les études sont coupées en semestres. Bref, il a fallu inventer des solutions nouvelles.

3) L'Université franco-allemande a remplacé le Collège en 1997 (accord de Weimar) en créant une nouveauté juridique : cette Université a son siège à Sarrebrück mais n'a pas de murs, pas de salle de cours pour les étudiants et les professeurs. Une vingtaine de personnes assurent son fonctionnement ; elle a un président (actuellement Mme Hélène Harth, allemande et romaniste), un vice-président (Mr Christian Autexier, français et juriste), un conseil de gestion, un conseil scientifique, etc., et fonctionne comme une université ordinaire. Son budget est assuré par les gouvernements des deux pays. Elle ne délivre pas elle-même un enseignement : elle contrôle et garantit les cursus qui se déroulent dans 52 établissements français et allemands, jumelés deux par deux. Ces cursus concernent plusieurs disciplines : ingénierie, mathématique, informatique, économie et gestion, droit, sciences humaines et sociales, architecture. Il y a davantage de cursus dans les domaines scientifiques, techniques et économiques (70) que dans les domaines du droit et des sciences humaines (17).

En 2000, les étudiants boursiers de l'UFA étaient 1367, garçons et filles à égalité, surtout français (53%) et

allemands (43%), mais aussi venant d'une quinzaine d'autres pays (4%).

Le Tüb-Aix

Cursus intégré pour historiens commun aux Universités de Provence (Aix-Marseille I) et de Tübingen, créé en 1991-1992.

Depuis cette date, il a vu passer 164 étudiants. En 2001-2002, ils sont 102 inscrits (62 allemands et 40 français) : 17 en DEUG, 18 en licence, 67 en maîtrise.

Depuis la création du cursus, il y a eu 62 "double-diplômés" : 38 avec la mention *Très bien*, 20 avec la mention *Bien*, 3 avec la mention *Assez bien*, 1 avec la mention *Passable*.

Outre le suivi de la formation des étudiants pendant leur séjour à Aix et la délivrance des diplômes sanctionnant les études, qui sont l'engagement permanent des responsables pédagogiques et administratifs de ce cursus, il y a diverses activités qui ponctuent l'année universitaire : présence du directeur et de la responsable administrative à diverses manifestations à Aix ou en Allemagne, conférences et séances d'informations pour présenter le Tüb-Aix dans des établissements scolaires français, réception à la mairie d'Aix-en-Provence ou lors de la venue d'universitaires allemands à Aix, envoi d'affiches et notes d'information sur le cursus par publi-postage dans les universités françaises, les lycées internationaux, les centres culturels allemands en France.

Il ne fait aucun doute que la formation d'une génération franco-allemande, à dominante historique, constitue une contribution forte à la construction européenne.

SÉANCE DU VENDREDI 19 OCTOBRE

Cette séance est présidée par Mr le Docteur Jallatte.

Sont présent : Mr Gabriel Audisio, Mr le pasteur Aimé Bonifas, Mr Noël Cannat, Mr Marc Chausse, Mr André Costabel, Mme Hélène Deronne, Mr Gilles Dervieux, Mr le docteur Pascal Gouget, Mr le pasteur Roger Grossi, Mr Lamarque, Mme Christiane Lassalle, Mr le docteur Paul Maubon, Mr Yvon Pradel, Mr Charles Puech, Mr Jean-Marc Roger, Mr Georges Sapède, Mr le docteur Paul Tempier, Melle Marcelle Viala et Mr le bâtonnier Jean Ménard.

Assistent à nos travaux : Mr Jacques Hours, Mme Michèle Pallier, Mme Monique Kuntz, Mr Pierre Mazier, Mr Robert Doria, Mr Pierre Monteils, Mr Guy Combes et Mr Pierre Clément.

Sont excusés : Mr le docteur Bernard Cavalier, Mgr Robert Dalverny, Mr Robert Debant, Mr Louis Durteste, Mme Catherine Marès et Mr le docteur Paul Tempier.

Une minute de silence est observée à la mémoire de notre confrère Frainaud.

.....

Le secrétaire perpétuel demande au Président de mettre aux voix le P.V. du 29 Juin qui n'a pas encore été approuvé : vote unanime.

Vote unanime aussi sur le P.V. de la séance du 5 Octobre 2001.

.....

Le Président, dans une courte allocution, salue nos confrères et se félicite de la reprise de nos travaux.

Informations

- Journée d'étude de l'Académie delphinale les 26 et 27 Octobre à Grenoble sur les Burgondes.
- Programme de l'Académie de Dijon.
- Recueil de textes réunis par D. Hurel sur les sociétés savantes en Europe (1650-1800).

Correspondance

- Lettre du Maire de Nîmes nous remerciant de notre participation au forum des associations.
- Le comité de l'art chrétien nous adresse son programme 2002 de même que l'Académie de Versailles.
- Lettre du Maire de Nîmes nous convoquant le 20 Novembre au Carré d'Art.
- L'Académie de Vaucluse nous invite au colloque tenu le 26 Octobre sur Histoire et Archéologie en Vaucluse au XIX^e siècle.

Vie de notre compagnie

Nous ne saurions oublier la disparition récente de notre doyen Mr Frainaud.

Notons en outre le décès du père François Durteste, frère de notre confrère, et celui de Mme Galtier, épouse du pasteur Galtier ; enfin c'est notre confrère Valade qui a eu la douleur de perdre son père.

Parmi les diverses interventions, il y a lieu de noter celle de notre confrère Audisio qui a demandé au jeune responsable de l'informatique Laurent Bertinde venir se présenter. Nous l'accueillons avec joie et sommes persuadés qu'un travail efficace pourra être effectué grâce à lui.

Communication

Il appartient à Mme Anny Hermann, correspondant, de présenter sa communication sur "*...L'institution consulaire et la démocratie locale aux XVI^e et XVII^e siècles...*"

Notre confrère a procédé à de nombreuses recherches dans les archives municipales de plusieurs communes de notre région.

Communication très riche en renseignements, ce qui permet à l'auditoire de mieux comprendre la vie administrative et politique de nos communes au cours de cette période.

Mme Hermann est longuement applaudie et félicitée par notre Président.

Au cours du débat qui suit, vont intervenir Messieurs Cannat et Audisio.

La séance est levée à 18 heures.

DE L'INSTITUTION CONSULAIRE DANS QUELQUES
COMMUNAUTÉS DES ENVIRONS DE NIMES AUX
XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Résumé de la communication d'Anny Hermann du
19 Octobre 2001.

A la fin du XVI^e siècle, dans les années qui ont précédé et suivi l'Édit de Nantes, l'institution consulaire, dans nos communautés villageoises, semble avoir atteint sa pleine reconnaissance et sa pleine activité, assumée par les consuls, les conseillers et d'une manière plus générale, tous les « caps d'oustau » (les chefs de maison).

Institution très ancienne - à Calvisson, par exemple, elle remonte à 1220 au « temps du comte Raimond » (Raymond VII) -, elle est considérée par les rois de France comme un privilège que, dès leur accession au trône, ils confirment par lettres patentes. « Ce droit de consulat » auquel les communautés sont très attachées se fonde, selon elles, sur « la bonne et ancienne coutume » qui leur tient à toutes de référence absolue. Aussi, chaque année, avec une ponctualité sans faille, chacune d'elles procède-t-elle à l'élection de ses consuls. La date aussi bien que le processus électoral sont très variables et les différences peuvent s'expliquer par la manière dont ces communautés ont conquis « ce droit de consulat ». Ainsi à Calvisson, c'est le premier dimanche de Janvier, à Aigues-Mortes, le jour de la Toussaint et à Gallargues, celui de Pâques. Quant au processus électoral, on peut découvrir, à la lecture des délibérations que, la veille du scrutin, ou quelques jours avant, les consuls sortants dressent la liste des candidats de deux collèges : celui

des consuls « vieux » où figureront le nom d'anciens consuls et celui de consuls « jeunes », réservé à des jeunes gens encore sans expérience politique. C'est le cas à Aigues-Mortes et à Gallargues. Mais à Calvisson, rien de cela, tous les électeurs sont aussi tous candidats et les deux hommes qui auront obtenu le plus de voix seront déclarés élus premier et deuxième consuls.

Quelle que soit la manière dont se déroule le scrutin, il y a dans toutes ces communautés à la suite des élections une cérémonie d'investiture sur la place publique ou devant l'église au cours de laquelle les nouveaux élus prêtent le serment de « bien et dûment exercer leur charge pour le bien de tous », après quoi, le valet de ville les revêt du chaperon, insigne consulaire.

Mais ce n'est pas tout. Une autre cérémonie moins solennelle, moins publique les attend : c'est la remise entre leurs mains par ceux qui sortent de charge du coffre de la communauté où sont précieusement conservées toutes les archives (compoix, chartes, livres de tailles, compte rendus de procès, cahiers de délibérations etc...) et aussi les poids et les mesures qui sont propres à la communauté et qui seront remis par bail au « courtier », chargé de peser et de mesurer toutes les denrées que les habitants vendront aux marchands étrangers.

Aidés des conseillers dont la liste s'ouvre toujours par les deux consuls sortants et des « officiers », sortes d'inspecteurs ou d'experts chargés de vérifier l'état des murailles et des chemins ou la qualité du pain, de la viande et du poisson, nos deux consuls vont devoir gérer la communauté pendant une année entière.

Si les conseils sont réunis au coup par coup - en effet, il n'y a ni jour, ni heure fixes - ils n'en sont pas moins nombreux car toutes sortes de problèmes se présentent.

Comme il importe, ainsi qu'il est dit, dans les lettres patentes des rois, de « régir et gouverner la communauté du dit lieu », les consuls se font un devoir de « bien » régir et de « bien » gouverner en faisant preuve d'autorité pour préserver ce qui, à leurs yeux, est essentiel : les biens et les personnes ; les biens en promulguant une série d'interdits assortis de peines pour protéger du vol ou du vandalisme les récoltes de blé, de raisins ou d'olives et les personnes, en prenant toutes les mesures qui s'imposaient alors, pour éviter le fléau de la peste ou les exactions des gens de guerre.

Mais la grande préoccupation des consuls, tout au cours des siècles, qui va exiger d'eux le plus de volonté, d'efforts, et d'énergie reste le problème financier, ne serait-ce que parce qu'ils sont responsables de la levée de la taille (l'impôt royal direct) et, à ce titre, responsables de la tenue des compoix, ces grands registres où se trouvent notés tous les biens de chacun et à partir desquels sera calculé le montant de l'impôt et responsables aussi du recrutement d'un collecteur dont ils sont en droit d'attendre qu'il soit honnête et rigoureux.

Mais outre cette levée de la taille, les consuls sont aussi comptables de l'argent dépensé. Or la notion de budget leur étant totalement étrangère, ils ne peuvent s'appuyer sur aucune prévision de recettes. C'est pourquoi, il ne leur reste que deux solutions, soit faire ce qu'ils appellent une « taille commune », c'est-à-dire prélever de l'argent auprès des chefs de maison au prorata de leurs revenus, soit emprunter, parfois à des taux très élevés, et souvent à des prêteurs étrangers, de fortes sommes d'argent.

Ainsi s'accumulent, au cours des années, les dettes et les douloureux problèmes de remboursements. Aussi entend-on de temps à autre la colère des créanciers à qui on demande de prendre patience et les doléances du maître d'école ou celles du pasteur qui réclament leurs gages : deux hommes pourtant dont la communauté ne saurait se passer et pour qui elle a la plus grande estime puisqu'elle attend, surtout en cette période, qu'ils enseignent bien la jeunesse, qu'ils la conduisent à bonnes mœurs, qu'ils la « morigènent ».

Consuls, conseillers, chefs de maison, tous se savent héritiers d'une longue pratique et sont, de ce fait, conscients de la force que leur donne « la bonne et ancienne coutume ». C'est pourquoi ils porteront, eux et leurs successeurs, cet antique privilège qu'est le « droit de consulat » jusqu'à ce que, avec d'autres, ils disparaisse dans la grande tourmente révolutionnaire.

SÉANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE

Cette séance est présidée par notre confrère Jallatte.

Sont présents : Mr Gabriel Audisio, Mr le pasteur Aimé Bonifas, Mr Noël Cannat, Mr le docteur Bernard Cavalier, Mr André Costabel, Mgr Robert Dalverny, Mr Robert Debant, Mme Hélène Deronne, Mr Guilhem Fabre, Mr Christian Liger, Mr le docteur Paul Maubon, Mr Yvon Pradel, Mr Charles Puech, Mr Jean-Marc Roger, Mr l'abbé Christian Salenson, Mr Georges Sapède, Mr le docteur Paul Tempier, Mr Daniel-J. Valade, Melle Marcelle Viala et Mr le bâtonnier Jean Ménard.

Assistent à nos travaux : Mr Christian Salendres, Mr Jacques Hours, Mr Alain Aventurier, Mr Claude Vermeil, Mme Michèle Pallier, Mme Monique Kuntz, Mme Nicole Agussol, Mr Georges Pincemaille, Mr Pierre Monteils, Mr Robert Doria, Mr Pierre-Marie Michel, Mr Alain Gas, Mr le docteur Lucien Simon, Mr Maurice Contestin et Mr Guy Poulon

Sont excusés : Mr Marc Chausse, Mr Gilles Dervieux, Mme Catherine Marès et Mr Aimé Vielzeuf.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Intervention de notre confrère Audisio sur la mise en place de l'informatique.

Informations et correspondance

- Invitation les 8 et 9 Novembre au château de Castries à la réunion de la commission culture de l'Art, ainsi qu'à la rencontre avec Mr René Girard, le 21 Novembre à 19 heures.
- Programme des journées d'études de l'Académie de Lascours.
- Invitation de la ville d'Avignon au colloque sur l'histoire et l'archéologie du Vaucluse le 27 Octobre 2001.
- Programme du comité de l'Art Chrétien et de la société des amis du Vieux Toulon.
- Conférence du professeur Marc Penin au Carré d'art le 10 Novembre à 16 heures : « L'œuvre de Charles Gide. »

Le Président précise que Mr Déon nous rendra visite le Vendredi 30 Novembre 2001 à 15h30.

Hommages

- L'histoire de Beaucaire en images, production de notre confrère Contestin qui remet un exemplaire à notre Compagnie.
- De même, notre confrère Jean-Marc Roger fait don, au nom de l'association Maurice Aliger, d'un exemplaire du dernier ouvrage paru sur la Vaunage. Qu'il en soit remercié.

- Mr le Pasteur Grossi nous remet un exemplaire de la 6^o édition de l' « Histoire des doctrines économiques » de Charles Gide.

- Hommage collectif : notre confrère Guilhem Fabre fait don d'une savante brochure sur le Causse de Blandas et les Gorges de la Vis.

Nos remerciements à tous ces donateurs.

Communication

Mr Robert Sauzet doit nous entretenir ce jour d'un sujet assez méconnu, semble-t-il : *Les Cévennes Catholiques*.

Cet exposé est le fruit de nombreuses recherches dans les cités cévenoles du haut Gard en particulier et d'une étude minutieuse des états civils qui ont été conservés.

Résumé peut-être joint aux mémoires. Au cours des débats qui suivent, interviennent tour à tour Mr Audisio et le Président.

Ce dernier remercie l'orateur de ce remarquable exposé et du travail accompli, et c'est sous les applaudissements de l'assistance que la séance est levée à 18h15.

SÉANCE DU VENDREDI 23 NOVEMBRE

Cette séance est présidée par Mr Jallatte.

Sont présents : Mr le pasteur Aimé Bonifas, Mr Noël Cannat, Mr le docteur Bernard Cavalier, Mr Marc Chausse, Mgr Robert Dalverny, Mr Robert Debant, Mme Hélène Deronne, Mr le docteur Pascal Gouget, Mr Jean Goujon, Mr le pasteur Roger Grossi, Mr Lamarque, Mme Christiane Lassalle, Mme Catherine Marès, Mr le docteur Paul Maubon, Mr Yvon Pradel, Mr Jean-Marc Roger, Mr Georges Sapède, Mr le docteur Paul Tempier, Mr Daniel-J. Valade, Mlle Marcelle Viala et Mr le bâtonnier Jean Ménard.

Sont excusés : Mr Gabriel Audisio, Mr André Costabel, Mr Gilles Dervieux, Mr Louis Durteste, Mr Charles Puech et Mr Aimé Vielzeuf.

Assistent à nos travaux : Mme Michèle Pallier, Mme Monique Kuntz, Mme Nicole Agussol, Mr Pierre-Marie Michel et Mr Jacques Hours.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité après intervention de notre confrère Hugues.

Informations

- Invitation les 8 et 9 Novembre au château de Castries à l'assemblée des régions d'Europe et le 17 à la Biennale internationale des poètes.
- Le 20 Novembre, au centre Vauban, conférence : *Le Languedoc viticole* par Mme Gavignaud Fontaine.
- Programme de l'Académie de Franche-Comté du 1^{er} Trimestre 2002.
- Distribution des prix Académie de Marseille le 23 Novembre.
- Conférence, le 24 Novembre à 15 heures, du Comité de l'Art Chrétien.
- 28 Novembre, séance solennelle de l'Académie de Metz.
- Programme de l'Académie d'Arles.

Correspondance

Lettre de Mme Leroy, correspondant.

Compte rendu d'ouvrage

Intervention de Mme Deronne « *Souvenirs et correspondance de jeunesse* » d'Emile Mâle, de l'Académie Française.

Communication

Le Président donne la parole à notre confrère Pierre-Marie Michel, correspondant, qui a choisi comme sujet ce jour : « Les monnaies de nécessité. »

LES MONNAIES DE NÉCESSITÉ

Les monnaies de nécessité sont des « monnaies qui sont frappées sous la contrainte des circonstances dans des ateliers de fortune, en métal plus ou moins avili, parfois même en carton...pour suppléer à la disette de numéraire ». Les circonstances évoquées pouvant être celles d'un siège, on les appelle, aussi, « monnaies obsidionales ».

Les chambres consulaires, dont celle de Nîmes, ont émis ce genre de monnaie pour remédier à la carence, puis à l'absence de monnaies divisionnaires, se mettant, ainsi, au service de la circulation monétaire, en particulier, durant la guerre de 1914-1918.

Dès l'ouverture des hostilités, la loi du 5 Août 1914 instaure le « cours forcé du billet ». La mise en circulation de billets en quantité trop faible pour répondre aux besoins et la thésaurisation créent une situation de pénurie. Dès le 7 Août 1914, la Chambre de Commerce de Paris informe les autres Chambres de Commerce qu'elle a voté la création, par ses soins et sous sa garantie, de petites coupures de 2 F., 1 F. et 0.50 F. Le ministre des finances répond, que « le principe ne comportait aucune autorisation officielle mais ne pouvait qu'être approuvé par le Gouvernement ».

Le principe était que « les bons à émettre devaient être mis en circulation en échange de billets de la Banque de France reçus en contre valeur et déposés à un compte spécial destiné à assurer le remboursement des bons. Par la suite, les billets de banque furent convertis en dépôts en compte courant avec le Trésor et un intérêt de 2% fut servi aux Compagnies émettrices en vue de les couvrir de leurs frais ».

Émissions.

Le 4 Juin 1915, la Chambre de Nîmes décide, d'émettre 600.000 F. en bons de 0.50 F. et de 1 F. Une commission spéciale est mise en place et dotée des pleins pouvoirs. Les coupures sont lithographiées en bleu clair avec un fond bistre pâle, au recto. En août, l'émission est sur le point d'être épuisée et il faut retirer les bons de monnaies usagés. La seconde tranche est mise en circulation, le 28 Décembre.

La monnaie de billon fait cruellement défaut. Avec le concours de la Chambre, la Fédération des Groupes Commerciaux et Industriels décide d'émettre des jetons de 25 c. en aluminium et de 10 c. en papier.

Le 7 Juillet 1916 sont émis 600.000 F. de bons.

En Mars 1917, émission de 500.000 F. avec une nouvelle coupure millésimée « 1917-1922 » lithographiée en brun clair avec fond vert pâle. Le remplacement mensuel des billets usagés s'accroît, une émission de 1.000.000 F a lieu, à l'automne.

Le 21 Janvier 1918 est décidée la création de bons de monnaie uniques (1F et 50 c) pour la Région de Provence, commande pour 650.000 francs.

La pénurie perdure et 2 millions sont demandés, le 8 Octobre 1919.

Les premières échéances sont fixées au 31 Décembre 1920. En Janvier 1926 ces monnaies sont supprimées. 6.620.000 francs ont été émis avec un reliquat bénéficiaire de 604.396 F. affectés à la Caisse d'amortissements et aux besoins humains, financiers et matériels de la Chambre.

Parmi ceux qui ont conduit cette action ici, à Nîmes, certains furent exemplaires, et je citerai Mr Paul Giran, engagé dans l'action au service de l'intérêt public. Industriel de profession, Consulaire d'élection et Académicien de culture. Membre de la Chambre de Commerce, il est, pendant la guerre, responsable de la Commission spéciale chargée de l'émission et du contrôle des monnaies de nécessité. Dans son action consulaire, il fait des propositions pour le développement économique. Il rédige et commente d'importantes études, d'une étonnante modernité, concernant la politique des régions. Reçu membre résidant de notre Académie le 19 Mars 1918 au fauteuil de Mr Maluski, il présida les séances académiques durant l'année 1928.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI
30 NOVEMBRE

15H30 - Accueil de Mr Michel Déon de l'Académie Française.

SÉANCE DU VENDREDI 7 DÉCEMBRE

En l'absence de Mr Charly Jallatte, c'est notre confrère Paul Tempier qui préside cette séance.

Sont présents : Mr Noël Cannat, Mr le docteur Bernard Cavalier, Mr Marc Chausse, Mr André Costabel, Mr Robert Dalverny, Mr Robert Debant, Mr le docteur Pascal Gouget, Mr Henri Hugues, Mr Lamarque, Mme Christiane Lassalle, Mr Christian Liger, Mme Catherine Marès, Mr le docteur Paul Maubon, Mr Charles Puech, Mr Jean-Marc Roger, Mr l'abbé Christian Salenson, Mr Georges Sapède, Mr le docteur Paul Tempier, Mr Daniel-J Valade, Mlle Marcelle Viala et Mr le bâtonnier Jean Ménard.

Sont excusés : Mr Gabriel Audisio, Mr Aimé Bonifas, Mme Hélène Deronne, Mr Jean Goujon, Mr le pasteur Roger Grossi et Mr Aimé Vielzeuf.

Lecture est donnée par le secrétaire perpétuel du procès-verbal de la précédente séance ; il est adopté à

l'unanimité après une remarque de notre confrère Henri Hugues.

Assistent à nos travaux : Mr Maurice Contestin et Mr Bartholomé Bennassar, membres non résidants ainsi que de nombreux correspondants : Mr Jacques Hours, Mme Anny Hermann, Mr Raymond Huard, Mme Claude-Annie Gaidan, Mme Monique Kuntz, Mr Robert Doria, Mr Pierre-Marie Michel, Mr Claude Vermeil et Mr Jacques Galtier.

Le secrétaire perpétuel donne lecture de quelques informations :

- Jeudi 13 Décembre à 18h30, au Carré d'Art, conférence de Mme Monique Leroy.
- Jeudi 6 Décembre Château de Castries « Les relations entre presse et littérature au XX^e siècle » (table ronde).
- Vendredi 7 Décembre à 17h30, au Théâtre de Nîmes, conférence de Fabrice Lextrait.
- Le 10 Décembre à 20h30 à St-Dionisy, conférence de Nicolas Marty et du pasteur Grossi (association Maurice Aliger).
- Le 12 Décembre à 17h, rencontre avec Mr Alain Clément au Carré d'Art.
- Programme de l'Académie d'Angers.

Communication

Le vice-président accueille notre orateur Mr Maurice Agulhon qui va traiter le sujet suivant :

« La République Française et ses symboles »

LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ET SES SYMBOLES

Par Mr Maurice Agulhon, membre non résidant.

Mr Agulhon renvoie aux trois ouvrages qu'il a consacrés à « l'imagerie et la symbolique républicaines », sous-titre d'explication commun à *Marianne au combat (période 1789-1880)*, *Marianne au pouvoir (période 1880-1914)* et *Métamorphose de Marianne (de 1914 à nos jours)*, publiées respectivement en 1979, 1989 et 2001 par Flammarion.

Il se justifie d'avoir consacré tant de temps et de travail à retracer une histoire, celle de la représentation de l'État par une femme au bonnet phrygien. N'est-ce pas un fait très secondaire, marginal, ésotérique, voire relevant du folklore ou de la futilité ?

Justification ? D'abord, avoir révélé un phénomène tout à fait méconnu du grand public parce que rarissime et très régionalisé, l'érection de bustes ou de statues de République en place publique, même dans des villages, souvent sur la fontaine. Le Gard est assez bien représenté dans la liste, avec les Mariannes de plein air de Calvisson, Combas, Gallargues, Mandagout, Montfrin, Saint-Hippolyte du Fort et Saint-Victor-la-Coste.

Justification ? Ensuite avoir révélé l'explication de quelques bizarreries, comme l'absence de bonnet phrygien sur la tête de certaine « femme » incontestablement vouée au rôle de Républiques : le sceau de l'État visible sur les panonceaux des notaires, le premier timbre-poste français dit à la Cérés, la médaille de la légion d'honneur... Tout cela parce que ces créations remontent à 1848, époque où le

bonnet phrygien était réputé (trop) « rouge ». On en est revenu depuis.

Justification enfin ? Montrer que l'intérêt porté à la République en image a évolué avec le temps historique et que cette évolution reproduit et confirme l'intérêt porté à la République en idée et en idéal politique. Au siècle dernier, le côté droit de l'opinion était tout monarchiste, et seul le côté gauche était républicain. A cette époque-là « Marianne » était un symbole partisan, vénéré à gauche et détesté à droite ; seules les mairies « franchement républicaines » en achetaient le buste. De nos jours, toute la classe politique, ou peu s'en faut, accepte la République, et le mot même de République tend à être plus employé à droite qu'à gauche. Or l'histoire récente des bustes des mairies le confirme : la tendance à la diffusion massive du buste, les essais de popularisation par les vedettes (de Brigitte Bardot à Laetitia Casta), les militantismes mariannesques culturels (Pierre Bonte) ou commerciaux (Alain Trampoglieri) le confirment : ce sont des phénomènes dépolitisés, consensuels, et - semble-t-il - perçus avec un peu plus d'empressement du côté droit qu'à gauche ou à l'extrême gauche.

Après ces démonstrations et quelques autres de moindre importance qu'il serait trop long de résumer ici (sur l'iconographie du mouvement ouvrier, ou sur celle du Gaullisme), le conférencier reconnaît que l'imagerie politique ne relève pas seulement des regards croisés de l'historien et de l'ethnologue, elle est aussi concernée par l'histoire de l'art, et celle du goût en art. S'il y a tant d'agitation et de tâtonnements autour de la représentation visuelle de la République, n'est-ce pas, aussi, parce que notre époque n'est plus éduquée à l'allégorie, convention académique déjà discutée au XIX^e siècle ?

SÉANCE ADMINISTRATIVE DU 14 DÉCEMBRE 2001

Cette séance est présidée par le Docteur Jallatte.

Sont présents : Mr Gabriel Audisio, Mr Noël Cannat, Mr le docteur Bernard Cavalier, Mr Marc Chausse, Mr André Costabel, Mr Robert Dalverny, Mr Robert Debant, Mme Hélène Deronne, Mr le docteur Pascal Gouget, Mr Jean Goujon, Mr le pasteur Roger Grossi, Mr Lamarque, Mme Christian Lassalle, Mr Christian Liger, Mme Catherine Marès, Mr le docteur Paul Maubon, Mr Yvon Pradel, Mr Charles Puech, Mr Jean-Marc Roger, Mr Christian Salenson, Mr Hugues, Mr Georges Sapède, Mr le docteur Paul Tempier, Mr Daniel-J Valade, Melle Marcelle Viala et Mr le bâtonnier Jean Ménard.

Sont excusés : Mr Aimé Bonifas, Mr Louis Durteste et Mr Aimé Vielzeuf.

.....

Le Président Jallatte précise, dès l'ouverture de cette séance, que le bureau s'est réuni et proposera à l'élection comme président de notre confrère Mr Yvon Pradel.

Informations

- Notre confrère Mr Courty vient d'être promu officier dans l'ordre des palmes académiques ; qu'il en soit vivement félicité.

- Conférence du pasteur Grossi le 10 Décembre sur les mouvements coopératifs.

- Programme de l'Académie d'Angers et table ronde le 6 Décembre au Centre Régional des Lettres sur les relations entre presse et littérature au XX^e siècle.

Intervention du Président Jallatte

- Présente un compte rendu de l'assemblée générale de la confédération des académies de province (texte joint).

- Intervention de Maître Goujon : un an de présidence de la fédération regroupant les associations pour l'Institut J-F. Séguier.

Intervention de Mr Costabel

- Recherche la meilleure méthode pour le choix d'un imprimeur, et estime que la commission des Publications devrait prendre en main ce problème.

- Informatisation de la bibliothèque : un certain retard est survenu dans l'installation des appareils, Mr Audisio demande la création d'une commission des prix.

Intervention du secrétaire perpétuel

- Informations en ce qui concerne la journée du 4 février 2002 et le déjeuner qui doit avoir lieu à l'hôtel l'Orangerie. La liste des candidats correspondants va être diffusée.

Dossier subventions

Mr Hugues veut bien accepter, en collaboration avec notre confrère Mr Valade, de s'occuper de ces dossiers.

Dernière question

Échange de vues sur le problème de la nomination des membres et d'éventuelles modifications de notre règlement intérieur.

La séance est levée à 18 heures.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DES ACADÉMIE DE PROVINCE

Par le Président

Le 15 Octobre 2001 dans la salle Hugot de l'Institut de France s'est tenue l'assemblée générale sous la présidence d'honneur de Mr A. Plantey membre de l'Institut et la présidence de Mr Mavaut de l'Académie de La Rochelle.

Mr Plantey rappelle que nos académies doivent montrer ce qu'elles savent faire et veulent faire au service de la pensée et des idéaux immuables. Il fait ensuite l'éloge du docteur Reboul, de l'Académie de Lyon (que nous avons eu le plaisir de recevoir ici-même en juin de cette année) initiateur de la Conférence Nationale.

Mr Mavaut entreprend ensuite un long rapport moral de l'activité de la Conférence depuis la rencontre 2000 à La Rochelle.

Le point essentiel longuement développé est l'édition prochaine d'une revue à périodicité annuelle ou bi-annuelle qui naîtra de la refonte du bulletin Akademos. Cette revue deviendra une tribune dans laquelle seront publiés les meilleurs textes de nos communications qui gagneront ainsi une audience nationale et internationale, compte tenu de la large diffusion qui lui sera donnée.

En outre les dates des manifestations importantes de nos académies (commémorations d'anniversaires, réceptions de personnalités, colloques etc...) seront diffusées pour permettre la représentation d'autres académies à ces manifestations locales.

Le site internet www.interacademis.com recevra les indications des bureaux annuels de chaque académie avec nom, adresses, contacts, téléphone et activité professionnelle des membres du bureau.

La prochaine réunion de la Conférence aura lieu à Besançon sous la présidence de Mr Michel Voronoff. Adresser à cette Académie le programme des conférences et communications que l'on voudrait y présenter.

Enfin, le président Mavaux insiste sur la nécessité d'organiser des rencontres communes entre académies voisines, sur des thèmes déterminés, chaque académie conservant sa spécificité.

Le rapport moral est suivi du rapport financier satisfaisant avec un solde positif de quelques 60.000 francs.

Compte tenu des projets exposés la cotisation annuelle est portée à 200 Euros.

Le président Plantey revient sur la transformation d'Akademos qui accueillera des articles de fond autour de thèmes choisis par un comité de lecture parmi des propositions des académies.

Cette nouvelle formule contribuera à renforcer les liens entre académies.

Le président Voronoff rappelle qu'une enquête avait été lancée en 2000 qui demandait aux présidents des académies de faire un rapport sur l'historique et l'état actuel de l'Édition en région. Peu d'académies ont répondu à l'enquête, ce qui n'empêche pas Mr Voronoff de faire un

exposé exhaustif historique et national (on est remonté aux confins de l'invention de l'imprimerie) de l'édition.

Vint ensuite le tour de la vedette tant attendue, je veux dire de notre confrère le médecin-général Reboul dont vous connaissez la fougue et l'enthousiasme dès lors que l'on prononce le mot magique d'internet.

Après un rappel historique Mr Reboul nous expose ce qu'est le site interacademies.com créé depuis déjà de nombreux mois.

Les objectifs de ce site sont d'offrir une vitrine permettant aux visiteurs du site de se faire une idée précise de ce que nous sommes, ce que nous représentons. Offrir à nos membres une documentation permanente avec notamment les coordonnées de nos académies, les publications, rencontres ou voyages de celles-ci.

Le site est passé cette année de 27 à 78 pages : y figurent des hommages, historiques, structures, œuvres publiées par nos confrères (déjà une dizaine) ce qui permet la connaissance internationale des œuvres et de leurs auteurs.

En complément, il convient de souligner l'intérêt du courrier électronique pour sa rapidité et son efficacité.

Où en sommes nous ?

Actuellement 17 académies sont équipées

11 ont un site personnel

Les autres restent timides.

Néanmoins il convient d'être satisfaits de voir que ces méthodes plus ou moins complexes pour des gens de l'âge d'or, généralement majoritaires dans nos académies, sont en

cours d'adoption dans plus de la moitié d'entre elles. Nous pouvons donc être assurés que dans un proche avenir chaque académie sera équipée d'un matériel informatique et qu'un groupe de membres, spécialistes ou amateurs éclairés, lui permettra de se doter d'un courrier électronique et d'un site fonctionnel.

« L'intérêt collectif, (dit textuellement Mr Reboul), aussi bien que particulier milite en faveur d'une expansion de l'informatisation et de l'accès à Internet de nos Compagnies ».

On peut envisager pour un proche avenir la prise en charge de la revue Akademos par le site interacadémies.

Une discussion avec un certain nombre d'académies termine cette assemblée générale

Le lendemain 16 Octobre les présidents des académies sont reçus sous la Coupole de l'Institut pour assister à la séance solennelle de rentrée des cinq Académies : Académie Française, Académie des Beaux Arts, Académie des Sciences, Académie des Sciences Morales et Politiques, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

SOMMAIRE ANNÉE 2001

FAITS ACADÉMIQUES

Une minute de silence est observée à la suite du décès de Mr Louis Leprince-Ringuet, membre de notre Compagnie.....	5
Lettres de remerciement de MM. Poulon et Jean Agulhon , à la suite de leur élection au sein de notre Compagnie	6
5 Janvier : Élection du président pour l'année 2001 : Mr Charly-Sam Jallatte est élu, Mr le docteur Paul Tempier est nommé vice-président	6
Institut Séguier - Mr Jean Goujon est confirmé dans son poste de président.....	6
Décès de Mr Jacques Le Berger Carrière, de la Capelle Masmolène	7
19 Janvier : Passation des pouvoirs entre Mr Jean Goujon et Mr Charly-Sam Jallatte.....	10
Lettre de remerciements de Mme Leroy, élue membre non résidant	10
Présentation par notre confrère Jean-Marc Roger de la candidature de notre confrère Henri Hugues au fauteuil de M. le docteur Jean Lauret	24
Démission de notre confrère Mr le docteur Jean Simon.....	24
16 Février : Présentation par Mr Robert Debant de l'ouvrage de notre confrère Aimé Bonifas, <i>Les Huguenots à Berlin et en Brandebourg, de Louis XIV à Hitler</i>	27

2 Mars : Élection de Mr Henri Hugues au fauteuil de Mr Jean Lauret.....	41
2 Mars : Déclaration de vacance de sièges : fauteuils de Mr le docteur Jean Simon et de Mr le pasteur Château.....	41
16 Mars : Élection de correspondants : Mr Colas, Mme Kusel, Mr Jean-Claude Gaussent, Mr Pierre-Yves Kirschleger, Mme Monique Kuntz, Mr Georges Pons, Me Jean Jacques Roux, Mme Nicole Vray	53
30 Mars : Lettre de remerciements de Mr René Remond	58
Notre confrère Daniel-J. Valade est élu au poste d'adjoint à la culture.....	58
4 Mai 2001 : Réception de nouveaux correspondants : M. Pierre-Yves Kirschleger, Mme Françoise Kusel, Mme Monique Kuntz, M. Jean-Claude Gaussent, M. Georges Pons, M. Jean-Jacques Roux, Mme Nicole Vray et M. Emile Colas.....	105
18 Mai 2001 : Séance administrative	126
20 Juin 2001 : Visite du site du Pont du Gard sur invitation de la C.C.I. de Nîmes et du Gard	129
8 Juin 2001 : Réception d'un membre résidant : M. le préfet Hugues au fauteuil du docteur Lauret décédé.....	130
15 Juin 2001 : Présentation par M. le pasteur Aimé Bonifas de la candidature du pasteur Galtier au fauteuil du pasteur Château	159
Réception de notre confrère M. Philippe Sénart, membre non résidant	159

29 Juin 2001 : Présentation par M. Robert Debant de la candidature de M. Lévy au fauteuil de M. le docteur Lucien Simon	174
M. le docteur Paul Maubon informe notre compagnie de la date de notre sortie annuelle , soit le dimanche 21 Octobre à Saint-Rémy de Provence sous la direction de notre confrère Mme Leroy	174
5 Octobre : Élection de Mr Lévy au fauteuil du Dr Simon allocution du Président Jallatte à l'occasion de la reprise de nos travaux après les congés.....	183
19 Octobre : Concert organisé par notre confrère Dervieux au théâtre de Nîmes les 10 et 13 Octobre.	190
Décès de notre confrère Mr Frainaud, du père François Durteste, frère de notre confrère ainsi que celui de Mme Galtier. Notre confrère Valade a perdu son père.....	191
21 Octobre : Sortie de notre compagnie et visite des monuments de St-Rémy sous la conduite de Mr et Mme Leroy.....	191
23 Novembre : Compte rendu d'ouvrage par Mme Deronne : "Souvenirs et correspondance de jeunesse" d'Emile Mâle.	201
30 Novembre : Accueil de Mr Michel Déon de l'Académie Française.....	205
14 Décembre : Compte rendu par le Président de l'assemblée générale des Académies de Province.....	209

HOMMAGES

Mr Pierre Mazier, correspondant et Aimé Vielzeuf, membre résidant <i>La Cévenne</i>	7
Mr Michel Boyer, <i>Silésie 1943, Un ancien du S.T.O. raconte</i>	7
Mr Guy Dugas, <i>Québec, Acadie - Israël, rêve d'une terre nouvelle - La littérature judéo-maghrébine d'expression française</i>	25
Mr Raymond Martin, <i>L'An quarante</i>	53
Mr et Mme Jean Charles Lheureux, <i>Histoire de Pimpette</i>	53
Mr Alain Maurand, « <i>L'idée de gémellité dans la légende des origines de Rome</i> »	53
Mme Kuntz fait don à la bibliothèque de deux ouvrages <i>Lettres d'Italie des Cahiers de Valéry Larbaud et Souvenirs et correspondance de jeunesse d'Emile Mâle</i>	174
<i>L'Histoire de Beaucaire en image</i> , de notre confrère Contestin	198
L'association Maurice Aliger (Président Jean-Marc Roger) remet le dernier ouvrage paru sur la Vaunage	198
Le pasteur Grossi fait don d'un exemplaire de la 6 ^e édition de <i>l'Histoire des doctrines économiques</i> de Charles Gide.	199
Notre confrère Guilhem Fabre remet une savante brochure sur le Causse de Blandas et les gorges de la Vis, fruit d'un travail collectif.	199

COMMUNICATIONS

5 Janvier, Mr Guy Dugas, correspondant : « <i>Judaïcités maghrébines et francophonie</i> »	7
10 Janvier, Mr Jacques Hours, correspondant, <i>Cimetières familiaux protestants en Cévennes.</i>	11
2 Février, Mr Alain Gas, correspondant, <i>Du pays au paysage. Du voir au savoir</i>	25
16 février, Mr le docteur Claude Vermeil, correspondant, <i>Épidémiologie parasitaire outre-mer</i>	28
2 Mars, Mme Benel Coutelou, correspondante, <i>Strabon et le chant des colosses de Memnon ...</i>	42
16 Mars, M. Noël Cannat, membre résidant, <i>Victor, le sauvage de l'Aveyron</i>	53
30 Mars, Mgr Jean Thomas, membre non résidant, <i>Le cardinal Pacca, secrétaire d'état de Pie VII, assigné à résidence à Uzès en 1814</i>	58
6 Avril 2001 : M. le pasteur Roger Grossi, <i>Charles Gide entre en coopération - 1886-1932</i>	78
20 Avril 2001 : M. Gabriel Jandot, correspondant, <i>Projet et espoir pour une future université Nîmoise</i>	83
4 Mai 2001 : Réception de nouveaux correspondants	105
4 Mai 2001 : Communication de M. Georges Pons ..	115
18 Mai 2001 : M. Thierry Martin, correspondant, <i>Autour de l'orgue romantique de l'église Saint-Paul de Nîmes</i>	126
15 Juin 2001 : M. Philippe Sénart, membre non résidant, <i>Mme Adrienne Durand-Tullou</i>	159

29 Juin 2001 : M. Edmond Reboul, membre non résidant, <i>Le poète, l'ordinateur et l'internet</i>	175
5 Octobre : Mr Audisio, membre résidant <i>L'Université franco-allemande</i>	186
19 Octobre : Mme Anny Hermann, correspondant <i>L'institution consulaire et la démocratie locale aux XVI^e et XVII^e siècles, à partir de l'étude des délibérations des consuls de quelques communautés rurales proches de Nîmes.</i>	192
9 Novembre : Mr Robert Sauzet, membre non résidant, <i>Les Cévennes catholiques.</i>	198
23 Novembre : Mr Pierre Marie-Michel, correspondant, <i>Les monnaies de nécessité.</i>	201
7 Décembre : Mr Maurice Agulhon, membre non résidant, <i>La République française et ses symboles.</i>	206